



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
15 avril 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans l'auditorium du château de la Neuenbourg de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41

Nombre de Conseillers en fonction : 41

Nombre de Conseillers présents : 36

Présents :

Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Héléne CORNEC – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Patrice FLUCK – Héléne FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marie-Christine HUMMEL – Marc JUNG – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Francis KOHLER – Marianne LOEWERT – Luc MARCK – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Jean-Pierre PELTIER – Marcello ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – Grégory STICH – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

Suppléants :

Gilles DRENDEL – Marie-Natacha GALLIATH – Jean-Marc WEBER –

Ont donné procuration :

Anne DEHESTRU à Daniel BRAUN – Christian FACCHIN à Héléne FRANÇOIS-AULLEN – Claudine GRAWAY à Héléne CORNEC – Daniel HINDELANG à Luc MARCK – Sylviane ROTOLO à Marcello ROTOLO –

Assistaient en outre à la séance :

Matthieu BOECKLER, Adjoint de Lautenbach-Zell

Des agents de la CCRG

La presse locale

Secrétaires de séance :

Francis KOHLER, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

R17

Monsieur le Président ouvre la séance en saluant les Conseillers régulièrement convoqués le 30 mars 2021 et présente les excuses et procurations des Conseillers absents.

Il procède à l'appel des Conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Francis Kohler en tant que Secrétaire de séance.

Ce dernier est assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, la proposition précitée.

Ordre du jour :

Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

Point 2. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

- 2.1- Désignation de représentants de la CCRG au sein de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public (EPF) d'Alsace (TS/ML)
- 2.2- Désignation d'un représentant de la CCRG au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch (AB)
- 2.3- Désignation de représentants de la CCRG au sein des Assemblée Générale et Assemblée Spéciale de Citivìa SPL (ERB)
- 2.4- Désignation de représentants de la CCRG au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est (VH)
- 2.5- Désignation d'un représentant de la CCRG au sein du Collège Eau potable du Conseil d'Administration de l'Association pour la Protection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) (PF)
- 2.6- Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Lauch (AB)

Point 3. COMPTES DE GESTION 2020 DU TRÉSORIER PRINCIPAL (BF)

Point 4. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

- 4.1- Compte Administratif 2020 du Budget Général (M14) (BF)
- 4.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Général (M14) (BF)
- 4.3- Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habiter Mieux* dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique – Élargissement aux propriétaires bailleurs (ERB)
- 4.4- Centre Aquatique Nautilia
 - 4.4.1- Projet d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking de Nautilia – Présentation de l'étude d'Avant-Projet (AVP) (CM)
 - 4.4.2- Avenant n° 1 à la convention *Entretien des espaces verts de Nautilia par les Services Techniques de la CCRG* (PM)
- 4.5- Attribution du marché public de services *Suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-Renouvellement Urbain (RU) multisite / Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI)* (ERB/EM)
- 4.6- Vente de l'ancienne Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach-près-Guebwiller (FB)

Point 5. ASSAINISSEMENT

- 5.1- Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement (M49) (BF)
- 5.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Assainissement (M49) (BF)
- 5.3- Modification du règlement d'assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales (CV)

Point 6. EAU POTABLE

- 6.1- Compte Administratif 2020 du Budget Eau potable (M49) (BF)
- 6.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Eau potable (M49) (BF)
- 6.3- Prise en charge des coûts pour la liaison de secours entre Hartmannswiller et Berrwiller (JS)
- 6.4- Forage de l'Erlenbachweg (Soultz) – Déclaration au titre de la loi sur l'Eau – Lancement de la procédure visant à l'obtention de l'autorisation de prélever l'eau en vue de la consommation humaine du captage de l'Erlenbachweg ainsi qu'à la mise en place du périmètre de protection (JS)

Point 7. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- 7.1- Compte Administratif 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) (BF)
- 7.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) (BF)
- 7.3- Cession/Acquisition de terrains – Prix de vente (ML)
 - 7.3.1- Vente à Monsieur Julien Caspar – Caspar Paysage
 - 7.3.2- Vente à Monsieur Laurent Cecchetti – Floripôle Santé – SCI CF Immobilier
 - 7.3.3- Vente à Monsieur Bahri Karakose – Multicolor Plus
 - 7.3.4- Révision des prix de vente des terrains dans la Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival
 - 7.3.5- Vente à Monsieur Bertrand Baumann – Société Bleu Blanc Dent
 - 7.3.6- Daweid – Acquisition de parcelles
 - 7.3.6.1- Achat d'un terrain à la famille Zumbiehl-Schermesser
 - 7.3.6.2- Promesse de vente – Achat d'un terrain à Monsieur Joseph Gsell
- 7.4- Approbation des objectifs poursuivis par le projet et des modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim – Lancement des consultations *Maîtrise d'œuvre urbaine* et *Études environnementales* (AS/AB)
- 7.5- Adhésion de la CCRG à l'Association PALME (AS)

Point 8. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

- 8.1- Compte Administratif 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) (BF)
- 8.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) (BF)

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL

- 9.1- Compte Administratif 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) (BF)
- 9.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) (BF)
- 9.3- Partenariat avec *Campings.com* pour la location des Habitations Légères de Loisirs (HLL) (GM)

Point 10. ENVIRONNEMENT

- 10.1- Compte Administratif 2020 du Budget Environnement (M4) (BF)
- 10.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Environnement (M4) (BF)
- 10.3- Facturation des serrures sur les bacs biodéchets (VH)

Point 11. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- 11.1- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach (JFB)
- 11.2- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach-Zell (JFB)
- 11.3- Modification du PLU de Sultz (JFB)

Point 12. AFFAIRE RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES (NS)

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE (EM)

Point 14. DIVERS

Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2021.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –.

Point 2. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

2.1- Désignation de représentants de la CCRG au sein de l'Assemblée Générale de l'Établissement Public (EPF) d'Alsace (TS/ML)

Par courrier du 8 janvier 2021, l'EPF d'Alsace a fait parvenir à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ses nouveaux statuts adoptés le 16 décembre 2020.

Désormais, selon l'article 7-Assemblée Générale des statuts de l'EPF d'Alsace, et notamment l'article 7.1- Composition :

« Les membres de l'EPF d'Alsace sont :

Les EPCI (...) de 30 001 à 50 000 habitants : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ».

Puis, selon l'article 8- Conseil d'Administration, et notamment l'article 8.1- Composition :

« L'élection des administrateurs de l'EPF d'Alsace devra assurer la représentativité géographique des membres au sein du Conseil d'Administration.

La représentation au sein du Conseil d'Administration se fait selon la répartition suivante :

Les Communautés de Communes sont représentées par 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants maximum ; chaque Communauté de Communes a un délégué titulaire OU un délégué suppléant. »

Lors du vote de l'adhésion à l'EPF d'Alsace le 30 juillet 2020, il avait été désigné trois délégués titulaires et trois suppléants, à savoir :

- Messieurs Marcello Rotolo, André Schlegel, Yves Coquelle en tant que délégués titulaires
- Messieurs Daniel Braun, Dominique Abadoma, Jean-Pierre Peltier en tant que délégués suppléants.

Il convient donc de délibérer à nouveau selon les nouveaux statuts et le formalisme de l'EPF d'Alsace.

Rn

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5210-1 et suivants.

VU les articles L324-1 et suivants et R324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux.

VU la délibération du 30 juillet 2020 du Conseil Communautaire décidant l'adhésion à l'EPF d'Alsace.

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace, et notamment les articles 7, 8 et 9 portant sur la composition, les pouvoirs et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

VU le règlement intérieur du 16 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace.

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1^{er} janvier 2021 (base INSEE RP 2018).

VU les modifications des dispositions des statuts relatives à la désignation des délégués, le Conseil Communautaire doit désigner dans l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace deux délégués titulaires ainsi que deux délégués suppléants.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de désigner, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants
- de nommer expressément, parmi les délégués désignés, un délégué pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace, Messieurs Marcello Rotolo et Yves Coquelle en tant que délégués titulaires et Messieurs Daniel Braun et Jean-Pierre Peltier en tant que délégués suppléants.

Il nomme expressément, parmi les délégués désignés, Monsieur Marcello Rotolo pour siéger au Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ce point est adopté dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, moins deux abstentions – Francis Kleitz – Karine Pagliarulo –.

2.2- Désignation d'un représentant de la CCRG au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lauch (AB)

Par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil de Communauté avait désigné Monsieur Yann Keller afin de représenter la CCRG au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch.

Monsieur Yann Keller siège déjà à la CLE du SAGE de la Lauch pour le compte du Syndicat Mixte de la Lauch.

Or un même élu ne peut représenter deux organismes différents au sein de la CLE.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner, en remplacement de Monsieur Yann Keller, Monsieur Roland Martin en tant que représentant de la CCRG au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch.

Messieurs Philippe Hecky et Roland Martin se portent candidats à cette délégation.

Monsieur le Président propose que cette désignation se fasse par vote à main levée.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le résultat du vote (incluant les procurations) est :

- Monsieur Roland Martin : 30
- Monsieur Philippe Hecky : 9
- Abstentions : 2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne, en remplacement de Monsieur Yann Keller, Monsieur Roland Martin en tant que représentant de la CCRG au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lauch.

2.3- Désignation de représentants de la CCRG au sein des Assemblée Générale et Assemblée Spéciale de Citivia SPL (ERB)

Lors de sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil de Communauté a validé l'entrée au capital de Citivia SPL.

Cette intégration permet à la CCRG de bénéficier, dans le cadre d'une relation « in house », des services et de l'expertise de Citivia pour la réalisation de projets d'aménagement, de construction, d'habitat, de commercialisation et de performance énergétique.

La CCRG est appelée à désigner un représentant siégeant à l'Assemblée Générale et un représentant pour l'Assemblée Spéciale de Citivia SPL.

Les représentants à ces instances peuvent être la même personne.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner un représentant de la CCRG appelé à siéger à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale de Citivia SPL.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Francis Kleitz appelé à siéger à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale de Citivia SPL dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, moins une abstention – Karine Pagliarulo –.

R17

2.4- Désignation de représentants de la CCRG au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est (VH)

La Région Grand Est anime le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est.

À ce titre, la Commission Consultative chargée de son Élaboration et de son Suivi a été créée en 2017.

Compte tenu du changement de mandature, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la CCRG pour la participation à la CCES.

Il est proposé de désigner :

- Madame Maud Hart, Vice-Présidente en charge de l'Environnement, en tant que représentante titulaire
- Monsieur Yann Keller, Conseiller communautaire et Vice-Président au SM4, en tant que représentant suppléant.

La CCES est généralement appelée à se réunir une fois par an pour traiter du suivi du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner les représentants de la CCRG précités à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Grand Est.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, Madame Maud Hart, Vice-Présidente en charge de l'Environnement, en tant que représentante titulaire de la CCRG et Monsieur Yann Keller, Conseiller communautaire et Vice-Président au SM4, en tant que représentant suppléant de la CCRG à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Grand Est.

2.5- Désignation d'un représentant de la CCRG au sein du Collège Eau potable du Conseil d'Administration de l'Association pour la Protection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA) (PF)

Monsieur Christian Lidolff était représentant au sein du Conseil d'Administration de l'APRONA au Collège Eau potable en tant qu' élu du SIPEP de Merxheim-Gundolsheim.

À la prise de compétence *Eau potable* par la CCRG au 1^{er} janvier 2018, Monsieur Christian Lidolff en est devenu le représentant pour la CCRG.

Depuis les dernières élections, Monsieur Christian Lidolff n'est plus élu à la Commune de Merxheim et ne peut plus être représentant au sein du Conseil d'Administration de l'APRONA.

Il convient donc de le remplacer.

L'APRONA

Créée le 28 mars 1995 à l'initiative du Conseil Régional d'Alsace, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, des Conseils Généraux et de la Préfecture de la Région Alsace, l'Association pour la Protection de la Nappe phréatique de la plaine d'Alsace est chargée de la gestion des réseaux d'observation régionaux relatifs à la quantité et la qualité des eaux souterraines en Alsace et la mise à disposition des informations auprès des différents acteurs de l'eau.

L'objectif est de connaître la nappe phréatique d'Alsace, de la protéger et de reconquérir la qualité des eaux souterraines.

Partenaires

L'APRONA regroupe les collectivités territoriales, des collectivités locales ainsi que des usagers, industriels, agriculteurs ou associations de protection de la nature.

Des personnalités qualifiées et les institutionnels de l'eau sont également associés, et notamment des représentants du Comité de Bassin Rhin-Meuse et du Ministère de l'Environnement du Bade-Wurtemberg.

Partenaires financiers

Pour mener à bien ses missions de service public, l'APRONA est subventionnée par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les cotisations de ses membres et les recettes résultant de projets réalisés pour des partenaires permettent de compléter le budget de fonctionnement.

Coût annuel de l'adhésion à l'APRONA

Le coût annuel de l'adhésion à l'APRONA est de 340 € TTC.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner, en remplacement de Monsieur Christian Lidolff, Monsieur Guy Habecker en tant que représentant de la CCRG au sein du Collège de l'Eau potable du Conseil d'Administration de l'APRONA.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

2.6- Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Lauch (AB)

La CCRG adhère au Syndicat Mixte de la Lauch au titre de sa compétence *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI*.

Pour mémoire, le Syndicat Mixte de la Lauch a pour vocation de regrouper à la fois les EPCI et les communes situés au sein du bassin versant de la Lauch.

À la suite de la fusion des Syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Lauch ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Lauch.

R11

Il est à rappeler que toute commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un Syndicat Mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Les communes de Gueberschwihr, Murbach, Obermorschwihr, Osenbach et Voegtlinshoffen ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte de la Lauch.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Lauch.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-18 et L5211-5.

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du Comité Syndical, à l'unanimité.

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Gueberschwihr en date du 9/11/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la Lauch.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Murbach du 16/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la Lauch.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Obermorschwihr du 16/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la Lauch.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Osenbach du 17/02/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la Lauch.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Voegtlinshoffen du 10/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte de la Lauch.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Gueberschwihr, Murbach, Obermorschwihr, Osenbach et Voegtlinshoffen au Syndicat Mixte de la Lauch.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 3. COMPTES DE GESTION 2020 DU TRÉSORIER PRINCIPAL (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Le Compte de Gestion du service public d'assainissement (M49), le Compte de Gestion de l'Aire d'Activités du Florival (M14), le Compte de Gestion de la Pépinière d'entreprises du Florival (M4), le Compte de Gestion du Camping Le Florival (M4), le Compte de Gestion de l'Environnement (M4), le Compte de Gestion de l'Eau potable (M49) et celui du Budget Général (M14) pour l'exercice 2020, présentés par Monsieur le Trésorier chargé de la liquidation comptable des budgets de la Communauté de Communes, s'établissent à l'identique des Comptes Administratifs présentés par l'Ordonnateur.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes constate les mêmes résultats.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 (Assainissement, Aire d'Activités du Florival, Pépinière d'entreprises du Florival, Camping Le Florival, Environnement, Eau potable et Général) par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 4. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL**4.1- Compte Administratif 2020 du Budget Général (M14) (BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

L'examen du Compte Administratif du Budget Général (M14) de l'exercice 2020 fait apparaître un montant global de dépenses de 21 291 892,05 €, pour 23 446 063,13 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 2 154 171,08 €.

Ce résultat est faible au vu de l'importance du budget, il représente 7 % du budget total.

Cet excédent de 2 154 171,08 € se décompose de la manière suivante :

✓ excédent de fonctionnement : 1 826 940,59 €

✓ excédent d'investissement : 327 230,49 €.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 permet, conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 (cf Conseil de Communauté du 4 février 2021) :

- d'équilibrer la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021
- de limiter le recours à l'emprunt en 2021 au financement de la participation pour la mise en place du Très Haut Débit (2 474 000 €).

Rn

Dans l'ensemble, les réalisations de la section de fonctionnement sont conformes aux prévisions, le taux de réalisation pour les dépenses réelles de fonctionnement est de 94 %.

À noter toutefois :

- Des dépenses inférieures aux montants inscrits au budget au chapitre 011 *Charges à caractère général* ; il s'agit, pour l'essentiel, de dépenses de chauffage, d'entretien et de maintenance, de petit équipement et de transport inférieures aux prévisions (entretien des voies et réseaux dans l'Aire d'Activités du Florival et l'Aire de loisirs, entretien de bâtiments et terrains, transport à la demande).
- Les charges de personnel sont inférieures aux prévisions à la suite, notamment, de recrutements intervenus plus tardivement que prévu (Développement Économique, Équipe Technique), de la réduction de l'activité des bûcherons par rapport aux prévisions, des absences et à la non-réévaluation indiciaire des salaires.
- Le chapitre 65 *Autres charges de gestion courante* est inférieur aux prévisions à la suite, notamment, de la réduction des subventions versées à l'OTI et aux associations utilisatrices de Nautilia.
- Le chapitre 66 *Charges financières* est inférieur aux prévisions. Les intérêts de la dette sont inférieurs aux prévisions à la suite du report des opérations « Mise en place du Très Haut Débit » et « Fives Celes » en 2021.
- Les recettes de fonctionnement sont dans l'ensemble conformes aux prévisions. Les recettes relatives aux impôts et taxes sont supérieures de 150 000 € aux prévisions à la suite, notamment, de la perception d'une Taxe Foncière et d'Habitation supérieure aux prévisions (rôles supplémentaires...).

Le montant de la dette s'établit à 19 079 876 € au 31 décembre 2020 ; l'encours de dette est en diminution par rapport à 2019, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020.

La capacité de désendettement fin 2020, conformément à ce qui a été présenté lors du vote du budget, est de 11,20 ans pour ce budget.

Le Compte Administratif joint en annexe 1 fait apparaître notamment :

- l'état détaillé de la dette
- l'état des provisions.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 (M14)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M14).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ru

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Général (M14) (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Le Compte Administratif 2020 du Budget Général (M14) fait apparaître un résultat cumulé de 2 154 171,08 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 1 826 940,59 €
- ✓ excédent d'investissement : 327 230,49 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 896 940,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 930 000,59 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 327 230,49 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.3- Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habiter Mieux* dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique – Élargissement aux propriétaires bailleurs (ERB)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Jean-Luc Galliath.

Par délibération en date du 31 mai 2018, le Conseil de Communauté a validé la participation de la CCRG au PIG départemental *Habiter Mieux* (2018-2023) en octroyant une aide de 500 € aux propriétaires occupants éligibles au dispositif pour la rénovation de logements en précarité énergétique *Habiter Mieux Sérénité*, sous réserve que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 % et sous conditions de revenus.

La convention partenariale du Programme d'Intérêt Général *Habiter Mieux* 68 a été signée en date du 2 juillet 2018, pour une durée de six ans, et l'enveloppe globale annuelle est fixée à 12 000 € pour le territoire de la CCRG ; elle concerne la réfection de 24 logements de propriétaires occupants en maison individuelle, pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique.

Afin d'accompagner les travaux visant une sortie de vacance, il convient d'élargir ce programme aux propriétaires bailleurs (hors logements collectifs).

Sur une année, entre deux et quatre dossiers de propriétaires occupants n'aboutissent pas ; ainsi il est proposé, dans un premier temps, de ne pas modifier les objectifs quantitatifs ainsi que l'enveloppe budgétaire.

Des modifications pourront intervenir dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider l'élargissement du PIG aux propriétaires bailleurs (hors logements collectifs), sans modification des objectifs quantitatifs et de l'enveloppe budgétaire.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.4- Centre Aquatique Nautilia

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

4.4.1- **Projet d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking de Nautilia – Présentation de l'étude d'Avant-Projet (AVP) (CM)**

Le Bureau, en date du 28 mai 2019, a validé la réalisation d'une étude de faisabilité pour des installations photovoltaïques.

Cette dernière, confiée à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, a consisté à identifier les sites exploitables pour la mise en œuvre de modules solaires et à proposer un prédimensionnement de la puissance crête en fonction des surfaces disponibles.

Le Bureau, en date du 10 décembre 2019, a pris connaissance de l'étude de faisabilité et a validé le principe de réalisation du projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia, avec une taille ciblée de 500 kWc.

Le Conseil de Communauté, en date du 11 février 2020, a approuvé le principe de réalisation d'une installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautilia et approuvé le plan de financement prévisionnel se rapportant à l'opération.

Le Bureau, en date du 22 septembre 2020, a validé l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre au bureau d'études Phoenix Énergie.

Dans le cadre de la tranche ferme, Phoenix Énergie a mené une étude d'Avant-Projet, mentionnant les éléments majeurs du projet, les dispositions techniques envisagées, proposant plusieurs solutions architecturales et établissant une synthèse économique de chaque solution.

Le Bureau, en date du 2 mars 2021, a pris connaissance de l'AVP présenté par le Maître d'œuvre et a fait le choix :

- de retenir la configuration d'implantation n° 3 « en stationnement uniquement », avec une constitution de la structure des ombrières en acier. Les principales caractéristiques du projet et de la configuration n° 3 sont présentées en annexe 2
- de ne pas retenir les abris vélos sécurisés étudiés par le Maître d'œuvre puisque ceux-ci ne pourront être intégrés sous la couverture dans une configuration ombrières/abris vélos avantageuse
- d'intégrer dans le cahier des charges des marchés de travaux une « exigence de résultats », sur une durée de trois à cinq ans, garantissant les performances de production de l'installation

- d'engager la poursuite de l'opération suivant le planning prévisionnel n° 1 (cf annexe 3) tenant compte des impératifs liés à la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace, accordée en septembre 2020 et imposant un démarrage des travaux (signature des marchés de travaux) établi au 30 juin 2021
- de valider l'AVP, la poursuite des études de Maîtrise d'œuvre par l'enclenchement de la tranche optionnelle n° 1 Étude de Projet (PRO) et le lancement de la consultation des entreprises
- d'autoriser le dépôt du permis de construire.

Un plan de financement prévisionnel prenant en compte l'estimatif du Maître d'œuvre et des choix susmentionnés est proposé en annexe 4.

Les crédits, nécessaires à l'opération, ont été inscrits au Budget 2021 pour l'opération « panneaux photovoltaïques Nautilia 2001 », fonction 8301 (économie d'énergie).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de prendre connaissance des éléments du projet et du planning prévisionnel
- de valider les choix tels que proposés et le lancement de l'opération
- d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Patrice Fluck estime que cela est dommage ne pas retenir dans le projet les abris vélos afin de sécuriser les usagers.

Monsieur le Président lui répond que cet équipement pourra être réalisé plus tard.
Il souhaite rester dans l'enveloppe financière initialement prévue pour ce projet.

Madame Hélène François-Aullen estime que ce projet correspond à la volonté de la CCRG de développer les énergies renouvelables et de réduire le coût de l'énergie et on ne peut que l'approuver.

Dernièrement, il y a eu en Commission Développement Durable une présentation des coopératives citoyennes d'énergie, dont Énergie Partagée d'Alsace qui existe déjà.

Samedi aura lieu l'assemblée constitutive de la SCIC Bélénos, qui œuvrera sur le territoire de la CCRG.

En toute logique, avec cette volonté de développer les énergies renouvelables, elle propose que la CCRG prenne des parts dans ces deux coopératives, dans la perspective d'être partenaire de futurs projets sur le territoire.

Monsieur le Président lui répond que la tenue de l'assemblée constitutive semble trop proche pour se positionner sur ce point.

Il précise que ces collectifs ont vocation à piloter des opérations d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Il convient de soutenir ces initiatives.

La CCRG a d'ores et déjà équipé une partie de ses bâtiments de panneaux photovoltaïques.

Il invite les collectifs à envoyer un dossier à la CCRG afin que cela soit étudié.

Monsieur Francis Kleitz se réjouit, en tant que Maire de Guebwiller, qu'une telle opération soit mise en œuvre.

Il rappelle que la Ville de Guebwiller a environ 80 % de son périmètre en zone ABF, ce qui, souvent, ne permet pas l'installation de ce type d'équipements.

Il estime que la collectivité doit être moteur pour ce type de projet, ceci d'autant que l'opération s'équilibre financièrement.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.4.2- Avenant n° 1 à la convention Entretien des espaces verts de Nautilia par les Services Techniques de la CCRG (PM)

Le Conseil de Communauté du 4 juillet 2019 avait validé la convention établie entre la CCRG et la Régie personnalisée du Centre Aquatique Nautilia.

Pour mémoire, cette convention autorise les Services Techniques de la CCRG à effectuer tous travaux liés à l'entretien des espaces verts.

Le coût horaire des travaux avait été fixé à 45 € TTC par agent (prenant en compte le coût de main-d'œuvre, le matériel utilisé et les besoins en carburant).

Dans le cadre de la mise en concurrence des prestations de l'entretien du parc de Nautilia et afin de permettre à l'Équipe Technique de maintenir un travail concurrentiel, il est proposé de modifier le tarif précité avec une nouvelle base horaire de 24 € TTC par agent, matériel inclus.

Un avenant reprenant ces termes (cf annexe 5) sera établi entre la CCRG et la Régie de Nautilia.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la modification du tarif à 24 € TTC et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.5- Attribution du marché public de services Suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-Renouvellement Urbain (RU) multisite / Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) (ERB/EM)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de l'OPAH-RU sur le pôle urbain et d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière, un suivi-animation des opérations doit être organisé.

Pour ce faire, un appel d'offres ouvert a été lancé le 22 février 2021, pour une remise des offres le 26 mars 2021.

Les principales composantes de cette consultation pour l'OPAH-RU sont :

- l'accueil et l'information du grand public
- l'animation et la communication sur le dispositif
- l'accompagnement des propriétaires : l'opérateur délivrera des conseils techniques et financiers aux propriétaires occupants et bailleurs. Il se chargera de la réalisation des diagnostics complets (techniques, sociaux, juridiques...) et des bilans énergétiques. L'opérateur aura également un rôle d'accompagnement social et sanitaire des ménages les plus fragiles.

Parallèlement, l'opérateur accompagnera le propriétaire dans la recherche de devis et le pilotage du chantier, jusqu'à la réception des travaux.

Il assistera également les propriétaires dans le montage des dossiers de subventions jusqu'au paiement :

- Le traitement de missions spécifiques, à savoir l'accompagnement des copropriétés, la mobilisation du parc vacant et la mise en valeur du patrimoine.

Pour rappel, les objectifs quantitatifs de réhabilitation sont issus de l'étude pré-opérationnelle menée par Citivia et validés par l'ANAH.

- L'accompagnement de la CCRG et des communes du pôle urbain dans la bonne réalisation du programme.

Concernant l'ORI, celle-ci pourra être mise en œuvre sur les communes qui souhaitent lever l'option en cours de marché.

L'opérateur sera en charge de la phase administrative par la mise en place de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les immeubles identifiés et de la phase opérationnelle, par l'animation de la DUP, auprès des propriétaires concernés pour les inciter à faire les travaux tout en bénéficiant de l'accompagnement et des aides financières de l'OPAH-RU.

Deux offres ont été réceptionnées, à savoir :

- Urbanis basé à Strasbourg
- Citivia SEM basé à Mulhouse.

Pour rappel, les critères d'attribution sont les suivants :

- Le prix de la prestation : 50 %
- La valeur technique : 50 % (méthodologie **sur 35 points** et la qualité de l'équipe opérationnelle, du chef de projet dédié à la prestation et le temps consacré à la mission **sur 15 points**).

Au vu de l'analyse réalisée, l'offre la mieux-disante, tant au niveau du prix qu'au niveau technique, est celle d'Urbanis, pour un coût global de 686 115 € HT sur cinq ans.

Le montant est réparti comme suit :

- Tranche ferme (Maîtrise d'ouvrage CCRG) :
 - ✓ part fixe : *Animation (communication) suivi et pilotage* : 449 995 € HT
 - ✓ part variable : *Traitement des dossiers et atteinte des objectifs* : 138 600 € HT
- Tranches optionnelles (Maîtrise d'ouvrage communes) :
 - ✓ *Suivi-animation Opération de Restauration Immobilière pour les communes de Buhl, Guebwiller, Issenheim et Sultz* : 97 520 € HT (4 876 € HT par immeuble, le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoyant un nombre de cinq immeubles maximum par commune).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 avril 2021, a attribué le présent marché à Urbanis.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'habiliter Monsieur le Président à signer le marché Suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-Renouvellement Urbain (RU) multisite / Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière aux conditions précitées et tout document s'y rapportant.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Francis Kleitz apporte quelques compléments d'information quant aux éléments financiers et techniques des offres réceptionnées.

Outre le différentiel de prix, l'un des points forts de l'offre retenue se traduit par les moyens mis en œuvre à la communication auprès des usagers qui s'avère primordiale pour le succès de ce type d'opération.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

4.6- Vente de l'ancienne Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach-près-Guebwiller (FB)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

L'ancienne Maison de retraite dite Chanoine Oberlé, propriété de la CCRG depuis 1988, n'est plus en activité depuis le 31 décembre 2013.

Le bâtiment est sis 31 rue Principale à 68500 Rimbach-près-Guebwiller (section 5, parcelle 298, superficie de 32,25 ares).

L'immeuble a été construit sur quatre niveaux sur sous-sol en 1964-1965, pour une superficie totale du bâti de 2 376 m².

Depuis cette date, la CCRG a multiplié les démarches visant à permettre une réaffectation du bâti, sans succès.

Un mandat de vente a été signé entre la CCRG et l'agence immobilière ALROK Immobilier le 12 novembre 2020.

L'agence ALROK Immobilier a transmis une lettre de proposition d'achat de Monsieur Rachid Kamal.

Les conditions sont les suivantes : 150 000 € HT, répartis comme suit : 125 000 € nets vendeur + 25 000 € (TTC) de frais d'agence.

Les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente est donc établi à 125 000 € HT.

Monsieur Rachid Kamal a comme projet de réaffecter le bien pour créer 20 à 30 logements.

RH

Au vu du montant de la vente, la CCRG a fait valoir auprès de l'acquéreur les prescriptions suivantes :

- la réalisation d'une surface réservée à une activité commerciale et/ou de services
- la réalisation (a minima) de 2 à 3 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement public à la charge de l'acquéreur.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'avis du Domaine a été sollicité (cf annexe 6).

Celui-ci estime la valeur vénale du bien à 210 000 €.

Il est rappelé que, conformément à la charte d'évaluation du Domaine, l'avis de ce dernier ne lie pas une collectivité territoriale qui peut, en motivant sa décision, retenir un prix différent.

Il est proposé de passer outre l'avis du Domaine, considérant les prescriptions qui ont été formulées à l'acquéreur et la nécessité de donner rapidement une réaffectation à ce site qui insufflera une nouvelle dynamique démographique à la commune.

Les modalités de vente sont donc les suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix de cession HT (en €)	TVA (en €)	Prix d'achat total (en €)	Type d'acte
Ancienne Maison de retraite dite Chanoine Oberlé appartenant à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	31 rue Principale à 68500 Rimbach-près-Guebwiller, section 5, parcelle 298, superficie totale du bâti : 2 376 m ²	32,25	Cession	125 000	Non applicable	125 000	Notarié

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider cette vente aux conditions précitées
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec Monsieur Rachid Kamal ou toute personne physique ou morale s'y substituant, ainsi que tout document relatif à cette vente.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Francis Kohler demande pourquoi le choix est laissé à l'acheteur de réaliser deux ou trois logements en accès PMR.

Monsieur le Président lui répond que cela est lié à la taille des logements réalisés au sein d'un bâti déjà existant ; il s'agit de ne pas imposer trop de restrictions pour ne pas bloquer le projet.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

RH

Point 5. ASSAINISSEMENT

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

5.1- Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement (M49) (BF)

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement (M49) fait apparaître un montant global de dépenses de 7 050 142,58 €, pour 11 345 988,73 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 4 295 846,15 €.

Ce résultat nécessite les explications suivantes :

- Les recettes sont, dans l'ensemble, conformes aux prévisions ; on note toutefois une diminution de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse par rapport aux prévisions.
- Les dépenses de fonctionnement sont inférieures aux prévisions à la suite, notamment, d'une réduction du traitement des boues, des frais d'entretien du matériel et des études.

L'excédent de l'exercice 2020 permet, conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021, d'autofinancer l'ensemble des dépenses d'investissements 2021.

Des travaux ont été réalisés en 2020 pour près de 2 250 000 € ; il s'agit, pour l'essentiel, des travaux pour la Zone d'Activités Les Portes du Florival, des travaux de mise en sécurité de la Station d'épuration d'Issenheim, des travaux des communes de Rimbach et Rimbach-Zell, de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du marché à bons de commande, des travaux rues du Bois et de l'Hôpital à Soultzmat, des travaux rues de la Gare et Saint-Pirmin à Buhl, des travaux rues du Foyer et des Malgré-Nous à Merxheim, des travaux rues du Binsbourg et Latscha à Jungholtz, des travaux rue des Champs à Merxheim, des travaux rue de l'École à Sengern et des travaux place de la République à Soultz.

Le montant de la dette s'établit à 4 330 501 € au 31 décembre 2020 ; l'encours de dette est en diminution par rapport à 2019, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020.

La capacité de désendettement fin 2020 est de 2,37 ans pour ce budget.

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 7 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 (M49)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M49).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

5.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Assainissement (M49) (BF)

Le Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement (M49) fait apparaître un résultat cumulé de 4 295 846,15 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 2 208 463,78 €
- ✓ excédent d'investissement : 2 087 382,37 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 1 481 000,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 727 463,78 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 2 087 382,37 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

5.3- Modification du règlement d'assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales (CV)

1. Article 20 : Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) – Cas des établissements hospitaliers, maisons de retraite, hôtels...

Lors de l'instruction d'un dossier, il est apparu que le règlement d'assainissement actuellement en vigueur ne dispose pas de clauses spécifiques se rapportant au montant exigible de la PAC pour les établissements qui offrent un service d'hébergement à une clientèle ou des usagers de passage (équipements de santé, hôtels, EHPAD...).

Il serait opportun de mettre en place un mode de calcul de la PAC pour les établissements d'hébergement temporaire, qui sera utilisé pour tous les projets de type hospitalier, maison de retraite, hôtel...

Il est ainsi proposé le mode de calcul suivant :

- appliquer un tarif forfaitaire de 400 € par lit créé
- additionné d'une PAC par branchement physique créé (soit 1 502,99 € – tarif 2021).

À titre d'exemple, le coût de la PAC pour un projet d'EPHAD de 120 lits avec deux branchements s'élèverait à 51 005,98 € (2 x 1 502,99 € + 400 € x 120).

La modification de l'article 20 est précisée en annexe 7 bis.

R17

2. Article 55 : Salubrité Publique – Pouvoir de police spéciale

À ce jour, l'ensemble des communes membres de la CCRG ont validé le transfert des pouvoirs de police spéciale se rapportant à l'assainissement.

Il convient de modifier l'article 55 du règlement (cf annexe 7 bis).

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider les modifications du règlement d'assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales telles que proposées, pour une mise en application à compter du 1^{er} mai 2021.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Francis Kohler observe que cette PAC est trop élevée dans le cas d'un EHPAD.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit d'équilibrer les dépenses globales sur ce budget qui inclut le renouvellement de l'ensemble des équipements du réseau et de la Station d'épuration.

Un comparatif a été fait avec des tarifs pratiqués par d'autres collectivités.

Il rappelle que la tarification avant cette proposition prévoyait une PAC beaucoup plus importante.

Monsieur Roland Martin rappelle que d'importants travaux de mise aux normes de la Station devront être réalisés.

Monsieur le Président confirme ce point et estime que c'est un des gros dossiers de la mandature.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 6. EAU POTABLE**6.1- Compte Administratif 2020 du Budget Eau potable (M49) (BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Eau potable (M49) fait apparaître un montant global de dépenses de 3 384 841,16 €, pour 5 415 032,32 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 2 030 191,16 €.

Ce résultat nécessite les explications suivantes :

- Les recettes sont supérieures de 6 % aux prévisions à la suite, notamment, d'un volume de ventes d'eau plus important que prévu.
- Le montant des dépenses de fonctionnement est inférieur, dans l'ensemble, au montant prévu au budget ; à noter, notamment, des diminutions par rapport aux prévisions des dépenses de personnel et des créances admises en non-valeur.

R11

L'excédent de l'exercice 2020 permet, conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021, d'autofinancer l'ensemble des dépenses d'investissements 2021.

Des travaux ont été réalisés en 2020 pour près de 993 000 € ; il s'agit, pour l'essentiel, des travaux de réfection des sources de Rimbach-Zell, du renouvellement de la rue Saint-Pirmin à Buhl, du renouvellement de canalisation d'adduction au réservoir de Rimbach-Zell, du renouvellement de canalisation rue Henti Latscha à Jungholtz, du renouvellement de canalisation rue de l'École à Lautenbach-Zell, de la pose de conduite pour Les Portes du Florival à Issenheim et du renouvellement de canalisation place de la République à Soultz.

Le montant de la dette s'établit à 2 233 940,78 € au 31 décembre 2020 ; l'encours de dette est en diminution par rapport à 2019, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020.

La capacité de désendettement fin 2020 est de 1,9 an pour ce budget.

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 8 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 (M49)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M49).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

6.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Eau potable (M49) (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Le Compte Administratif 2020 du Budget Eau potable (M49) fait apparaître un résultat cumulé de 2 030 191,16 € qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 1 094 174,11 €
- ✓ excédent d'investissement : 936 017,05 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Rh

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 1 094 174,11 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 936 017,05 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

6.3- Prise en charge des coûts pour la liaison de secours entre Hartmannswiller et Berrwiller (JS)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Depuis quelques années, la commune de Berrwiller rencontre des difficultés pour s'approvisionner en eau potable.

Lors des périodes estivales, le forage existant de Berrwiller ne peut garantir et répondre aux besoins en eau potable de la commune.

Afin de répondre à cette problématique, il a été proposé de créer une interconnexion de secours entre le réservoir de Hartmannswiller et le réservoir de Berrwiller, dans le but de sécuriser l'alimentation en eau de la commune de Berrwiller.

Une conduite est d'ores et déjà présente entre Hartmannswiller et Berrwiller ; cette canalisation est utilisée par Hartmannswiller comme alimentation de secours.

En cas de besoin, la commune de Berrwiller peut donc alimenter de façon gravitaire la commune de Hartmannswiller.

Afin de mener à bien ces travaux, la commune de Berrwiller a engagé le bureau d'études Emch+Berger afin d'assurer la Maîtrise d'œuvre du projet.

Une convention de fourniture d'eau potable fixant les modalités techniques et financières a été élaborée pour ce projet (cf annexe 9).

La commune de Berrwiller, par courrier du 9 octobre 2020, a émis le souhait que la CCRG participe à hauteur de 50 % aux frais de Maîtrise d'œuvre concernant l'installation électrique, le raccordement électrique du réservoir de Hartmannswiller ainsi que l'installation électrique.

Sur cette base, la CCRG prendrait à sa charge 51 739 € hors taxes pour le financement de ce projet selon le tableau récapitulatif suivant :

Répartition des coûts pour la liaison de secours entre Hartmannswiller et Berrwiller			
Prestations	Montant HT	Financement de la CCRG (%)	Financement de la CCRG (montant HT)
Raccordement électrique du réservoir de Hartmannswiller	57 278,22 €	50	28 639,11 €
Installation électrique (Armoire de commande + Supervision)	42 000,00 €		21 000,00 €
Frais de MOE (10%)	4 200,00 €		2 100,00 €
Total HT	103 478,22 €		51 739 €

Un budget de 55 000 € a été inscrit au Budget Eau potable 2021 (article 215121/Installations complexes spécialisées 2021) pour tous les frais qui se rapportent à ce projet.

RM

Dans le cadre du marché, les prix seront réactualisés si besoin.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la prise en charge des coûts pour la liaison de secours prévue entre Hartmannswiller et Berrwiller aux conditions précitées
- de valider la convention de fourniture d'eau potable en annexe et d'habiliter Monsieur le Président à la signer.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

6.4- Forage de l'Erlenbachweg (Soultz) – Déclaration au titre de la loi sur l'Eau – Lancement de la procédure visant à l'obtention de l'autorisation de prélever l'eau en vue de la consommation humaine du captage de l'Erlenbachweg ainsi qu'à la mise en place du périmètre de protection (JS)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

La commune de Soultz a réalisé des travaux en 2006 afin d'avoir à sa disposition un nouveau forage pour sécuriser son alimentation en eau potable.

La création de ce forage a pour but d'apporter 131 400 m³/an d'eau supplémentaire à la commune de Soultz.

Durant cette même année, la Ville de Soultz fait appel à la société HydroConsult pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité.

De plus, la commune a effectué toutes les démarches nécessaires pour le lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Lors de l'année 2007, un hydrogéologue agréé est désigné (Monsieur Claude Buard) afin de faire une étude et d'émettre un avis sur le forage.

L'avis de l'hydrogéologue est rendu public le 8 avril 2008.

Lors de l'année 2012, dans le cadre de la procédure de DUP, un arrêté préfectoral est délivré pour la mise en place du périmètre de protection sur le forage.

Le 19 février 2014, l'arrêté préfectoral est suspendu à la suite de l'absence d'appréciation sommaire des dépenses dans le dossier d'enquête publique, concernant les travaux de forage et l'achat des terrains.

Le 1^{er} décembre 2014, l'arrêté préfectoral est annulé à la suite d'un recours en excès de pouvoir du 2 août 2012.

Lors d'une réunion tenue le 26 mars 2014 entre la Préfecture du Haut- Rhin, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Soultz, il a été convenu de solliciter une nouvelle autorisation préfectorale et d'utilité publique du forage.

Le Conseil Municipal de la Ville de Soultz y émet un avis favorable lors de la séance du 4 juin 2014.

R17

En 2015, une nouvelle version de l'étude de vulnérabilité de la note d'incidence plus complète est présentée par Antea Group.

Antea Group a fait installer un piézomètre à proximité du Rimbach et a réalisé un pompage d'essai sur le forage en prenant en compte le niveau d'eau du Rimbach et du piézomètre.

À la suite de cette étude, une aire d'alimentation du captage est définie.

Le 1^{er} janvier 2018, la CCRG prend la compétence *Eau potable*.

Durant cette même année, un hydrogéologue (Monsieur Luc Jaillard) est désigné par l'ARS, dans le but d'émettre un avis sur les disponibilités en eau ainsi que la définition des mesures de protection à mettre en œuvre pour le forage.

Le rapport de l'hydrogéologue est rendu en 2018.

Il est prévu la réalisation d'une étude par la Chambre d'Agriculture afin de faire un état des lieux des pratiques viticoles des viticulteurs présents au sein du Périmètre de Protection Rapproché (PPR).

L'objectif de cette étude est de vérifier si les pratiques viticoles ne présentent pas ou peu d'impacts sur le forage de l'Erlenbachweg.

L'étude des pratiques viticoles des viticulteurs qui sera réalisée par la Chambre d'Agriculture ne pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

En effet, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne les études en lien avec les captages prioritaires ou les aires d'alimentation de captages où un problème de qualité d'eau est constaté.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Au vu des éléments précités, il est proposé au Conseil de Communauté :

- *de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux, en application de l'article L215-13 du Code de l'Environnement, et d'instauration des périmètres de protection, prévus par l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique, autour du captage d'eau de l'Erlenbachweg alimentant le réseau de Soultz*
- *de solliciter l'autorisation d'utiliser l'eau captée en vue de la consommation humaine, en application des articles R1324-6 et suivants du Code de la Santé Publique*
- *de solliciter l'autorisation ou le récépissé de déclaration de prélèvement de l'eau, au titre des articles L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du Code de l'Environnement*
- *de solliciter l'autorisation environnementale, en application de articles L181-1 et suivants et R181-1 et suivants du Code de l'Environnement*
- *de solliciter une enquête parcellaire, préalable à l'arrêté de cessibilité*
- *de prendre l'engagement :*
 - ✓ *d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation*
 - ✓ *d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate*
 - ✓ *de conduire à terme la procédure instaurant les périmètres de protection du captage jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et à la mise à jour des documents d'urbanisme existants.*

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Roland Martin précise que, lors de la prise de compétence *Eau potable* par la CCRG, au 1^{er} janvier 2018, l'un des objectifs était de valoriser les ressources en eau.

Ce dossier était alors bloqué et il se réjouit que celui-ci évolue puisque la préservation et la valorisation des ressources en eau est essentielle pour le territoire.

Il se dit vouloir rester mobilisé, avec le Vice-Président du ressort, sur cette question.

Monsieur le Président confirme l'importance de sécuriser les ressources en eau, considérant les probables épisodes de sécheresse à venir.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 7. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

7.1- Compte Administratif 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) (BF)

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) fait apparaître un montant global de dépenses de 13 242 220,05 €, pour 11 186 060,73 € de recettes.

Le déficit global des opérations de l'exercice s'établit à 2 056 159,32 € ; il correspond au coût net de l'opération de viabilisation des terrains non encore vendus au 31 décembre 2020 (achats, viabilisations, frais financiers...).

L'essentiel des dépenses réalisées en 2020 concerne l'achat des terrains Daweid et les travaux de viabilisation (Les Portes du Florival, extension 2).

Les recettes pour cessions de terrains s'élèvent à 110 096 € (39,32 ares).

Il est rappelé qu'un prêt de 3 060 000 € a été souscrit en 2020 afin de financer l'achat des terrains Daweid (remboursement en totalité à son terme le 22 mars 2027).

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 10 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- *de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 Aire d'Activités du Florival (M14)*
- *de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement*

Ru

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M14).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) (BF)

Le Compte Administratif 2020 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14) fait apparaître un résultat cumulé de - 2 056 159,32 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 27 549,41 €
- ✓ déficit d'investissement : 2 083 708,73 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les résultats comme suit :

- 27 549,41 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 2 083 708,73 € : déficit maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.3- Cession/Acquisition de terrains – Prix de vente (ML)

7.3.1- Vente à Monsieur Julien Caspar – Caspar Paysage

Monsieur Julien Caspar, Gérant de la société Caspar Paysage, actuellement locataire de la Pépinière d'entreprises du Florival, souhaite s'implanter sur l'Aire d'Activités du Florival, au sein de la Zone Artisanale.

La société Caspar Paysage est spécialisée dans les travaux paysagers au service des particuliers et des professionnels.

Son atelier à la Pépinière d'entreprises ne lui permet plus de s'agrandir.

Il embauche actuellement un salarié, un apprenti et un stagiaire.

B11

Il est proposé de consentir une cession de terrain aux conditions suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix HT (en €)	TVA (en €)	Prix total (en €)	Type d'acte
Caspar Paysage Monsieur Julien Caspar	Ban de Soultz, Weidhaeglen, section 26, parcelle 708	12,51	Cession	35 028,00	7 005,60	42 033,60	Notarié

Conformément à la réglementation, l'avis du Domaine a été sollicité.

Le Bureau, réuni le 3 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- la vente de la parcelle susmentionnée à la société Caspar Paysage, représentée par Monsieur Julien Caspar ou toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.3.2- Vente à Monsieur Laurent Cecchetti – Floripôle Santé – SCI CF Immobilier

Monsieur Laurent Cecchetti, Orthopédiste-orthésiste à Richwiller, souhaite acquérir un terrain d'une surface totale de 37,10 ares (ban de Soultz, section 11, parcelles 64 et 66) afin de construire un bâtiment de type maison médicalisée permettant d'accueillir son activité mais également d'autres professionnels de santé.

Il s'avère qu'une conduite de gaz de 21 mètres de longueur traverse cette parcelle.

Il est interdit de construire sur 5,50 mètres de part et d'autre de cette conduite.

Compte tenu de cette contrainte, il est proposé de vendre ces parcelles en retenant le coût de la surface inconstructible de 11 ares aux conditions suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix HT (en €)	TVA sur marge (en €)	Prix total (en €)	Type d'acte
SCI CF Immobilier Monsieur Laurent Cecchetti	Ban de Soultz, section 11, parcelles 64 et 66	37,10	Cession	73 080,00	10 140,06	83 220,06	Notarié

Conformément à la réglementation, l'avis du Domaine a été sollicité.

Le Bureau, réuni le 16 février 2021, a émis un avis favorable.

Rh

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- la vente des parcelles susmentionnées à la SCI CF Immobilier, représentée par Monsieur Laurent Cecchetti ou toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.3.3- Vente à Monsieur Bahri Karakose – Multicolor Plus

Monsieur Bahri Karakose, Gérant de la société Multicolor Plus sise actuellement 2 rue de l'Oberwald à Issenheim, souhaite s'implanter dans la Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival (ban de Sultz, section 26, parcelle 702).

Cette société est spécialisée dans les travaux d'isolation.

Monsieur Bahri Karakose souhaite construire un bâtiment d'une superficie de 193 m² comprenant un espace bureau, une réception, des vestiaires, un espace de stockage, des sanitaires et un atelier.

Le Bureau, réuni le 6 octobre 2020, a émis un avis favorable en demandant de faire inscrire les clauses résolutoires de vente suivantes :

- délai de deux ans pour l'achèvement de la construction (à compter de la date d'achat)
- l'achèvement sera constaté eu égard à la conformité de la construction au permis de construire, joint à l'acte de vente, et aux aspects extérieurs finis, à l'exclusion de l'engazonnement et des accès bitumés.

Il est proposé de consentir une cession de terrain aux conditions suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix HT (en €)	TVA (en €)	Prix total (en €)	Type d'acte
Multicolor Plus Monsieur Bahri Karakose	Ban de Sultz, section 26, parcelle 702	8,78	Cession	24 584,00	4 916,80	29 500,80	Notarié

Conformément à la réglementation, l'avis du Domaine a été sollicité.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- la vente de la parcelle susmentionnée à la société Multicolor Plus, représentée par Monsieur Bahri Karakose ou toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées en incluant les clauses résolutoires susmentionnées
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

R17

7.3.4- Révision des prix de vente des terrains dans la Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival

Depuis 2017, il est observé un accroissement du coût de l'aménagement du foncier économique, tant pour la partie études que pour celle des travaux d'aménagement.

Afin de prendre en compte l'augmentation de ces coûts, une révision des prix de vente du foncier doit être pratiquée en Zone Artisanale afin de maintenir un équilibre économique entre l'achat et la revente de terrains viabilisés.

Ces augmentations pourraient ainsi être répercutées au prix de revente afin d'assurer l'équilibre économique des opérations sur la Zone Artisanale.

Par ailleurs, il est à noter une raréfaction du foncier disponible et une forte demande de porteurs de projets.

En conséquence, il est proposé une révision du prix de vente des terrains à 4 000 € HT/are pour les entreprises nouvellement candidates à l'acquisition d'une parcelle en Zone Artisanale.

Ce prix sera réactualisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction connu au 1^{er} janvier.

Conformément à la réglementation, l'avis du Domaine a été sollicité.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider les prix de vente des terrains dans la Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival à 4 000 € HT/are
- de mettre en application ce nouveau prix de vente applicable à la date certifiant le caractère exécutoire de la délibération pour toute nouvelle demande de terrain
- de valider, en conséquence, la modification de l'article 2 Prix de vente du règlement de l'Aire d'Activités du Florival.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.3.5- Vente à Monsieur Bertrand Baumann – Société Bleu Blanc Dent

Monsieur Bertrand Baumann, Gérant de la société Bleu Blanc Dent, souhaite s'implanter sur l'Aire d'Activités du Florival, au sein de la Zone Artisanale.

En effet, il dispose d'un cabinet dentaire, situé à Soultz, mais la superficie n'est pas suffisante pour accueillir sa nouvelle activité de recherche et développement.

L'activité de l'entreprise est la recherche et le développement en implantologie dentaire :

- une société de formation continue pour chirurgiens-dentistes : organisation de formations à thèmes dédiées à la pratique clinique, enseignement de nouvelles techniques chirurgicales
- un site Internet regroupant une plateforme de diffusion d'articles scientifiques innovants, une revue scientifique et des conférences vidéo
- un service marketing et communication afin de valoriser les avancées techniques et les innovations développées par le Docteur Bertrand Baumann
- un service recherche et développement dont l'objectif est d'enrichir le domaine de l'innovation en odontologie.

Bleu Blanc Dent emploie trois salariés et prévoit l'embauche de six salariés supplémentaires.

Le projet de bâtiment est constitué de 300 m² de surface utile totale, dont :

- ✓ 150 m² - Salle de conférences
- ✓ 70 m² - Pôle de recherche et développement
- ✓ 130 m² - Espace de stockage
- ✓ 33 places de stationnement.

Il est proposé de consentir une cession de terrain aux conditions suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix HT (en €)	TVA (en €)	Prix total (en €)	Type d'acte
Bleu Blanc Dent Monsieur Bertrand Baumann	Ban de Soultz, Weidhaeglen, section 26, parcelle 711	14,17	Cession	56 680	11 336	68 016	Notarié

Conformément à la réglementation, l'avis du Domaine a été sollicité.

Le Bureau, réuni le 16 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- la vente de la parcelle susmentionnée à la société Bleu Blanc Dent, représentée par Monsieur Bertrand Baumann ou toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

7.3.6- Daweid – Acquisition de parcelles

7.3.6.1- Achat d'un terrain à la famille Zumbiehl-Schermesser

Dans le cadre du lancement de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim (cf point 7.4- du présent ordre du jour), Monsieur André Schlegel, Vice-Président en charge des Affaires économiques, a entamé les négociations avec les propriétaires des parcelles restant à acquérir sises au sein du périmètre concerné.

Le 15 février 2021, Madame Anne-Marie Zumbiehl a, par retour de courrier, accepté de vendre à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller la parcelle dont elle est propriétaire sise sur le ban de 68500 Issenheim, section 25, parcelle 6, d'une superficie de 120 ares, au prix de 800 € HT/are, soit 96 000 € HT.

Il convient désormais de délibérer afin de pouvoir formaliser la vente auprès d'un office notarial aux conditions suivantes :

Dénomination	Localisation	Surface totale (en ares)	Action de la CCRG	Prix HT (en €)	TVA sur marge (en €)	Prix total (en €)	Type d'acte
Nus-propriétaires : Zumbiehl Élodie Zumbiehl Axel Usufruitiers : Zumbiehl (née Schermesser) Anne-Marie Zumbiehl Alain Joseph	Ban d'Issenheim, section 25, parcelle 6	120	Achat	96 000	19 200	115 200	Notarié

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Le prix d'achat de la parcelle étant en deçà du seuil de déclenchement d'un avis domanial, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'achat de la parcelle susmentionnée aux nus-propriétaires et usufruitiers susmentionnés ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions d'achat précitées
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

Débats et observations préalables au vote :

Madame Hélène François-Aullen relève qu'il y a actuellement une réelle pression sur les collectivités, les surfaces disponibles se font de plus en plus rares en Alsace et les entreprises de plus en plus pressantes.

Les intercommunalités se retrouvent en concurrence ; est-ce pour autant qu'il faille céder à celles-ci et entrer dans la précipitation et l'extension des ZAE ?

Le projet de territoire n'existe pas encore ; or la loi ALUR2, en ce qui concerne les ZAE, rappelle que : « chaque besoin en foncier doit être justifié au vu de la pertinence du projet de territoire ».

Monsieur le Président a reçu des courriers de différentes associations environnementales qui s'inquiètent de cette extension.

Alors, n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ?

R17

Il est temps de s'engager dans la réflexion sur le projet de territoire et de mettre en attente cet achat.

Avec quelques élus minoritaires, elle souhaite porter la parole de citoyens particulièrement engagés sur les problématiques d'environnement, de transition énergétique.

En toute cohérence avec ces engagements, elle-même et ces élus s'abstiendront sur ce point.

Monsieur André Schlegel lui répond, s'agissant de la concurrence entre les territoires, que celle-ci va s'éteindre d'elle-même, considérant la raréfaction du foncier disponible à venir.

Il estime par ailleurs que le projet de territoire existe déjà et c'est celui établi par le SCoT.

Monsieur le Président précise que des études ont été menées quant aux besoins sociaux du territoire : ces derniers sont importants.

Le taux de chômage est élevé dans certains secteurs.

La CCRG a un vrai rôle à jouer dans le fait de permettre l'accès à l'emploi aux habitants, leur permettant de disposer d'un travail plus proche de leur domicile, ce qui est aussi plus vertueux d'un point de vue environnemental.

Il s'agit d'un projet social qui permettrait la création de 1 200 nouveaux emplois.

C'est également un projet résilient dans le sens où ces emplois ne seraient pas délocalisables et permettraient de faire vivre des milliers de foyers.

Lorsque des gens veulent travailler et qu'on se voit obligé de refuser l'implantation de nouvelles entreprises faute de foncier disponible, c'est un crève-cœur de ne pouvoir les aider.

Il souhaite permettre aux habitants du territoire de vivre décemment et dit ne pas vouloir rater le virage de la reconversion évoquée dans le SCoT.

Il estime que cette opération répond à un besoin du territoire et dit assumer ce choix, avec les élus du Bureau, et, espère-t-il, avec l'ensemble des élus de l'assemblée.

Il précise que la CCRG n'est plus en capacité, actuellement, de répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent s'étendre ou s'installer.

Le projet Daweid sera un secteur stratégique qui créera également une continuité avec l'Aire d'Activités du Florival existante.

Les agriculteurs et la SAFER ont soutenu cette opération.

Ces derniers disent eux-mêmes qu'il ne s'agit pas de bonnes terres qui sont dédiées à la maïsiculture.

Le projet de territoire doit encore être affiné par les élus de la CCRG en se basant sur le SCoT.

Il s'agira de prévoir notamment des toitures équipées de panneaux photovoltaïques, des récupérateurs d'eau, des espaces mutualisés, des noues paysagères, des aménagements paysagers, des espaces de mobilité partagée, des bornes de recharge électrique, etc.

Il conviendra également de valoriser la zone inondable en développant, sur la base de baux emphytéotiques, de la culture maraîchère en lien avec des circuits courts.

Des points de vente en direct pourront également être créés.

Il rappelle qu'il est prévu que la CCRG adhère à l'Association PALME qui dispose de solides références en matière d'aide au développement économique, dans le respect du développement durable.

Les associations locales seront également entendues, mais lorsque le projet sera plus avancé.

Il convient, dans cette opération, de trouver un juste équilibre dans le développement des différents enjeux, et ceci pour le bien-être de tous les habitants.

Il ne s'agit pas de privilégier une forme d'idéologie.

Rn

Le développement des emplois locaux permettra, par exemple, de diminuer l'empreinte carbone du territoire.

Pour cela, il faut travailler ensemble.

Le développement des enjeux sociaux passe par l'emploi et il est dommageable de ne pouvoir répondre favorablement à une entreprise qui souhaite s'implanter sur le bassin de vie.

Madame Hélène François-Aullen lui répond que son propos n'est pas d'opposer les considérations environnementales et la création d'emplois.

Elle propose de suspendre la procédure de réalisation de l'aménagement pour se donner le temps de la réflexion.

De plus, elle demande si le projet de territoire est déjà arrêté comme l'affirme Monsieur André Schlegel ou s'il reste encore à élaborer.

Monsieur le Président lui répond que les grandes lignes directrices du projet de territoire sont établies par le SCoT et les PLU communaux.

Ce sont des règles de droit qui s'appliquent.

S'agissant d'une suspension, il estime qu'au vu de la durée prévue pour cette opération, les élus disposeront du temps nécessaire pour travailler sur ce projet de territoire qui devra trouver une déclinaison plus affinée localement.

Il convient d'avancer sur le sujet et de ne pas avoir peur de mener de front le développement économique et la préservation de l'environnement.

Monsieur Philippe Hecky réaffirme qu'il ne s'agit pas d'opposer l'emploi et la préservation de l'environnement.

Ce qui est en cause, c'est l'ampleur du foncier qui est en jeu (37 hectares) et il convient donc de prendre le temps de la réflexion.

Monsieur le Président lui répond qu'une partie de ce périmètre est en zone inondable, tout ne sera donc pas consommé, mais il s'agit d'avoir une vision globale.

La surface n'est pas tant un problème, c'est ce qu'on va en faire qui importe.

Monsieur Francis Kleitz relève que la réflexion est jalonnée de différentes étapes.

Il y a d'abord eu le SCoT ; à présent, c'est le PLUi.

Le SCoT avait dressé un bilan sur l'emploi qui mettait en exergue le fait qu'il y avait beaucoup de flux de circulation hors territoire.

La création d'emplois dans le bassin de vie permettra donc de diminuer ces flux ; en cela, c'est vertueux d'un point de vue du développement durable.

Monsieur Dominique Abadoma estime que le nombre de demandes provenant des entreprises démontre que le bassin de vie est attractif.

Il s'agit d'avancer sur cette question.

Lui-même travaillant sur Strasbourg, il souhaiterait pouvoir travailler plus près de chez lui.

Il s'agit donc de développer la concentration des emplois, gagner en qualité de vie et éviter que la CCRG ne devienne un territoire « dortoir ».

Il convient de tendre vers un équilibre sur ces questions.

Rn

Monsieur Francis Kohler demande si la création de la zone va réellement créer 1 200 emplois comme l'assure le Président.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit d'une projection basée sur des ratios qui sont proches de ceux qui existent sur l'actuelle Aire d'Activités.

Monsieur Francis Kohler réplique que cela ne correspond donc pas à des demandes concrètes.

Monsieur le Président lui répond que ces ratios sont issus d'études éprouvées qui semblent confirmées par les demandes d'implantation d'entreprises que la CCRG a déjà dû refuser.

Madame Hélène François-Aullen estime que les chiffres issus d'une étude ne constituent pas une vérité absolue.

Elle trouve cela aberrant de ne pas prendre le temps de la réflexion sur de tels projets.

Monsieur le Président lui répond que, de toute manière, l'opération prendra du temps et se fera par étapes.

Monsieur Francis Kohler affirme que plusieurs dents creuses sont identifiables dans l'actuelle Aire d'Activités.

Monsieur André Schlegel invite Monsieur Francis Kohler à venir faire le tour de la zone et à aller à la rencontre des entreprises afin de faire des propositions de rachat.

Il précise qu'il a déjà entamé un travail de discussion avec les entreprises concernées.

Monsieur le Président estime qu'il y a peu de dents creuses en vérité.

Il y a des terrains réservés à des extensions d'entreprises, d'autres sont conservés pour assurer un espacement paysager.

La CCRG n'a pas la main dessus, en dehors de l'exercice de son droit de préemption urbain en cas de vente.

Monsieur Francis Kohler souhaiterait pouvoir être au courant de ce type d'information.

Lors de la précédente mandature, un bilan avait été présenté sur ces questions.

Monsieur Roland Martin estime que cette question des « dents creuses » est une thématique récurrente sur les différentes mandatures, qui ne trouve pas de solution.

Monsieur le Président répond qu'un état d'avancement sera prévu sur ce point.

Il rappelle une nouvelle fois que l'opération Daweid prendra plusieurs années avant de se concrétiser.

Si, par malheur, on constate qu'il n'y a pas de besoin, le projet sera adapté en conséquence.

Ce point est adopté dont quatre procurations – Anne Dehestru – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, moins quatre abstentions – Hélène François-Aullen – Philippe Hecky – Francis Kohler – dont une procuration – Christian Facchin –.

RH

7.3.6.2- Promesse de vente – Achat d'un terrain à Monsieur Joseph Gsell

Dans le cadre du lancement de la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim (cf point 7.4- du présent ordre du jour), Monsieur André Schlegel, Vice-Président en charge des Affaires économiques, a entamé les négociations avec les propriétaires des parcelles restant à acquérir sises au sein du périmètre concerné.

Monsieur Joseph Gsell, propriétaire de la parcelle sise sur le ban de 68500 Issenheim, section 25, parcelle 30, d'une superficie de 76,69 ares, a donné un accord de principe à la vente de cette parcelle à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, au prix de 800 € HT/are, soit 61 352 € HT.

Il conviendrait de formaliser cette décision par une promesse de vente unilatérale établie au bénéfice de la CCRG.

Un modèle de promesse de vente est joint en annexe 10 bis.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la formalisation de la promesse de vente avec Monsieur Joseph Gsell
- d'habiliter Monsieur le Président à signer la promesse de vente correspondante et tout document s'y rapportant
- d'habiliter Monsieur le Président à effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'enregistrement de la promesse de vente.

Ce point est adopté dont quatre procurations – Anne Dehestru – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, moins quatre abstentions – Hélène François-Aullen – Philippe Hecky – Francis Kohler – dont une procuration – Christian Facchin –.

7.4- Approbation des objectifs poursuivis par le projet et des modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique au lieu-dit Daweid à Issenheim – Lancement des consultations Maîtrise d'œuvre urbaine et Études environnementales (AS/AB)

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020 validant l'acquisition des terrains au lieu-dit Daweid à Issenheim.

Vu l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme définissant la ZAC.

Vu les articles R311-1 et R311-2 du Code de l'Urbanisme relatifs à l'initiative de la création d'une ZAC.

Vu les articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de concertation.

Vu les articles L2122-21 et L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contexte et objectifs de l'opération projetée

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller souhaite réaliser une opération d'aménagement à vocation économique située sur la commune d'Issenheim, dans le prolongement de la Zone d'Activités du Florival qui arrivera prochainement à saturation.

Le secteur de l'opération, d'une superficie globale de 37 hectares, situé au lieu-dit Daweid, a été fléché au niveau du SCoT comme ZAE de type 1, en tant que site stratégique d'intérêt départemental et régional.

Dans cet objectif, la CCRG a procédé à des acquisitions foncières qui lui permettent aujourd'hui de maîtriser 27 hectares de terrains sur les 37 hectares de la zone (cf délibération du Conseil de Communauté du 11 février 2020).

L'opération Daweid a ainsi pour objectifs :

- de développer l'offre foncière et immobilière à vocation économique de façon à favoriser le maintien et le développement de l'emploi sur son territoire. Elle souhaite pouvoir attirer de nouvelles entreprises et/ou offrir la possibilité à celles déjà implantées sur son ban intercommunal de s'étendre
- de valoriser un foncier stratégiquement situé à proximité des axes de communication et situé dans le prolongement d'une zone existante afin de créer des synergies et poursuivre l'urbanisation de manière cohérente.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a souhaité s'adjoindre les compétences d'un conducteur d'opération afin de l'assister dans la phase des études préalables et de la conseiller sur les différentes procédures à mettre en œuvre.

Après une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique, la Société d'Économie Mixte Strasbourgeoise (SERS) a été retenue pour l'exécution de cette mission.

Après analyse des différents outils d'urbanisme opérationnel pertinents pour la réalisation de cette opération, il est proposé d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

En effet, la ZAC est un outil d'urbanisme opérationnel global (intégrant à la fois la concertation avec le public, les aspects environnementaux, les travaux d'aménagement, les aspects fiscaux, le financement, la réalisation et la gestion des équipements publics...) suffisamment souple pour permettre les adaptations indispensables à la réalisation d'une zone d'activités de cette importance dans le temps.

De plus, la maîtrise foncière totale n'est pas nécessaire pour pouvoir lancer l'opération.

La ZAC est définie à l'article L311-1 du Code de l'Urbanisme comme des « zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Le périmètre et le programme de la zone d'aménagement concerté sont approuvés par délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans les conditions prévues par décret en Conseil d'État, en application de l'article L151-7-2 [...] »

La réalisation de cette opération nécessitera de modifier le PLU et d'obtenir une autorisation environnementale.

La CCRG est compétente pour prendre l'initiative de créer une ZAC (article R311-1 du Code de l'Urbanisme), constituer et approuver le dossier de création de ZAC.

Il est ainsi proposé de poursuivre les études préalables permettant à la CCRG de s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité du projet, définir plus précisément le projet d'aménagement, constituer le dossier de création de ZAC et lancer la phase de concertation avec le public.

Concertation préalable

En vertu des articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, dans leur rédaction actuellement en vigueur, « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] la création d'une zone d'aménagement concerté.* »

Il revient ainsi à la CCRG de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Objectifs de la concertation

La concertation préalable a pour objectifs :

- de permettre aux personnes intéressées (habitants, associations locales, autres personnes intéressées) d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions légales et réglementaires
- de formuler des observations et propositions relatives à l'opération sur la base des éléments produits par la CCRG (études de Maîtrise d'œuvre urbaine, études environnementales, projet de périmètre, projet de dossier de création de ZAC...)

avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soient pris les actes conduisant à la réalisation effective de l'opération d'aménagement.

La CCRG tirera le bilan de la concertation par délibération préalablement à toute décision de création de ZAC.

Le projet étant par ailleurs soumis, compte tenu de sa taille, à une étude d'impact, cette dernière ainsi que les différents avis émis seront mis à la disposition du public par voie électronique également avant toute prise de décision quant à la création de la ZAC, conformément aux articles L123-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Modalités de la concertation

Compte tenu des enjeux de l'opération, les modalités de concertation suivantes sont proposées, étant précisé que la concertation durera pendant toute la période d'élaboration du projet qui démarre avec la présente délibération et s'achèvera quinze jours après la dernière réunion publique :

- Organisation de deux réunions publiques qui permettront notamment de présenter les résultats des études préalables. Elles seront ouvertes à tous, et notamment aux habitants de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ainsi qu'aux professionnels du monde économique et du monde agricole. Ces réunions publiques seront annoncées a minima par voie de presse et par affichage au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'en Mairie d'Issenheim. Un compte rendu de chaque réunion publique visant à reproduire les questions essentielles posées et les réponses apportées sera établi.
- Affichage de panneaux d'information et mise à disposition du dossier de création de la ZAC au siège de la CCRG ainsi que sur son site Internet.

Rn

- Mise à disposition du dossier de consultation et d'un registre papier au siège de la CCRG et en Mairie d'Issenheim aux horaires d'ouverture de ces collectivités, permettant de recueillir les observations du public. Les observations pourront également être formulées par courrier simple ou électronique adressé au Président de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante (1 rue des Malgré-Nous – 68502 Guebwiller Cedex – urbanisme@cc-guebwiller.fr). Un formulaire électronique disponible sur le site Internet de la CCRG permettra également de recueillir les observations du public.
- Pour être prises en compte, les observations du public devront être déposées au plus tard quinze jours après la dernière réunion publique.

Lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché de Maîtrise d'œuvre urbaine et d'un bureau d'études environnementales

Afin de pouvoir avancer dans l'élaboration du projet d'aménagement et de faire des propositions concrètes au public dans le cadre de la concertation, la collectivité doit conclure un marché de Maîtrise d'œuvre urbaine (aménagement et urbanisme) portant sur l'élaboration de l'ensemble des études techniques, la constitution d'un dossier de création et d'un dossier de réalisation de ZAC, du programme des équipements publics..., l'ensemble de ces dossiers étant constitutif de la base de travail pour la création et la réalisation de la ZAC.

La création de la ZAC nécessitant la réalisation préalable d'une étude d'impact environnemental et l'obtention d'une autorisation environnementale, il convient également de lancer la consultation pour l'attribution d'une mission d'études environnementales portant sur l'élaboration du dossier d'étude d'impact et de la demande d'autorisation environnementale.

Ces marchés sont respectivement estimés à 450 000 € HT pour le marché de Maîtrise d'œuvre urbaine et à 100 000 € HT pour la mission environnementale.

Le coût prévisionnel des travaux se rapportant à cette opération est estimé à 7 M€ HT.

De manière plus générale, afin de permettre une plus grande réactivité dans les échanges, il est proposé d'étendre la délégation de compétence du Président de la Communauté de Communes pour lui permettre de lancer les études préalables et l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation (signature), l'exécution et le règlement des marchés relatifs aux études préalables de la ZAC et nécessaires à la constitution du dossier de création et du dossier de réalisation de ZAC passés selon une procédure adaptée ou formalisée.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- *d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de Zone d'Activités Économiques Daweid à Issenheim*
- *d'approuver les modalités de la concertation préalable définies ci-avant dans l'exposé de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des modalités de la concertation*
- *d'approuver le lancement des études préalables et notamment les études de Maîtrise d'œuvre urbaine et d'études environnementales*
- *d'autoriser Monsieur le Président à lancer et signer, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, le marché, composé de deux lots, à savoir la Maîtrise d'œuvre urbaine (lot 1), estimée à 450 000 € HT, et les études environnementales (lot 2) estimées à 100 000 € HT*

R17

- par dérogation à la délégation générale du 16 juillet 2020, d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs aux études préalables (y compris les deux missions : Maîtrise d'œuvre urbaine et Études environnementales visées ci-avant) de la ZAC et nécessaires à la constitution du dossier de création de ZAC ainsi que du dossier de réalisation de ZAC passés selon une procédure adaptée ou formalisée.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Philippe Hecky, tout en relevant les objectifs énoncés dans la délibération, propose que soit ajouté un objectif supplémentaire visant à aménager une ZAC à « Haute Valeur Environnementale (HVE) » ayant la vocation de devenir un modèle économique et écologique, autant sur la sobriété en consommation énergétique que sur la gestion durable des flux de ressources (matières, eau et énergie, émissions), que sur les opportunités de coopération entre entreprises au sein de la ZAC (construction de stratégies de développement durable innovantes basées sur l'optimisation de la gestion de ces flux de ressources et services, afin de renforcer la compétitivité des entreprises engagées, de créer des emplois locaux tout en limitant les impacts environnementaux), que sur l'incitation aux synergies (mutualisations volontaires de certaines actions en vue de réaliser des économies ou d'améliorer la productivité, partage d'infrastructures, d'équipements tels que réseaux de chaleur, outils ou espaces de production...), à la mutualisation de services (gestion collective des déchets...) et de matières (le rebut de production d'une entreprise peut être utilisé comme matière première ou secondaire par une autre).

Il souhaite également que cette ZAC puisse devenir un modèle de qualité paysagère, architecturale et d'urbanisme, notamment sur la densification des espaces (par exemple en limitant la taille des parcelles, en inscrivant dans un périmètre commun réduit de futures extensions pour des entreprises mitoyennes, en déterminant un rapport élevé entre surface bâtie et surface de parcelle, en densifiant entre les entreprises, en encadrant l'implantation du bâti par rapport à la voie de circulation par une marge de recul limitée en mini et en maxi, en étant attentif à la réduction de l'emprise des circulations, en aménageant des stationnements mutualisés...).

La démarche de gestion durable s'adresserait autant aux entreprises en recherche de performances économique, sociale et environnementale qu'à la collectivité territoriale, principal acteur public en charge du développement du territoire.

La notion de HVE pourrait devenir une plus-value pour l'image de marque des entreprises implantées, impliquant pour celles-ci certaines prescriptions en retour.

Cette particularité environnementale contribuerait à une plus forte attractivité pour la ZAC, dans un contexte de concurrence des territoires, en lui conférant un caractère singulier fortement identifié et, par conséquent, une attractivité supplémentaire.

Il demande cet ajout afin de rendre le dossier exemplaire.

Madame François-Aullen réitère sa demande, déjà formulée lors du précédent mandat, que soit étudiée la possibilité de ne pas vendre le foncier mais de proposer des baux emphytéotiques.

Il pourrait donc y avoir un objectif tendant vers un nouveau mode d'occupation foncière basé sur la location, afin de préserver la maîtrise sur le foncier de la collectivité.

Elle précise que cela se pratique ailleurs.

Monsieur le Président lui répond que ce mode de fonctionnement ne marche pas partout.

Il semble compliqué d'en faire un objectif pour la ZAC.

Rn

Cela pourra être étudié pour la zone dédiée au maraîchage, mais cela ne doit pas être un objectif organisationnel.

Par ailleurs, la proposition de Monsieur Philippe Hecky se retrouve dans les pistes qui sont actuellement étudiées.

Par exemple, l'idée d'un réseau de chaleur en commun est possible mais ce n'est pas un objectif général en soi.

Ces éléments devront venir plus tard dans la déclinaison opérationnelle du projet.

De plus, les prescriptions en matière de développement durable sont imposées par la loi et les études qui y seront corrélées, il ne voit pas l'intérêt de rajouter cet objectif.

La CCRG pourra disposer de pistes via le travail à mener avec l'Association PALME qui dispose de solides retours d'expérience dans le domaine et sur l'ensemble du territoire national.

Il estime que le principe du bail emphytéotique ne pourra être généralisé et que ce mode de fonctionnement dépend des territoires où il est mis en œuvre.

Il y aura, par ailleurs, une concertation avec les associations du territoire.

Le volet environnemental est un préalable obligatoire, il n'est donc pas nécessaire d'en faire un objectif.

Monsieur Philippe Hecky lui précise que l'idée est d'aller au-delà de ce qui est prévu, d'un point de vue réglementaire.

Monsieur le Président lui répond que les élus fixeront ces objectifs lorsque le travail sera plus avancé.

Monsieur André Schlegel souhaite l'adoption de cette délibération en l'état, une réflexion pourra toujours être menée ultérieurement.

Monsieur Philippe Hecky souhaite mettre en avant une forme d'exemplarité et non le strict respect de la loi.

Monsieur le Président estime que le projet sera exemplaire.

Ce point est adopté dont quatre procurations – Anne Dehestru – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo –, moins quatre abstentions – Hélène François-Aullen – Philippe Hecky – Francis Kohler – dont une procuration – Christian Facchin –.

7.5- Adhésion de la CCRG à l'Association PALME (AS)

PALME est une structure associative domiciliée à Paris et composée de collectivités territoriales, d'aménageurs, de gestionnaires de parcs d'activités et de représentants du monde de l'entreprise.

Elle a pour objet l'amélioration de la qualité environnementale des territoires d'activités économiques autour des questions d'aménagement, de gestion et d'animation des parcs d'activités (qualité des espaces, des équipements et des services).

Elle est un lieu de partage d'expériences et de mutualisation des savoir-faire de ses adhérents.

R11

La cotisation annuelle liée à l'adhésion des Communautés de Communes à PALME est fixée en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi, à l'instar de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, les EPCI qui concentrent une population de moins de 100 000 habitants doivent s'acquitter d'une cotisation de 2 000 €.

Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller d'adhérer à l'Association PALME compte tenu de son projet de création d'une nouvelle zone d'activités économiques au lieu-dit Daweid qui devra intégrer une démarche de qualité environnementale.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à l'Association PALME
- de désigner Monsieur le Président en qualité de représentant de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au sein des instances de l'Association PALME
- d'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, soit un montant prévisionnel de 2 000 € au Budget Général 2021 (article 6281 - fonction 902)
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 8. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

8.1- Compte Administratif 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) (BF)

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) fait apparaître un montant global de dépenses de 354 371,72 €, pour 534 101,03 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 179 729,31 €.

L'excédent constaté sur ce budget doit permettre de réduire la subvention d'équilibre versée par le Budget Général (M14) en 2021 (9 000 € en 2021, contre 89 600 € en 2020).

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport aux prévisions, avec, notamment, une réduction des frais d'entretien, de créances admises en non-valeur, de publicité et de formation des locataires.

Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 15 % aux prévisions ; cette évolution s'explique, pour l'essentiel, par l'augmentation des locations de bureaux et ateliers.

Le montant de la dette s'établit à 234 703,65 € au 31 décembre 2020 ; l'encours de dette est en diminution par rapport à 2019, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020.

Rn

La capacité de désendettement fin 2020 est de 3,1 ans pour ce budget.

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 11 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 Pépinière d'entreprises du Florival (M4)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M4).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

8.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) (BF)

Le Compte Administratif 2020 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4) fait apparaître un résultat cumulé de 179 729,31 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 181 273,53 €
- ✓ déficit d'investissement : 1 544,22 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 2 000,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 179 273,53 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 1 544,22 € : déficit maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

R17

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

9.1- Compte Administratif 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) (BF)

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) fait apparaître un montant global de dépenses de 373 345,31 €, pour 617 113,77 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 243 768,46 € (22 844,77 € en fonctionnement et 220 923,69 € en investissement).

L'excédent de fonctionnement constaté sur ce budget doit permettre de réduire la subvention d'équilibre versée par le Budget Général (M14) en 2021 (67 700 € en 2021, contre 130 000 € en 2020).

L'excédent d'investissement 2020 permet, conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021, d'autofinancer l'ensemble des dépenses d'investissements 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport aux prévisions, avec, notamment, une réduction des consommations d'eau et d'électricité, d'achat de matériel et de publications.

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 10 % aux prévisions à la suite, notamment, d'une réduction des locations liée au Covid-19 (fermeture du Camping du 01/05/2020 au 16/06/2020).

L'ensemble des emprunts souscrits pour financer les investissements du Camping sont remboursés au 31 décembre 2020.

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 12 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 Camping Le Florival (M4)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M4).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

R17

9.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) (BF)

Le Compte Administratif 2020 du Budget Camping Le Florival (M4) fait apparaître un résultat cumulé de 243 768,46 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 22 844,77 €
- ✓ excédent d'investissement : 220 923,69 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 22 844,77 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 220 923,69 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

9.3- Partenariat avec Campings.com pour la location des Habitations Légères de Loisirs (HLL) (GM)

Leader européen de la réservation de camping sur Internet, Campings.com exploite une plateforme en ligne spécialisée dans la réservation d'Hébergements de Plein Air.

Il recherche des locatifs dans la région et propose un partenariat pour louer les HLL sur sa plateforme.

Cette offre permettrait d'optimiser le taux d'occupation en remplissant les « trous » de planning et d'augmenter les réservations, surtout en basse saison.

Les campings partenaires enregistrent une hausse moyenne de 60 % en basse saison.

Campings.com se rémunère en prenant une commission sur les ventes qu'il réalise.

Aucuns frais d'adhésion, ni de fonctionnement ne sont demandés.

La commission est fixée à 20 % TTC.

Du fait d'une distribution multicanal qui génère des frais de communication pour les autres partenaires, de l'ordre de 10 à 15 %, ce taux n'est pas négociable. À titre d'exemple : une nuitée pour un chalet de 6 personnes hors saison est facturée 90 €, la part revenant à Campings.com sera de 18 € et 72 € resteront pour le Camping.

La durée de l'engagement est d'un an, renouvelable tacitement.

Pour les réservations, Campings.com utilise le système Thélis, de la même manière que le personnel du Camping.

La facturation des locations sera effectuée par Campings.com pour le compte de la CCRG.

Un modèle du contrat est joint en annexe 13.

Le partenariat a été validé par le Bureau, lors de la séance du 16 mars 2021.

Ru

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider le partenariat avec Campings.com aux conditions précitées et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Dominique Abadoma demande si ce prestataire disposera d'une exclusivité en termes de location.

Madame Angélique Muller lui répond que non.

Monsieur le Président précise que cela apportera une plus-value en matière de taux de location.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 10. ENVIRONNEMENT

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

10.1- Compte Administratif 2020 du Budget Environnement (M4) (BF)

L'examen du Compte Administratif 2020 du Budget Environnement (M4) fait apparaître un montant global de dépenses de 7 703 188,08 €, pour 8 436 184,35 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 732 996,27 €.

L'excédent de l'exercice 2020 permet, conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021, d'autofinancer l'ensemble des dépenses d'investissements 2021.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, par rapport aux prévisions, est de 95 % en 2020.

Une réduction d'environ 218 000 € des dépenses inscrites au chapitre 011 *Charges à caractère général* est constatée par rapport aux prévisions.

Cette réduction s'explique par une baisse des tonnages de déchets collectés en déchèteries, par rapport au prévisionnel (- 9 %, liés à la fermeture des déchèteries lors du premier confinement), une légère baisse des tonnages de tri sélectif collectés, une baisse des dépenses de publications, honoraires et rémunérations diverses par rapport aux prévisions budgétaires.

Les dépenses inscrites au chapitre de dépenses 65 *Autres charges de gestion* sont inférieures de 28 200 € aux prévisions à la suite, notamment, d'une constatation par les services du Trésor Public d'admissions en non-valeur en 2020 inférieure aux prévisions.

Les dépenses inscrites au chapitre de dépenses 67 *Charges exceptionnelles* sont également inférieures de 50 400 € aux prévisions à la suite, notamment, des annulations de factures moins importantes que prévu.

La réalisation des recettes de fonctionnement est, dans l'ensemble, conforme aux prévisions.

RM

Il est à noter toutefois une diminution d'environ 61 000 € des recettes inscrites au chapitre 74 Subventions d'exploitation, faisant suite à un décalage de versement de l'éco-organisme CITEO.

Le montant de la dette s'établit à 2 700 634,83 € au 31 décembre 2020 ; l'encours de dette est en diminution par rapport à 2019, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020.

La capacité de désendettement fin 2020 est de 3,6 ans pour ce budget (hors dépenses exceptionnelles).

La vue d'ensemble du Compte Administratif joint en annexe 14 permet de retracer les résultats de l'exercice 2020.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Après examen des diverses pièces liées à l'exécution par Monsieur le Président des budgets régulièrement votés, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de donner acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 (M4)
- de constater l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- d'arrêter les résultats tels que décrits ci-dessus et de déclarer closes les opérations de l'exercice 2020 (M4).

Monsieur le Président quitte la salle des séances avant le vote et la réintègre à l'issue du vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

10.2- Affectation du résultat de l'exercice 2020 du Budget Environnement (M4) (BF)

Le Compte Administratif 2020 du Budget Environnement (M4) fait apparaître un résultat cumulé de 732 996,27 €, qui se décompose comme suit :

- ✓ excédent de fonctionnement : 591 811,31 €
- ✓ excédent d'investissement : 141 184,96 €.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2021 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 591 811,31 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 141 184,96 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

R4

10.3- Facturation des serrures sur les bacs biodéchets (VH)

Les bacs biodéchets des particuliers ne sont majoritairement pas équipés de serrure, hormis ceux stockés de façon permanente sur la voie publique ou à proximité de voies très passantes, entraînant un fort risque de dépôts sauvages.

Seuls les bacs à Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont fournis aux particuliers avec serrure, si l'usager le souhaite, compte tenu de la facturation des OMR au volume et à la levée.

Les professionnels sont, quant à eux, dotés de serrure sur demande, quel que soit le flux de déchets, dans la mesure où l'ensemble des flux collectés en porte-à-porte (OMR, tri sélectif et biodéchets) sont facturés au volume et à la levée.

Au vu des demandes croissantes, de la part de particuliers, de mise en place de serrure sur les bacs biodéchets, il est proposé de facturer la prestation à hauteur de 45 €, correspondant au coût d'achat de la serrure et au coût de sa mise en place.

Le cas échéant, il convient de modifier la grille tarifaire *Services et prestations annexes* en conséquence (cf annexe 15).

Il est précisé que toute modification de situation (bac retourné à la CCRG, déménagement...) ne pourra donner lieu au remboursement de la serrure.

Cette disposition nécessite de compléter le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (cf annexe 16).

Le Bureau, réuni le 16 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la mise en place de serrure sur les bacs biodéchets des particuliers, avec facturation de la prestation à hauteur de 45 €, et de valider la modification du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} mai 2021.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 11. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Francis Kleitz.

11.1- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach (JFB)

Par arrêté préfectoral du 6 août 2018, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a acquis la compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*.

Dès lors, la CCRG a compétence pour approuver les modifications des PLU des communes membres tant que le PLU intercommunal n'est pas approuvé.

Ru

Lors de sa délibération du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a validé le principe de la modification du PLU de Lautenbach.

Lors de sa délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification simplifiée du PLU de Lautenbach et validé les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public.

La procédure de modification du PLU de Lautenbach a été engagée au mois de juin 2020.

L'ADAUHR-ATD avait été mandatée pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet.

Les modalités de publicité suivantes ont été mises en œuvre :

- Les pièces du dossier du projet de modification simplifiée ont été mises à la disposition du public au siège de la CCRG et en Mairie de Lautenbach durant un mois, du 11 janvier 2021 au 11 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Ces modalités ont été portées à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition, par une mention dans les annonces légales du journal DNA diffusé dans le département du Haut-Rhin le 29 décembre 2020 et mises en ligne sur le site Internet de la CCRG.
- Elles ont également fait l'objet d'un affichage au siège de la CCRG et en Mairie de Lautenbach, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, et pendant toute la durée de la consultation.

Le projet de modification simplifiée a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (MRAe).

Par un avis rendu le 9 septembre 2020, la MRAe a pris la décision de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.

Durant la phase de la mise à la disposition du public du projet, aucune observation n'a été enregistrée sur les registres ou sur l'adresse électronique dédiée.

Les personnes publiques associées ont reçu un exemplaire du projet de modification simplifiée avant la mise à disposition du public dans un délai leur permettant de formuler leurs avis.

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a émis un avis écrit et indiqué qu'il n'a pas de remarques à formuler sur le projet.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, nouvellement Collectivité européenne d'Alsace, a émis un avis écrit et indiqué qu'elle n'a pas de remarques à formuler sur le projet.

La Chambre d'Agriculture Alsace a émis un avis favorable.

Toutefois, elle indique que la modification relative aux clôtures en zone A n'est pas compatible avec l'activité agricole sur le territoire.

À cela la CCRG répond qu'un distinguo au niveau du règlement sera effectué entre les clôtures liées à l'activité agricole de celles non liées à l'activité agricole, de telle sorte que l'activité agricole ne soit pas pénalisée par des contraintes trop fortes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole a émis un avis favorable.

Néanmoins, elle souhaite que les règles d'implantation des clôtures en zone économique du PLU puissent être harmonisées.

À cela la CCRG répond que le règlement prendra en compte le besoin d'harmonisation des hauteurs de clôtures dans les zones concernées.

BY

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a émis un avis favorable.

Toutefois, il met en exergue que la suppression des deux emplacements réservés n° 3 et 4 peut fragiliser l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 dite « Gestion du stationnement dans le centre ».

À cela la CCRG répond que l'OAP n° 3 sera modifiée en tenant compte de la suppression des deux emplacements réservés précités.

La CCRG précise également que ces suppressions d'emplacements réservés n'auront pas d'incidences sur les déplacements doux (piétons et cycles).

En effet, les deux emplacements réservés supprimés sont immédiatement longés par la rue de l'Or qui, bien qu'ouverte à la circulation automobile, est propice aux déplacements doux.

Compte tenu de l'absence d'observations du public, de l'avis de la MRAe et des avis favorables du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, de la Chambre d'Agriculture Alsace, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, nouvellement Collectivité européenne d'Alsace, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, il est proposé de modifier la note de présentation comme suit :

➤ Article 11 A – Aspect extérieur

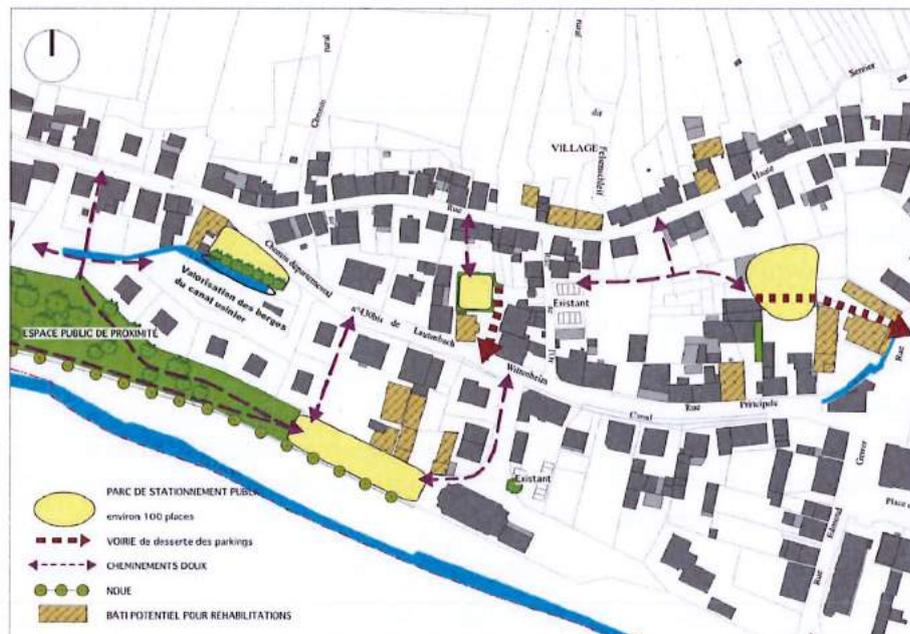
De plus, des dispositions particulières sont ajoutées pour les clôtures liées à l'activité agricole afin de correspondre aux besoins de la profession, tout en assurant une bonne perméabilité pour la petite faune et l'écoulement des eaux.

➤ Article 11 UX – Aspect extérieur

De plus, la hauteur maximale des clôtures est harmonisée à 2 mètres afin de simplifier la réglementation imposée aux acteurs économiques.

➤ OAP 3 – Gestion du stationnement dans le centre

L'OAP 3 est modifiée afin de tenir compte de la suppression des emplacements réservés n° 3 et 4 :





Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Lautenbach (cf annexe 17) telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être approuvée conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que les différents points constitutifs de la procédure de modification par voie simplifiée présentent des motivations d'intérêt général et permettent de répondre aux besoins de la commune.

La modification des articles 11 UB, 11 UJ, 11 UX, 11 1AU et 11 A portant sur les clôtures et murs-bahuts est justifiée par la nécessité d'harmoniser et homogénéiser la hauteur et les formes des clôtures en fonction du caractère urbain qu'elles supportent.

La modification des articles 11 UA, 11 UB, 11 UJ et 11 UX portant sur les dispositions aux mouvements de terrain est justifiée pour permettre une plus grande marge de manœuvre et de souplesse sans que cela ne porte à conséquence en termes d'insertion paysagère des aménagements et favoriser une adaptation au profil du terrain en cas de parcelles en pente.

La modification de l'article 6 UB portant sur l'implantation des annexes de type garage par rapport aux emprises publiques et aux voies est justifiée par la topographie pentue de certaines rues qui complique fortement l'édification de ce type d'annexe.

La suppression des emplacements réservés n° 3 et 4 est justifiée par les autres aménagements d'aire de stationnement réalisés dans le centre du village et à sa périphérie.

Le reclassement d'une unité foncière, initialement inscrite en zone 2AU, en zone UB est justifié par l'erreur de classement de celle-ci lors de l'élaboration du PLU.

La rectification du report des zones inondables du PPRI de la Lauch sur le plan de zonage est justifiée par la mauvaise traduction des trois zones du PPRI lors de l'élaboration du PLU.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

R17

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-45 à L153-48.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lautenbach approuvé le 25 octobre 2017.

Vu les avis émis par les personnes publiques associées, les résultats de la mise à disposition du public et l'exposé des motifs portés à la connaissance du public pendant un mois, à compter du 11 janvier 2021.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Lautenbach telle qu'elle est annexée à la présente délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour la concrétisation des objectifs tels qu'exposés dans le considérant développé ci-dessus
- d'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Lautenbach durant un mois
- de publier une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- de mettre le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Lautenbach et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- de rendre la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- de transmettre la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller
- d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

11.2- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach-Zell (JFB)

Par arrêté préfectoral du 6 août 2018, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a acquis la compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*.

Dès lors, la CCRG a compétence pour approuver les modifications des PLU des communes membres tant que le PLU intercommunal n'est pas approuvé.

Lors de sa délibération du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a validé le principe de la modification du PLU de Lautenbach-Zell.

Lors de sa délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification simplifiée du PLU de Lautenbach-Zell et validé les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public.

La procédure de modification du PLU de Lautenbach-Zell a été engagée au mois de juin 2020. L'ADAUHR-ATD avait été mandatée pour assurer la Maîtrise d'œuvre de ce projet.

Ry

Les modalités de publicité suivantes ont été mises en œuvre :

- Les pièces du dossier du projet de modification simplifiée ont été mises à la disposition du public au siège de la CCRG et en Mairie de Lautenbach-Zell durant un mois, du 11 janvier 2021 au 11 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Ces modalités ont été portées à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition, par une mention dans les annonces légales du journal DNA diffusé dans le département du Haut-Rhin le 29 décembre 2020 et mises en ligne sur le site internet de la CCRG.
- Elles ont également fait l'objet d'un affichage au siège de la CCRG et en Mairie de Lautenbach-Zell, au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, et pendant toute la durée de la consultation.

Le projet de modification simplifiée a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale (MRAe).

Par un avis rendu le 9 septembre 2020, la MRAe a pris la décision de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale.

Durant la phase de la mise à la disposition du public du projet, aucune observation n'a été enregistrée sur les registres ou sur l'adresse électronique dédiée.

Les personnes publiques associées ont reçu un exemplaire du projet de modification simplifiée avant la mise à disposition du public dans un délai leur permettant de formuler leurs avis.

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a émis un avis écrit et indiqué qu'il n'a pas de remarques à formuler sur le projet.

La Chambre d'Agriculture Alsace a émis un avis écrit et indiqué qu'elle n'a pas de remarques à formuler sur le projet.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, nouvellement Collectivité européenne d'Alsace, a émis un avis écrit et indiqué qu'elle n'a pas de remarques à formuler sur le projet.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a émis un avis favorable.

Toutefois, il alerte la collectivité sur différents points :

- *Cette modification peut s'entendre comme une incitation à la pose d'isolation thermique par l'extérieur (ITE). À cela la CCRG répond que la pose d'ITE est déjà autorisée dans le PLU de Lautenbach-Zell. Cette modification a simplement pour objet de la rendre accessible aux bâtis existants, sans restriction de distance par rapport aux limites séparatives.*
- *La pose d'une ITE peut nuire aux caractéristiques architecturales du bâtiment concerné. À cela la CCRG s'accorde avec la remarque du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Ainsi, dans le cadre du projet de PLUi, un travail de recensement des bâtiments « remarquables » (hors monuments classés et inscrits) via une étude spécifique sur la thématique patrimoniale sera réalisé dans les communes volontaires. Ce recensement permettra l'identification des bâtis qui devront, lors d'une ITE, reproduire les caractéristiques architecturales initiales (modénature, encadrements, chaînages...). Cette exigence vise à permettre aux communes de conserver une partie de leurs identité et spécificités architecturales et garantir un cadre esthétique aux rénovations par une ITE.*
- *La pose d'une ITE n'est pas la solution miracle aux économies d'énergie. À cela la CCRG considère en effet qu'une ITE doit être réalisée dans les règles de l'art par des artisans qualifiés et certifiés. En parallèle, la CCRG insiste sur le rôle de l'Espace Info Énergie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Ces éléments de réponse sont repris dans la note de présentation de la présente procédure.*

Ru

Compte tenu de l'absence d'observations du public, de l'avis de la MRAe et des avis favorables du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, de la Chambre d'Agriculture Alsace, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, nouvellement Collectivité européenne d'Alsace et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, il est proposé de modifier la note de présentation afin d'informer les pétitionnaires de la mise en œuvre d'une ITE comme suit :

➤ *Les règles de l'art*

Concevoir un projet d'ITE demande nécessairement une certaine connaissance des techniques de construction et de rénovation. À ce titre, la collectivité souhaite attirer l'attention des pétitionnaires sur la bonne application des règles de l'art.

Ainsi, lors des réflexions sur un projet d'ITE, il apparaît judicieux de se tourner vers des entreprises certifiées RGE qui mettront en œuvre les bonnes techniques recensées dans les Documents Techniques Unifiés (DTU) et les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT).

Par ailleurs, la collectivité rappelle que l'ITE n'est pas toujours la solution la plus adaptée. Une vigilance particulière devra être portée concernant l'humidité des murs et la ventilation des locaux isolés, afin de s'assurer que l'ITE n'entraînera pas de dommages aux structures.

➤ *L'Espace Info Énergie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon*

L'Espace Info Énergie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est un service qui donne une information gratuite sur les moyens d'économiser l'énergie et de protéger l'environnement.

Le Conseiller de l'Espace Info Énergie pourra accompagner les pétitionnaires dans leur projet d'ITE. Ce service s'adresse plus particulièrement au grand public mais aussi aux petites entreprises.

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Lautenbach-Zell (cf annexe 18) telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être approuvée conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que les différents points constitutifs de la procédure de modification par voie simplifiée présentent des motivations d'intérêt général et permettent de répondre aux besoins de la commune.

La modification des articles UA6, UA7 et UA8 permettant d'autoriser l'isolation par l'extérieur des constructions existantes, quelles que soient les distances de ces constructions par rapport aux limites séparatives de propriété, est justifiée par la nécessité de réhabiliter des constructions afin de garantir l'efficacité énergétique desdits logements.

La modification des articles UA11 et UB12 portant sur l'assouplissement de la règle de pente de toiture est justifiée par la tendance actuelle de renouvellement du parc résidentiel de la commune.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-45 à L153-48.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lautenbach-Zell approuvé le 23 octobre 2006.

Vu les avis émis par les personnes publiques associées, les résultats de la mise à disposition du public et l'exposé des motifs portés à la connaissance du public pendant un mois, à compter du 11 janvier 2021.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Lautenbach-Zell telle qu'elle est annexée à la présente délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour la concrétisation des objectifs tels qu'exposés dans le considérant développé ci-dessus
- d'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Lautenbach-Zell durant un mois
- de publier une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- de mettre le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Lautenbach-Zell et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- de rendre la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- de transmettre la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller
- d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

11.3- Modification du PLU de Soultz (JFB)

La CCRG a déposé un permis d'aménager pour la réalisation de la zone d'extension de l'Aire d'Activités du Florival, d'une superficie de 2,8 hectares.

Cette zone, située au lieu-dit Weidhaeglen à Soultz, est classée en 1-AUe au PLU de la commune.

En l'occurrence, ce classement permet la réalisation d'une zone d'activités.

Toutefois, il n'autorise pas la création de logements de gardiennage ou de fonction en lien avec l'activité.

Une modification simplifiée du règlement doit être réalisée afin de pallier ce manque.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Au regard des éléments précités, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider le principe de mise en œuvre de la modification demandée
- de solliciter l'ADAUHR-ATD pour la conduite de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération, incluant les conventions d'études avec l'ADAUHR-ATD.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 12. AFFAIRE RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES (NS)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Postes de saisonniers

L'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier « prévisible », pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Par délibérations successives des 29 mai 2007, 23 octobre 2007, 25 février 2010, 31 mai 2012, 28 mars 2013, 25 avril 2013, 26 février 2015, 31 mars 2016, 6 avril 2017, 5 avril 2018, 19 février 2019 et 27 février 2020, le Conseil de Communauté a créé des postes de saisonniers à temps complet pour renforcer les services de la collectivité pendant la période de mai à septembre.

Ces derniers sont répartis comme suit :

- quatre postes à l'Équipe Technique
- un poste à la Station d'épuration
- trois postes pour les services administratifs
- un poste pour le Camping.

Ces postes ne seront pourvus qu'en fonction des besoins des services.

Les saisonniers seront rémunérés au premier échelon de l'échelle de rémunération C1.

La dépense correspondante est inscrite aux Budgets Primitifs de l'exercice 2021.

Le Bureau, réuni le 30 mars 2021, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les propositions susvisées
- d'ouvrir les postes de saisonniers correspondants
- d'habiliter Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux recrutements susvisés.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Sylviane Rotolo.

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE (EM)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

- Le Conseil de Communauté est informé du lancement des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique) suivants :
 - Marché public de travaux : *Création de réseaux collectifs d'eaux usées, création de réseaux collectifs d'eaux pluviales et renouvellement de conduite d'eau potable pour la commune de Wuenheim – Rue Principale.*
 - Marché public de prestations intellectuelles : *Campagne de photographies en vue de l'édition d'un ouvrage sur l'histoire et le patrimoine de la Région de Guebwiller.*
 - Marché public de fournitures : *Fourniture de pneumatiques pour les véhicules de la CCRG.*
 - Marché public de travaux : *Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Buhl – Rue des Armagnacs.*
- Le Conseil de Communauté est informé de la dévolution des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande Publique) suivants :
 - Marché public de services : *Maintenance des installations de chauffage, ventilation et de climatisation pour les bâtiments de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, attribué à l'entreprise SOLOREC sise à Ludres (54), pour un montant de 19 560 € HT par an pour la maintenance préventive. Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.*
 - Marché public de prestations intellectuelles : *Création plastique et scénographique pour la saison estivale du Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg, attribué à Madame Nathalie Meyer, pour un montant de 4 500 € HT.*
 - Marché public de services : *Surveillance du Camping Le Florival à Issenheim pour la saison 2021/2024, attribué à l'entreprise Pro Sécurité sise à Pulversheim, pour un montant estimatif de 9 124 € HT par an.*
 - Marché public de fournitures : *Fourniture et livraison de pièces automobiles pour les véhicules de la CCRG, attribué à l'entreprise TPA sise à Colmar, pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 6 000 € HT sur la durée totale du marché, soit un an, renouvelable deux fois.*

RM

Point 14. DIVERS

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le prochain Conseil de Communauté se tiendra le 24 juin 2021 (sous réserve de modifications ultérieures, les date et horaire de référence étant ceux figurant sur l'invitation).

Monsieur le Président remercie les services pour le travail effectué pour l'élaboration des points du présent ordre du jour, et particulièrement pour la partie « Finances ».

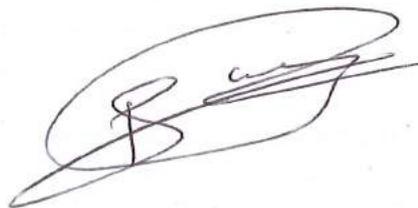
Il invite les commerçants du territoire et leurs clients à développer l'usage du site de click and collect Floriclic.

Relayant une proposition de Madame Hélène François-Aullen, Monsieur le Président annonce qu'une formation concernant le PLUi, sur le thème de la préservation des terres agricoles, est proposée aux Conseillers communautaires, dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des élus.

Monsieur Francis Kohler déplore que les Conseillers communautaires n'aient plus accès en ligne aux documents internes tels que les procès-verbaux du Bureau ou ceux du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, entre autres.

Monsieur le Président confirme que l'accès privé des élus de la CCRG n'est plus opérationnel et qu'un travail de reprise du site Internet et de l'infrastructure numérique est en cours.

La séance est levée à 21 heures 35.



Ru

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC REGION DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24680056900039

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CCRG BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	49
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
A4 - Etat des provisions	53
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	54
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	55
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	57

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	60
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	63

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 68112	CC REGION DE GUEBWILLER CCRG BUDGET GENERAL	CA 2020
----------------------------	--------------------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	39 397
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	615
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
13 887 626,00	16 594 501,00	347,09	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	429,18	296,00
2	Produit des impositions directes/population	300,75	288,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	484,51	349,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	48,75	75,00
5	Encours de dette/population	484,30	198,00
6	DGF/population	68,71	52,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	18,25 %	41,40 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,07 %	90,20 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,06 %	21,50 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	99,96 %	56,70 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	17 754 282,32	G	19 215 475,15
	Section d'investissement	B	3 286 589,89	H	3 864 840,22

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	365 747,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	251 019,84 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	21 291 892,05	= G+H+I+J	23 446 063,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	17 754 282,32	= G+I+K	19 581 222,91
	Section d'investissement	= B+D+F	3 537 609,73	= H+J+L	3 864 840,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	21 291 892,05	= G+H+I+J+K+L	23 446 063,13

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 808 030,10	2 408 534,76	18 800,00	0,00	380 695,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 437 820,00	3 085 504,19	0,00	0,00	352 315,81
014	Atténuations de produits	7 476 000,00	7 475 533,00	0,00	0,00	467,00
65	Autres charges de gestion courante	1 621 960,00	1 416 642,05	0,00	0,00	205 317,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 343 810,10	14 386 214,00	18 800,00	0,00	938 796,10
66	Charges financières	430 300,00	328 294,34	27 215,88	0,00	74 789,78
67	Charges exceptionnelles	2 140 600,00	2 132 832,85	0,00	0,00	7 767,15
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	15 200,00	15 200,00			0,00
022	Dépenses imprévues	103 300,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 033 210,10	16 862 541,19	46 015,88	0,00	1 124 653,03
023	Virement à la section d'investissement (2)	634 290,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	784 999,90	845 725,25			-60 725,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 419 289,90	845 725,25			573 564,65
TOTAL		19 452 500,00	17 708 266,44	46 015,88	0,00	1 698 217,68
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	74 563,00	81 380,35	0,00	0,00	-6 817,35
70	Produits services, domaine et ventes div	1 763 685,00	1 561 390,07	0,00	0,00	202 294,93
73	Impôts et taxes	11 995 932,00	12 146 247,67	0,00	0,00	-150 315,67
74	Dotations et participations	3 816 050,00	3 495 937,10	300 400,00	0,00	19 712,90
75	Autres produits de gestion courante	118 405,00	128 980,12	0,00	0,00	-10 575,12
Total des recettes de gestion courante		17 768 635,00	17 413 935,31	300 400,00	0,00	54 299,69
76	Produits financiers	0,00	22,79	0,00	0,00	-22,79
77	Produits exceptionnels	723 000,00	882 722,57	0,00	0,00	-159 722,57
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	491 000,00	491 000,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 982 635,00	18 787 680,67	300 400,00	0,00	-105 445,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	104 118,00	127 394,48			-23 276,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		104 118,00	127 394,48			-23 276,48
TOTAL		19 086 753,00	18 915 075,15	300 400,00	0,00	-128 722,15
Pour information		(3) 365 747,76				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 623 130,00	1 874 296,45	0,00	5 748 833,55
	Total des dépenses d'équipement	7 623 130,00	1 874 296,45	0,00	5 748 833,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 245 000,00	1 238 469,62	0,00	6 530,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	502 000,00	0,00	0,00	502 000,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 897 000,00	1 238 469,62	0,00	658 530,38
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 575 130,00	3 159 195,41	0,00	6 415 934,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	104 118,00	127 394,48		-23 276,48
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	104 118,00	127 394,48		-23 276,48
	TOTAL	9 679 248,00	3 286 589,89	0,00	6 392 658,11
	Pour information	(2) 251 019,84			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 121 710,00	976 711,06	0,00	1 144 998,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 824 300,00	0,00	0,00	3 824 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	19 936,21	0,00	-19 936,21
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 946 010,00	996 647,27	0,00	4 949 362,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 081 568,10	583 303,36	0,00	498 264,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 000,00	27 735,00	0,00	265,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 400,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 509 968,10	1 976 038,36	0,00	533 929,74
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
	Total des recettes réelles d'investissement	8 510 978,10	3 019 114,97	0,00	5 491 863,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	634 290,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	784 999,90	845 725,25		-60 725,35
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 419 289,90	845 725,25		573 564,65
	TOTAL	9 930 268,00	3 864 840,22	0,00	6 065 427,78

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 427 334,76		2 427 334,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 085 504,19		3 085 504,19
014	Atténuations de produits	7 475 533,00		7 475 533,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 416 642,05		1 416 642,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	355 510,22	0,00	355 510,22
67	Charges exceptionnelles	2 132 832,85	60 862,76	2 193 695,61
68	Dot. aux amortissements et provisions	15 200,00	784 862,49	800 062,49
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		16 908 557,07	845 725,25	17 754 282,32
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	104 116,00	104 116,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 238 469,62	0,00	1 238 469,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 874 296,45		1 874 296,45
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		23 278,48	23 278,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	46 429,34	0,00	46 429,34
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 159 195,41	127 394,48	3 286 589,89
Pour information				251 019,84
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				251 019,84

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	81 380,35		81 380,35
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 561 390,07		1 561 390,07
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 146 247,67		12 146 247,67
74	Dotations et participations	3 796 337,10		3 796 337,10
75	Autres produits de gestion courante	128 980,12	0,00	128 980,12
76	Produits financiers	22,79	0,00	22,79
77	Produits exceptionnels	882 722,57	127 394,48	1 010 117,05
78	Reprise sur amortissements et provisions	491 000,00	0,00	491 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 088 080,67	127 394,48	19 215 475,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				365 747,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	583 303,36	0,00	583 303,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 365 000,00		1 365 000,00
13	Subventions d'investissement	976 711,06	0,00	976 711,06
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 640,00	4 640,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	19 936,21	0,00	19 936,21
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	56 222,76	56 222,76
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 735,00	0,00	27 735,00
28	Amortissement des immobilisations		784 862,49	784 862,49
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	46 429,34	0,00	46 429,34
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 019 114,97	845 725,25	3 864 840,22
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 808 030,10	2 408 534,76	18 800,00	0,00	380 695,34
60611	Eau et assainissement	21 200,00	7 003,23	0,00	0,00	14 196,77
60612	Energie - Electricité	81 140,10	79 124,88	0,00	0,00	2 015,22
60613	Chauffage urbain	98 000,00	54 799,70	11 800,00	0,00	31 400,30
60622	Carburants	23 000,00	15 609,45	0,00	0,00	7 390,55
60623	Alimentation	12 000,00	11 149,46	0,00	0,00	850,54
60631	Fournitures d'entretien	11 800,00	7 264,89	0,00	0,00	4 535,11
60632	Fournitures de petit équipement	184 850,00	115 077,27	0,00	0,00	69 772,73
60636	Vêtements de travail	7 200,00	10 498,63	0,00	0,00	-3 298,63
6064	Fournitures administratives	23 950,00	13 585,80	0,00	0,00	10 364,20
6068	Autres matières et fournitures	1 900,00	1 232,82	0,00	0,00	667,18
611	Contrats de prestations de services	951 500,00	961 822,42	0,00	0,00	-10 322,42
6132	Locations immobilières	5 300,00	6 141,71	0,00	0,00	-841,71
6135	Locations mobilières	28 000,00	64 927,90	0,00	0,00	-36 927,90
61521	Entretien terrains	27 800,00	9 305,25	0,00	0,00	18 494,75
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 850,00	48 953,69	0,00	0,00	33 896,31
615231	Entretien, réparations voiries	70 000,00	69 402,22	0,00	0,00	597,78
61551	Entretien matériel roulant	36 800,00	24 504,69	0,00	0,00	12 295,31
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	1 554,18	0,00	0,00	445,82
6156	Maintenance	157 200,00	145 010,67	0,00	0,00	12 189,33
6161	Multirisques	21 990,00	17 022,99	0,00	0,00	4 967,01
6168	Autres primes d'assurance	0,00	6 254,65	0,00	0,00	-6 254,65
617	Etudes et recherches	77 000,00	7 560,00	0,00	0,00	69 440,00
6182	Documentation générale et technique	12 750,00	15 637,20	0,00	0,00	-2 887,20
6184	Versements à des organismes de formation	19 200,00	7 839,00	0,00	0,00	11 361,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 440,00	109,52	0,00	0,00	6 330,48
6226	Honoraires	62 000,00	42 278,32	0,00	0,00	19 721,68
6227	Frais d'actes et de contentieux	11 500,00	45,00	0,00	0,00	11 455,00
6228	Divers	22 710,00	10 830,38	0,00	0,00	11 879,62
6231	Annonces et insertions	28 250,00	36 021,37	0,00	0,00	-7 771,37
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	619,95	0,00	0,00	2 880,05
6233	Foires et expositions	19 500,00	5 332,00	0,00	0,00	14 168,00
6236	Catalogues et imprimés	29 700,00	23 011,61	0,00	0,00	6 688,39
6237	Publications	25 000,00	20 575,70	0,00	0,00	4 424,30
6238	Divers	12 500,00	3 532,00	0,00	0,00	8 968,00
6241	Transports de biens	0,00	83,52	0,00	0,00	-83,52
6247	Transports collectifs	130 300,00	86 119,19	7 000,00	0,00	37 180,81
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6256	Missions	3 600,00	2 855,26	0,00	0,00	744,74
6257	Réceptions	15 600,00	10 220,00	0,00	0,00	5 380,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	12 653,45	0,00	0,00	4 346,55
6262	Frais de télécommunications	57 600,00	75 567,25	0,00	0,00	-17 967,25
627	Services bancaires et assimilés	400,00	450,60	0,00	0,00	-50,60
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	5 374,05	0,00	0,00	1 625,95
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 500,00	32 274,16	0,00	0,00	8 225,84
6284	Redevances pour services rendus	6 300,00	9 876,07	0,00	0,00	-3 576,07
62872	Remb. frais au budget annexe	90 000,00	39 546,00	0,00	0,00	50 454,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	24 000,00	17 324,41	0,00	0,00	6 675,59
63512	Taxes foncières	12 000,00	14 736,00	0,00	0,00	-2 736,00
6358	Autres droits	1 700,00	1 072,00	0,00	0,00	628,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	221 000,00	256 744,25	0,00	0,00	-35 744,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 437 820,00	3 085 504,19	0,00	0,00	352 315,81
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 300,00	32 400,00	0,00	0,00	10 900,00
6218	Autre personnel extérieur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 800,00	7 823,97	0,00	0,00	1 976,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 975,00	30 724,00	0,00	0,00	6 251,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 590,00	4 694,13	0,00	0,00	1 895,87
64111	Rémunération principale titulaires	1 319 950,00	1 274 339,54	0,00	0,00	45 610,46
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	26 940,00	21 731,53	0,00	0,00	5 208,47
64118	Autres indemnités titulaires	343 700,00	339 929,10	0,00	0,00	3 770,90
64131	Rémunérations non tit.	549 640,00	404 638,14	0,00	0,00	145 001,86
64138	Autres indemnités non tit.	51 400,00	34 040,85	0,00	0,00	17 359,15
64168	Autres emplois d'insertion	10 250,00	10 121,97	0,00	0,00	128,03
6417	Rémunérations des apprentis	13 800,00	9 035,55	0,00	0,00	4 764,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	408 300,00	334 380,78	0,00	0,00	73 919,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	410 480,00	405 929,62	0,00	0,00	4 550,38

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 450,00	10 075,53	0,00	0,00	4 374,47
6455	Cotisations pour assurance du personnel	75 200,00	69 574,25	0,00	0,00	5 625,75
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 500,00	9 532,48	0,00	0,00	967,52
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 450,00	10 159,03	0,00	0,00	3 290,97
64731	Allocations chômage versées directement	15 000,00	9 886,88	0,00	0,00	5 113,12
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 105,00	17 105,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 420,00	8 528,65	0,00	0,00	2 891,35
6478	Autres charges sociales diverses	49 070,00	40 853,19	0,00	0,00	8 216,81
014	Atténuations de produits	7 476 000,00	7 475 533,00	0,00	0,00	467,00
739211	Attributions de compensation	7 356 000,00	7 355 145,00	0,00	0,00	855,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	120 000,00	120 388,00	0,00	0,00	-388,00
65	Autres charges de gestion courante	1 621 960,00	1 416 642,05	0,00	0,00	205 317,95
6531	Indemnités	91 000,00	87 619,07	0,00	0,00	3 380,93
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	10 800,00	8 626,31	0,00	0,00	2 173,69
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	28 000,00	25 482,10	0,00	0,00	2 517,90
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6536	Frais de représentation du maire	4 000,00	413,90	0,00	0,00	3 586,10
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	224,60	0,00	0,00	-224,60
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	17 735,22	0,00	0,00	-12 735,22
65548	Autres contributions	212 000,00	224 550,62	0,00	0,00	-12 550,62
6557	Contribut° politique de l'habitat	25 000,00	5 000,00	0,00	0,00	20 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	4 000,00	4 096,91	0,00	0,00	-96,91
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	350 000,00	240 000,00	0,00	0,00	110 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	58 000,00	57 697,00	0,00	0,00	303,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	832 160,00	745 157,60	0,00	0,00	87 002,40
65888	Autres	0,00	38,72	0,00	0,00	-38,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		15 343 810,10	14 386 214,00	18 800,00	0,00	938 796,10
66	Charges financières (b)	430 300,00	328 294,34	27 215,88	0,00	74 789,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance	410 300,00	356 579,15	0,00	0,00	53 720,85
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	-28 284,81	27 215,88	0,00	21 068,93
67	Charges exceptionnelles (c)	2 140 600,00	2 132 832,85	0,00	0,00	7 767,15
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	7 232,85	0,00	0,00	7 767,15
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	665 600,00	665 600,00	0,00	0,00	0,00
67442	Subv. régies personnalité morale	1 460 000,00	1 460 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	15 200,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	15 200,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	103 300,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		18 033 210,10	16 862 541,19	46 015,88	0,00	1 124 653,03
023	Virement à la section d'investissement	634 290,00	0,00			634 290,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	784 999,90	845 725,25			-60 725,35
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	56 222,76			-56 222,76
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	4 640,00			-4 640,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	784 999,90	784 862,49			137,41
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 419 289,90	845 725,25			573 564,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 419 289,90	845 725,25			573 564,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 452 500,00	17 708 266,44	46 015,88	0,00	1 698 217,68
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 068,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	74 563,00	81 380,35	0,00	0,00	-6 817,35
6419	Remboursements rémunérations personnel	74 563,00	79 981,83	0,00	0,00	-5 418,83
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 398,52	0,00	0,00	-1 398,52
70	Produits services, domaine et ventes div	1 763 685,00	1 561 390,07	0,00	0,00	202 294,93
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	61,10	0,00	0,00	-61,10
7065	Droits port et navigation (hors location	28 500,00	15 406,00	0,00	0,00	13 094,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 000,00	385 303,37	0,00	0,00	-10 303,37
70688	Autres prestations de services	7 500,00	7 496,82	0,00	0,00	3,18
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	464 395,00	326 708,28	0,00	0,00	137 686,72
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	427 040,00	247 932,00	0,00	0,00	179 108,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	180 000,00	221 891,62	0,00	0,00	-41 891,62
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	43 000,00	31 850,01	0,00	0,00	11 149,99
70878	Remb. frais par d'autres redevables	237 750,00	323 823,09	0,00	0,00	-86 073,09
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	917,78	0,00	0,00	-917,78
73	Impôts et taxes	11 995 932,00	12 146 247,67	0,00	0,00	-150 315,67
73111	Taxes foncières et d'habitation	9 479 300,00	9 657 478,00	0,00	0,00	-178 178,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 592 000,00	1 637 421,00	0,00	0,00	-45 421,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	366 900,00	336 303,00	0,00	0,00	30 597,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	219 632,00	217 569,00	0,00	0,00	2 063,00
73211	Attribution de compensation	3 100,00	3 064,00	0,00	0,00	36,00
73221	FNGIR	57 000,00	57 294,00	0,00	0,00	-294,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	58 000,00	57 208,00	0,00	0,00	792,00
7362	Taxes de séjour	220 000,00	179 910,67	0,00	0,00	40 089,33
74	Dotations et participations	3 816 050,00	3 495 937,10	300 400,00	0,00	19 712,90
74124	Dotation d'intercommunalité	301 000,00	301 152,00	0,00	0,00	-152,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	2 406 000,00	2 405 723,00	0,00	0,00	277,00
74711	Participat° Etat emploi jeunes	3 250,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
74718	Autres participations Etat	86 800,00	49 080,00	0,00	0,00	37 720,00
7472	Participat° Régions	10 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
7473	Participat° Départements	1 500,00	8 541,00	0,00	0,00	-7 041,00
74741	Participat° Communes du GFP	16 600,00	17 138,37	0,00	0,00	-538,37
7478	Participat° Autres organismes	698 900,00	397 273,73	300 400,00	0,00	1 226,27
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	19 934,00	0,00	0,00	-19 934,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	75 916,00	0,00	0,00	-75 916,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	118,00	0,00	0,00	-118,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	292 000,00	216 061,00	0,00	0,00	75 939,00
75	Autres produits de gestion courante	118 405,00	128 980,12	0,00	0,00	-10 575,12
752	Revenus des immeubles	118 405,00	88 432,38	0,00	0,00	29 972,62
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	40 547,74	0,00	0,00	-40 547,74
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		17 768 635,00	17 413 935,31	300 400,00	0,00	54 299,69
76	Produits financiers (b)	0,00	22,79	0,00	0,00	-22,79
7688	Autres	0,00	22,79	0,00	0,00	-22,79
77	Produits exceptionnels (c)	723 000,00	882 722,57	0,00	0,00	-159 722,57
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	15,00	0,00	0,00	-15,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	683 000,00	685 805,84	0,00	0,00	-2 805,84
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10 002,64	0,00	0,00	-10 002,64
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	37 584,28	0,00	0,00	-37 584,28
7788	Produits exceptionnels divers	40 000,00	149 314,81	0,00	0,00	-109 314,81
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	491 000,00	491 000,00	0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	491 000,00	491 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		18 982 635,00	18 787 680,67	300 400,00	0,00	-105 445,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	104 118,00	127 394,48			-23 276,48
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	23 278,48			-23 278,48
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	104 118,00	104 116,00			2,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		104 118,00	127 394,48			-23 276,48
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		19 086 753,00	18 915 075,15	300 400,00	0,00	-128 722,15

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
Pour information		365 747,76				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
1009	Opération d'équipement n° 1009 (2)	172 911,00	86 229,74	0,00	86 681,26
1025	Opération d'équipement n° 1025 (2)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
1027	Opération d'équipement n° 1027 (2)	235 000,00	164 548,81	0,00	70 451,19
1101	Opération d'équipement n° 1101 (2)	56 200,00	3 940,20	0,00	52 259,80
1102	Opération d'équipement n° 1102 (2)	74 600,00	37 423,36	0,00	37 176,64
1105	Opération d'équipement n° 1105 (2)	78 000,00	7 962,45	0,00	70 037,55
1402	Opération d'équipement n° 1402 (2)	1 083 000,00	865 744,40	0,00	217 255,60
1501	Opération d'équipement n° 1501 (2)	25 000,00	19 936,21	0,00	5 063,79
1502	Opération d'équipement n° 1502 (2)	10 000,00	3 842,99	0,00	6 157,01
1601	Opération d'équipement n° 1601 (2)	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
1701	Opération d'équipement n° 1701 (2)	2 290 000,00	216 475,00	0,00	2 073 525,00
1801	Opération d'équipement n° 1801 (2)	881 000,00	253 313,31	0,00	627 686,69
2001	Opération d'équipement n° 2001 (2)	70 000,00	5 901,55	0,00	64 098,45
2002	Opération d'équipement n° 2002 (2)	1 670 000,00	559,63	0,00	1 669 440,37
2003	Opération d'équipement n° 2003 (2)	18 400,00	15 703,39	0,00	2 696,61
2004	Opération d'équipement n° 2004 (2)	91 300,00	76 922,76	0,00	14 377,24
2005	Opération d'équipement n° 2005 (2)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
312	Opération d'équipement n° 312 (2)	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
411	Opération d'équipement n° 411 (2)	531 000,00	0,00	0,00	531 000,00
712	Opération d'équipement n° 712 (2)	191 519,00	96 939,80	0,00	94 579,20
814	Opération d'équipement n° 814 (2)	7 700,00	7 005,38	0,00	694,62
822	Opération d'équipement n° 822 (2)	29 500,00	11 847,47	0,00	17 652,53
Total des dépenses d'équipement		7 623 130,00	1 874 296,45	0,00	5 748 833,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 245 000,00	1 238 469,62	0,00	6 530,38
1641	Emprunts en euros	1 245 000,00	1 238 469,62	0,00	6 530,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	502 000,00	0,00	0,00	502 000,00
261	Titres de participation	502 000,00	0,00	0,00	502 000,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
274	Prêts	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 897 000,00	1 238 469,62	0,00	658 530,38
45811	AGENCEMENT OTI (3)	55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
TOTAL DEPENSES REELLES		9 575 130,00	3 159 195,41	0,00	6 415 934,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 118,00	127 394,48		-23 276,48
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	104 118,00	127 394,48		-23 276,48
13911	Etat et établissements nationaux	8 281,00	8 280,00		1,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	18 223,00	18 222,00		1,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	45 047,00	45 047,00		0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	2 345,00	2 345,00		0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	199,00	199,00		0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	15 276,00	15 276,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	14 747,00	14 747,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	23 278,48		-23 278,48
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		104 118,00	127 394,48		-23 276,48
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 679 248,00	3 286 589,89	0,00	6 392 658,11

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	251 019,84			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 121 710,00	976 711,06	0,00	1 144 998,94
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 040 000,00	465 865,95	0,00	574 134,05
1312	Subv. transf. Régions	704 210,00	328 107,00	0,00	376 103,00
1313	Subv. transf. Départements	76 100,00	0,00	0,00	76 100,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	10 158,50	0,00	-10 158,50
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	258 400,00	172 579,61	0,00	85 820,39
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	3 824 300,00	0,00	0,00	3 824 300,00
1641	Emprunts en euros	3 824 300,00	0,00	0,00	3 824 300,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	19 936,21	0,00	-19 936,21
2031	Frais d'études	0,00	19 936,21	0,00	-19 936,21
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 946 010,00	996 647,27	0,00	4 949 362,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 446 568,10	1 948 303,36	0,00	498 264,74
10222	FCTVA	1 081 568,10	583 303,36	0,00	498 264,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 365 000,00	1 365 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	28 000,00	27 735,00	0,00	265,00
274	Prêts	28 000,00	27 735,00	0,00	265,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 400,00		0,00	
Total des recettes financières		2 509 968,10	1 976 038,36	0,00	533 929,74
45821	AGENCEMENT OTI (2)	55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		55 000,00	46 429,34	0,00	8 570,66
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 510 978,10	3 019 114,97	0,00	5 491 863,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement	634 290,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	784 999,90	845 725,25		-60 725,35
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 640,00		-4 640,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	12 599,38		-12 599,38
2184	Mobilier	0,00	24 629,18		-24 629,18
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 994,20		-18 994,20
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 517,00	1 517,00		0,00
28031	Frais d'études	2 698,61	2 698,61		0,00
28033	Frais d'insertion	1 401,34	1 401,34		0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	5 822,00	5 821,67		0,33
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 335,00	1 335,00		0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	18 579,00	18 579,00		0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	64 029,00	64 029,56		-0,56
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	9 060,00	9 060,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	11 870,00	11 870,33		-0,33
28041582	GFP : Bâtiments, installations	704,00	704,00		0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	956,00	956,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 155,00	4 155,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 763,00	2 763,33		-0,33
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	154,00	154,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	31 835,04	31 835,04		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	149,56	149,56		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	9 403,74	9 403,74		0,00
281318	Autres bâtiments publics	291 021,48	291 021,48		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	121 545,71	121 407,87		137,84
28138	Autres constructions	14 806,78	14 806,78		0,00
28152	Installations de voirie	4 135,00	4 135,00		0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281531	Réseaux d'adduction d'eau	138,00	138,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	313,00	313,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	52 347,55	52 346,71		0,84
281735	Installations générales (m. à dispo)	11 688,80	11 688,58		0,22
281784	Mobilier (m. à dispo)	5 646,00	5 646,00		0,00
28182	Matériel de transport	37 270,80	37 270,80		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	21 283,51	21 283,90		-0,39
28184	Mobilier	24 222,60	24 223,02		-0,42
28188	Autres immo. corporelles	34 148,38	34 148,17		0,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 419 289,90	845 725,25		573 564,65
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 419 289,90	845 725,25		573 564,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 930 268,00	3 864 840,22	0,00	6 065 427,78
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1009 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENT DU SIEGE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		172 911,00	A 86 229,74	0,00	86 681,26	B 846 523,71
20	Immobilisations incorporelles	2 961,00	26 640,00	0,00	-23 679,00	253 067,95
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	22 162,80
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	389,45
2051	Concessions, droits similaires	2 961,00	26 640,00	0,00	-23 679,00	230 515,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	169 950,00	59 589,74	0,00	110 360,26	593 455,76
2135	Installations générales, agencements	83 000,00	10 742,04	0,00	72 257,96	187 057,39
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	3 110,40	0,00	-3 110,40	3 110,40
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	89 736,08
2183	Matériel de bureau et informatique	82 700,00	41 887,22	0,00	40 812,78	274 140,84
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	17 704,50
2188	Autres immobilisations corporelles	2 250,00	3 850,08	0,00	-1 600,08	21 706,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 53 825,72
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	53 825,72
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	32 230,06
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	19 662,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 933,66
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-86 229,74	D - B	-792 697,99

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1025 (1)
LIBELLE : LOCAL SERVICE ENVIRONNEMENT ET ATELIERS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 000,00	A	0,00	5 000,00	B
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 847,74
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	17 753,24
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	589 616,99
2135	Installations générales, agencements	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	15 901,62
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	487 833,54
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 304,23
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	36 763,96
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	38 470,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 343,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	575 863,05
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	575 863,05

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 802,32
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 802,32
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	953 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	953 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-224 525,46

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1027 (1)
LIBELLE : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		235 000,00	A 164 548,81	0,00	70 451,19	B 23 751 795,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 696 254,23
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690 322,07
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	5 932,16
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	122 234,38
2128	Autres agencements et aménagements	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	4 662,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	117 572,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	164 548,81	0,00	35 451,19	20 933 306,73
2313	Constructions	200 000,00	164 548,81	0,00	35 451,19	20 691 230,86
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	242 075,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		500 010,00	C 447 994,25	0,00	52 015,75	D 17 990 480,37
13	Subventions d'investissement	500 010,00	447 994,25	0,00	52 015,75	2 248 404,50
1312	Subv. transf. Régions	278 210,00	278 107,00	0,00	103,00	869 317,50
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	221 800,00	169 887,25	0,00	51 912,75	359 087,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	242 075,87
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	242 075,87

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	283 445,44	D - B	-5 761 314,97

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1101 (1)
LIBELLE : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA CCRG

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		56 200,00	A 3 940,20	0,00	52 259,80	B 78 481,41
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 200,00	3 940,20	0,00	52 259,80	78 481,41
2135	Installations générales, agencements	56 200,00	3 940,20	0,00	52 259,80	78 481,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 940,20	D - B	-78 481,41

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1102 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS DES GYMNASES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		74 600,00	A 37 423,36	0,00	37 176,64	B 294 538,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 118,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 224,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	894,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 600,00	37 423,36	0,00	37 176,64	292 420,97
2135	Installations générales, agencements	71 600,00	36 894,16	0,00	34 705,84	282 399,84
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	529,20	0,00	-529,20	4 451,04
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 179,36
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 390,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-37 423,36	D - B	-294 538,97

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1105 (1)
LIBELLE : EQUIPE TECHNIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		78 000,00	A	7 962,45	0,00	70 037,55	B	488 135,21
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	78 000,00		7 962,45	0,00	70 037,55		488 135,21
2135	Installations générales, agencements	0,00		0,00	0,00	0,00		12 325,10
2152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00		1 195,92
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 000,00		7 618,77	0,00	32 381,23		256 463,45
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	38 000,00		0,00	0,00	38 000,00		0,00
2182	Matériel de transport	0,00		0,00	0,00	0,00		213 434,28
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00		343,68	0,00	-343,68		4 361,86
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		354,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	55 934,26
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		55 934,26
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00		22 415,04
1313	Subv. transf. Départements	0,00		0,00	0,00	0,00		300,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00		0,00	0,00	0,00		33 219,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 962,45	D - B	-432 200,95

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1402 (1)
LIBELLE : NEUENBOURG

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 083 000,00	A 865 744,40	0,00	217 255,60	B 4 261 937,51
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	162 445,41
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	160 566,42
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 878,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 083 000,00	865 744,40	0,00	217 255,60	4 099 492,10
2135	Installations générales, agencements	1 083 000,00	850 663,96	0,00	232 336,04	4 082 309,26
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	2 250,00	0,00	-2 250,00	2 250,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	11 741,94	0,00	-11 741,94	11 741,94
2184	Mobilier	0,00	1 088,50	0,00	-1 088,50	1 088,50
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 102,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	1 053 500,00	C 503 047,72	0,00	550 452,28	D 3 065 526,04	
13	Subventions d'investissement	1 053 500,00	503 047,72	0,00	550 452,28	1 235 526,04
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	600 000,00	453 047,72	0,00	146 952,28	913 958,04
1312	Subv. transf. Régions	401 000,00	50 000,00	0,00	351 000,00	260 368,00
1313	Subv. transf. Départements	52 500,00	0,00	0,00	52 500,00	60 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-362 696,68	D - B	-1 196 411,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1501 (1)
LIBELLE : CREATION D UNE UNITE DE BIOMETHANISATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		25 000,00	A	19 936,21	0,00	5 063,79	B	173 763,23
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00		19 936,21	0,00	5 063,79		173 763,23
2031	Frais d'études	25 000,00		19 936,21	0,00	5 063,79		173 763,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	19 936,21	0,00	-19 936,21	D	53 719,36
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		8 527,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00		0,00	0,00	0,00		8 527,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		19 936,21	0,00	-19 936,21		45 191,86
2031	Frais d'études	0,00		19 936,21	0,00	-19 936,21		45 191,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-120 043,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1502 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 000,00	A 3 842,99	0,00	6 157,01	B 73 532,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 360,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	45 360,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	3 842,99	0,00	6 157,01	28 172,72
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	7 056,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	901,21	0,00	-901,21	3 931,63
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	2 941,78	0,00	7 058,22	17 185,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		5 000,00	C 0,00	0,00	5 000,00	D 43 436,95
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	43 436,95
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	31 312,90
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 297,05
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 827,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 842,99	D - B	-30 095,77

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1601 (1)
LIBELLE : CREATION D'UNE ROUTE DE CONTOURNEMENT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		3 000,00	A	0,00	0,00	3 000,00	B	690 383,61
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			34 183,17
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00			34 183,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00
2135	Installations générales, agencements	3 000,00		0,00	0,00	3 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		656 200,44
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		656 200,44

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	10 158,50	0,00	-10 158,50	D	702 240,50
13	Subventions d'investissement	0,00		10 158,50	0,00		57 240,50
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00		10 158,50	0,00		57 240,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		645 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	0,00		645 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	10 158,50	D - B	11 856,89

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1701 (1)
LIBELLE : MISE EN PLACE DU TRES HAUT DEBIT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 290 000,00	A 216 475,00	0,00	2 073 525,00	B 593 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 290 000,00	216 475,00	0,00	2 073 525,00	593 250,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	2 290 000,00	216 475,00	0,00	2 073 525,00	593 250,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	2 290 000,00	C 0,00	0,00	2 290 000,00	D 392 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 290 000,00	0,00	0,00	2 290 000,00
1641	Emprunts en euros	2 290 000,00	0,00	0,00	2 290 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-216 475,00	D - B	-201 250,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1801 (1)
LIBELLE : PLUI / HABITAT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		881 000,00	A 253 313,31	0,00	627 686,69	B 425 190,48
20	Immobilisations incorporelles	616 000,00	168 363,33	0,00	447 636,67	255 290,51
202	Frais réalisat° documents urbanisme	616 000,00	168 363,33	0,00	447 636,67	255 290,51
204	Subventions d'équipement versées	265 000,00	84 949,98	0,00	180 050,02	169 899,97
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	85 000,00	84 949,98	0,00	50,02	169 899,97
20422	Privé : Bâtiments, installations	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		398 500,00	C 0,00	0,00	398 500,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	209 200,00	0,00	0,00	209 200,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	26 200,00	0,00	0,00	26 200,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	189 300,00	0,00	0,00	189 300,00	0,00
1641	Emprunts en euros	189 300,00	0,00	0,00	189 300,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-253 313,31	D - B	-425 190,48

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		70 000,00	A 5 901,55	0,00	64 098,45	B 5 901,55
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	5 901,55	0,00	64 098,45	5 901,55
2313	Constructions	70 000,00	5 901,55	0,00	64 098,45	5 901,55

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-5 901,55	D - B	-5 901,55

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : SITE FIVES CELES LAUTENBACH

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		1 670 000,00	A	559,63	0,00	1 669 440,37	B	559,63
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00		559,63	0,00	49 440,37		559,63
2031	Frais d'études	50 000,00		559,63	0,00	49 440,37		559,63
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 620 000,00		0,00	0,00	1 620 000,00		0,00
2138	Autres constructions	1 620 000,00		0,00	0,00	1 620 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 670 000,00	C	0,00	0,00	1 670 000,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	325 000,00		0,00	0,00	325 000,00		0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00		0,00
1312	Subv. transf. Régions	25 000,00		0,00	0,00	25 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 345 000,00		0,00	0,00	1 345 000,00		0,00
1641	Emprunts en euros	1 345 000,00		0,00	0,00	1 345 000,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-559,63	D - B	-559,63

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT PARC NAUTILIA

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 400,00	A 15 703,39	0,00	2 696,61	B 15 703,39
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 400,00	15 703,39	0,00	2 696,61	15 703,39
2128	Autres agencements et aménagements	18 400,00	15 703,39	0,00	2 696,61	15 703,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-15 703,39	D - B	-15 703,39

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2004 (1)
LIBELLE : AGENCEMENT OTI

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		91 300,00	A	76 922,76	0,00	14 377,24	B	76 922,76
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 700,00		20 700,00	0,00	0,00		20 700,00
2041642	IC : Bâtiments, installations	20 700,00		20 700,00	0,00	0,00		20 700,00
21	Immobilisations corporelles	70 600,00		56 222,76	0,00	14 377,24		56 222,76
2183	Matériel de bureau et informatique	11 600,00		12 599,38	0,00	-999,38		12 599,38
2184	Mobilier	28 200,00		24 629,18	0,00	3 570,82		24 629,18
2188	Autres immobilisations corporelles	30 800,00		18 994,20	0,00	11 805,80		18 994,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		23 600,00	C	0,00	0,00	23 600,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	23 600,00		0,00	0,00	23 600,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	23 600,00		0,00	0,00	23 600,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-76 922,76	D - B	-76 922,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2005 (1)
LIBELLE : MAISON DE RETRAITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		10 000,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 312 (1)
LIBELLE : MISE EN PLACE DE 'POINTS BLEUS'

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		90 000,00	A	0,00	0,00	90 000,00	B	417 098,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 032,32
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 032,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 606,37
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 887,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 719,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00		405 459,51
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 233,91
2313	Constructions	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00		392 225,60

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	12 818,23	0,00	-12 818,23	D	253 100,23
13	Subventions d'investissement	0,00	12 818,23	0,00	-12 818,23	0,00		93 100,23
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	12 818,23	0,00	-12 818,23	0,00		12 818,23
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		76 400,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 882,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	12 818,23	D - B	-163 997,97

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 411 (1)
LIBELLE : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		531 000,00	A	0,00	0,00	531 000,00	B	54 121,42
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00			17 372,12
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00			12 091,56
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00			5 280,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	128 000,00	0,00	0,00	128 000,00			287,63
2111	Terrains nus	128 000,00	0,00	0,00	128 000,00			287,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00			36 461,67
2313	Constructions	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00			36 461,67

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-54 121,42

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 712 (1)
LIBELLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		191 519,00	A 96 939,80	0,00	94 579,20	B 1 203 223,19
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	191 519,00	96 939,80	0,00	94 579,20	1 203 223,19
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	20 025,30
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	53 000,00	13 992,56	0,00	39 007,44	862 277,33
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	60 019,00	64 447,24	0,00	-4 428,24	245 920,56
20422	Privé : Bâtiments, installations	63 500,00	18 500,00	0,00	45 000,00	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-96 939,80	D - B	-1 203 223,19

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 814 (1)
LIBELLE : TRAVAUX AIRE DE LOISIRS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		7 700,00	A	7 005,38	0,00	694,62	B	200 949,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	7 700,00		7 005,38	0,00	694,62		200 949,34
2128	Autres agencements et aménagements	7 700,00		7 005,38	0,00	694,62		124 338,96
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		76 610,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	13 388,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	13 388,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00		0,00	0,00	13 388,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 005,38	D - B	-187 561,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 822 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		29 500,00	A	11 847,47	0,00	17 652,53	B	699 615,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			919,35
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00			919,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	29 500,00		11 847,47	0,00	17 652,53		698 696,13
2135	Installations générales, agencements	12 500,00		1 360,80	0,00	11 139,20		36 394,50
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		8 692,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	17 000,00		7 192,67	0,00	9 807,33		290 189,61
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00		2 596,99	0,00	-2 596,99		14 579,42
2184	Mobilier	0,00		697,01	0,00	-697,01		271 405,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		77 435,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		5 400,00	C	2 692,36	0,00	2 707,64	D	185 114,26
13	Subventions d'investissement	5 400,00		2 692,36	0,00	2 707,64		185 114,26
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00		0,00	0,00	0,00		11 433,36
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 400,00		2 692,36	0,00	2 707,64		173 680,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-9 155,11	D - B	-514 501,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					26 385 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					26 385 500,00									
1206	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	850 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
1207	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	392 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	21/11/2013		01/03/2016	9 100 000,00	R		1,750	1,590		T	C		A-6
32474902	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/07/2003		01/01/2005	330 000,00	F		3,850	3,907		T	X Echéance constante		A-1
32474905	BANQUE CCM GUEBWillER	26/07/2005		30/09/2005	160 000,00	F		3,200	3,556		T	X Echéance constante		A-1
32474906	BANQUE CCM GUEBWillER	19/07/2005		30/09/2005	770 000,00	F		3,400	3,518		T	X Echéance constante		A-1
32474910	BANQUE CCM GUEBWillER	01/09/2007		30/09/2015	2 335 000,00	F		4,360	4,049		T	X Echéance constante		A-1
32474916	BANQUE CCM GUEBWillER	26/07/2006		31/03/2010	1 115 000,00	F		3,350	3,350		T	X Echéance constante		A-1
32474917	BANQUE CREDIT MUTUEL	08/07/2010		31/12/2010	568 500,00	F		3,750	3,785		T	X Echéance constante	O	A-1
32474924	BANQUE CCM GUEBWillER	07/12/2017		31/03/2018	275 000,00	F		1,400	1,411		T	X Echéance constante		A-1
32474950	BANQUE CCM GUEBWillER	29/02/2004		29/02/2004	340 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
605	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	3 900 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
606	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	370 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
607	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	980 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
9342482	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	2 400 000,00	F		3,470	3,547		T	C		A-1

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
9844555	BANQUE CAISSE D EPARGNE	06/12/2016		30/04/2017	2 500 000,00	F		0,880	0,885		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					26 385 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		19 079 875,84					1 238 469,89	356 579,15	0,00	27 077,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		19 079 875,84					1 238 469,89	356 579,15	0,00	27 077,54
1206		0,00	A-1	810 457,04	18,92	F		0,750	39 542,96	6 263,96	0,00	535,32
1207		0,00	A-1	373 763,72	18,92	F		0,750	18 236,28	2 888,80	0,00	246,88
2624		0,00	A-6	7 280 000,00	20,00	R		1,590	364 000,00	116 704,63	0,00	9 100,00
32474902		0,00	A-1	82 512,13	3,83	F		3,907	20 073,24	3 662,04	0,00	8,73
32474905		0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,556	6 656,38	79,98	0,00	0,00
32474906		0,00	A-1	219 820,91	4,50	F		3,518	44 465,33	8 422,79	0,00	0,00
32474910		0,00	A-1	1 379 870,21	11,75	F		4,049	93 392,52	50 347,32	0,00	0,00
32474916		0,00	A-1	220 309,12	4,50	F		3,350	44 626,19	8 318,61	0,00	0,00
32474917		0,00	A-1	321 671,22	6,75	F		3,785	31 291,39	9 635,54	0,00	3 015,66
32474924		0,00	A-1	238 486,63	17,00	F		1,411	12 341,60	3 447,00	0,00	9,27
32474950		0,00	A-1	68 710,70	2,92	F		3,850	21 284,44	3 170,08	0,00	0,00
605		0,00	A-1	3 412 500,00	17,50	F		1,439	195 000,00	50 806,56	0,00	1 486,55
606		0,00	A-1	323 750,00	17,50	F		1,439	18 500,00	4 820,11	0,00	141,03
607		0,00	A-1	857 500,00	17,50	F		1,439	49 000,00	12 766,78	0,00	373,54
9342482		0,00	A-1	1 584 968,44	13,08	F		3,547	119 620,24	57 592,67	0,00	9 319,17
9844555		0,00	A-1	1 905 555,72	11,08	F		0,885	160 439,32	17 652,28	0,00	2 841,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		19 079 875,84					1 238 469,89	356 579,15	0,00	27 077,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	9 100 000,00	7 280 000,00	6	25,00				0,00		1,590	116 704,63	0,00	38,16
TOTAL (A)		9 100 000,00	7 280 000,00						0,00			116 704,63	0,00	38,16
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 100 000,00	7 280 000,00						0,00			116 704,63	0,00	38,16

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	61,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 799 875,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			27-11-1996
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement et aménagements des bâtiments, installations électriq	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables (maison de retraite, CSF..)	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie (aire de loisirs, camping, déchets-tri	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	16 200,00		3 490 388,00	3 506 588,00	1 211 505,33	2 295 082,67
Provision pour charges / gros investissements	0,00	28/04/2011	3 283 000,00	3 283 000,00	1 088 000,00	2 195 000,00
Provision / départ des bûcherons	15 200,00	29/03/2012	207 388,00	222 588,00	123 505,33	99 082,67
Provision pour créances contentieuses	1 000,00	31/12/2014	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	16 200,00		3 490 388,00	3 506 588,00	1 211 505,33	2 295 082,67

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 349 118,00	I 1 342 585,62
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 245 000,00	1 238 469,62
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 245 000,00	1 238 469,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		104 118,00	104 116,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	104 118,00	104 116,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 342 585,62	0,00	251 019,84	1 593 605,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 564 258,00	III 1 395 900,85
Ressources propres externes de l'année (a)		1 109 568,10	611 038,36
10222	FCTVA	1 081 568,10	583 303,36
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	28 000,00	27 735,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 454 689,90	784 862,49
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	1 517,00	1 517,00
28031	<i>Frais d'études</i>	2 698,61	2 698,61
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 401,34	1 401,34
2804122	<i>Subv.Régions : Bâtiments, installations</i>	5 822,00	5 821,67
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	1 335,00	1 335,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	18 579,00	18 579,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	64 029,00	64 029,56
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	9 060,00	9 060,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	11 870,00	11 870,33
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	704,00	704,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	956,00	956,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	4 155,00	4 155,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	2 763,00	2 763,33
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	154,00	154,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	31 835,04	31 835,04
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	149,56	149,56
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	9 403,74	9 403,74
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	291 021,48	291 021,48
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	121 545,71	121 407,87
28138	<i>Autres constructions</i>	14 806,78	14 806,78
28152	<i>Installations de voirie</i>	4 135,00	4 135,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	138,00	138,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	313,00	313,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	52 347,55	52 346,71
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	11 688,80	11 688,58
281784	<i>Mobilier (m. à dispo)</i>	5 646,00	5 646,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	37 270,80	37 270,80
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	21 283,51	21 283,90
28184	<i>Mobilier</i>	24 222,60	24 223,02
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	34 148,38	34 148,17
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
024	Produits des cessions d'immobilisations	35 400,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	634 290,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 395 900,85	0,00	0,00	1 365 000,00	2 760 900,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 593 605,46
Ressources propres disponibles	IV 2 760 900,85
Solde	V = IV - II (3) 1 167 295,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AS VALLEE NOBLE	1 520,64	
ASSO ASSOC LA MAISON DES LUTINS	276 580,00	
ASSO ASSOC LA RECRE	140 000,00	
ASSO FITNESS GUEBWILLER	2 750,10	
Ass ECOLE DE MUSIQUE	7 750,00	
Ass FLORIVAL ATHLETIC SPORTS TRIATHL	8 340,80	
Ass IEAC INSTITUT EUROP ARTS CERAMIQ	25 000,00	
Ass JUDO CLUB	2 071,16	
Ass LES PLONGEURS DU FLORIVAL	8 850,80	
Ass SASL HANDBALL	19 114,53	
Ass SCOSEG	967,68	
Ass VOLLEY ST LEGER	3 846,24	
Asso. AGHIR DU FLORIVAL	7 009,68	
Asso. AIKIDO DU FLORIVAL	2 213,21	
Asso. AIKIDO FCG 1910	1 241,52	
Asso. ASLG BASKET BALL	12 948,29	
Asso. ATHLETISME FCG 1910	5 924,80	
Asso. BADMINTON CLUB FLORIVAL	20 587,70	
Asso. CARITAS	700,00	
Asso. CERCLE DES NAGEURS DU FLORIVAL	52 131,70	
Asso. ECOLE DE PLONGEE SOUS-MARINE	3 600,00	
Asso. ESCRIME SG 1860	4 232,20	
Asso. FCWO	224,60	
Asso. FLORIVAL HANDISPORT ESCRIME	232,40	
Asso. GRS SG 1860	11 704,50	
Asso. GYMNASTIQUE SAINT LEGER	1 241,55	
Asso. GYMNASTIQUE SG1860 - SECTION GA	560,70	
Asso. GYMNASTIQUE SG1860 - SECTION GFL	1 101,38	
Asso. MISSION LOCALE JEUNES	19 842,00	
Asso. MJC DE BUHL - SECTION TIR A L ARC	4 147,20	
Asso. SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE	1 772,87	
Asso. SOULTZ BOLLWILLER HANDBALL	32 698,06	
Asso. TENNIS DE TABLE SAINT LEGER	1 551,90	
Asso. WARTHOGS	6 998,64	
LES DOMINICAINS DE HAUTE ALSACE	40 000,00	
RESTOS DU COEUR	8 200,00	
SOCIETE D ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS	650,00	
<u>Entreprises</u>		
SARL CINEMA LE FLORIVAL	12 500,00	
<u>Personnes physiques</u>		
BLANGENWITSCH Denis	500,00	
DUCLEUX Samuel	500,00	
FRIES Jean	500,00	
HERTRICH Marie	500,00	
JUD Marie-Therese	500,00	
MIESCH Sebastien	500,00	
RAUSEO Jeanne	500,00	
ROMINGER Benedicte	500,00	
TAVONE Antonietta	500,00	
VATTOLO Romain	500,00	
VAUDELIN Jean	500,00	
YABIR Khadja	500,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
FFC FEDERATION FRANCAISE CYCLISM	900,00	
<u>Régions</u>		
REGION GRAND EST	216 475,00	
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE COMMUNE DE BUHL	8 922,42	
MAIRIE COMMUNE DE GUEBWILLER	16 459,29	
MAIRIE COMMUNE DE HARTMANNSWILLER	10 956,81	
MAIRIE COMMUNE DE JUNGHOLTZ	8 104,47	
MAIRIE COMMUNE DE LAUTENBACH	9 769,20	
MAIRIE COMMUNE DE MERXHEIM	2 080,50	
MAIRIE COMMUNE DE RAEDERSHEIM	6 843,83	
MAIRIE COMMUNE DE SOULTZ	12 517,77	
MAIRIE COMMUNE DE SOULTZMATT	13 693,22	
MAIRIE COMMUNE DE WUENHEIM	9 595,03	
SYNDICAT SYND MIXTE LAUCH SUPERIEURE	57 697,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u>		
NAUTILIA	1 460 000,00	
OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL	260 700,00	
PARC NAT REG BALLONS VOSGES	4 096,91	
PFIL COLMAR CENTRE ALSACE	5 950,75	
SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN	64 447,24	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	2 926 016,29	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte du massif du Markstein / Grand ballon	11/02/1975	SFP	136 215,24
Syndicat mixte du pays rhin vignoble grand ballon / P.E.T.R.	22/07/2004	SFP	100 391,91
Syndicat mixte SCOT	22/11/2007	SFP	52 390,71

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 930 268,00	3 537 609,73	0,00	6 392 658,27
RECETTES	9 930 268,00	3 864 840,22	0,00	6 065 427,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	19 452 500,00	17 754 282,32	0,00	1 698 217,68
RECETTES	19 452 500,00	19 581 222,91	0,00	-128 722,91

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 24680056900047				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 760 000,00	4 145 204,47	0,00	8 614 795,53
RECETTES	12 760 000,00	6 232 586,84	0,00	6 527 413,16
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 131 000,00	2 904 938,11	0,00	2 226 061,89
RECETTES	5 131 000,00	5 113 401,89	0,00	17 598,11

BUDGET : CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL / N°SIRET : 24680056900070				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 150 900,00	7 388 527,67	0,00	762 372,33
RECETTES	8 150 900,00	5 304 818,94	0,00	2 846 081,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 580 200,00	5 853 692,38	0,00	1 726 507,62
RECETTES	7 580 200,00	5 881 241,79	0,00	1 698 958,21

BUDGET : CCRG BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES / N°SIRET : 24680056900088				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	132 100,00	86 827,67	0,00	45 272,33
RECETTES	132 100,00	85 283,45	0,00	46 816,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	411 500,00	267 544,05	0,00	143 955,95
RECETTES	411 500,00	448 817,58	0,00	-37 317,58

BUDGET : CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL / N°SIRET : 24680056900054				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	315 525,00	94 601,54	0,00	220 923,46
RECETTES	315 525,00	315 525,23	0,00	-0,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	323 000,00	278 743,77	0,00	44 256,23
RECETTES	323 000,00	301 588,54	0,00	21 411,46

BUDGET : CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT / N°SIRET : 24680056900096				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 200 300,00	611 357,93	0,00	588 942,07
RECETTES	1 200 300,00	752 542,89	0,00	447 757,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 750 300,00	7 091 830,15	0,00	658 469,85
RECETTES	7 750 300,00	7 683 641,46	0,00	66 658,54

BUDGET : CCRG BUDGET EAU POTABLE / N°SIRET : 24680056900104				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 106 100,00	1 280 921,40	0,00	1 825 178,60
RECETTES	3 106 100,00	2 216 938,45	0,00	889 161,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 061 000,00	2 103 919,76	0,00	957 080,24
RECETTES	3 061 000,00	3 198 093,87	0,00	-137 093,87

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	35 595 193,00	17 145 050,41	0,00	18 450 142,59
RECETTES	35 595 193,00	18 772 536,02	0,00	16 822 656,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	43 709 500,00	36 254 950,54	0,00	7 454 549,46
RECETTES	43 709 500,00	42 208 008,04	0,00	1 501 491,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	79 304 693,00	53 400 000,95	0,00	25 904 692,05
TOTAL GENERAL DES RECETTES	79 304 693,00	60 980 544,06	0,00	18 324 148,94

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	35 595 193,00	17 145 050,41	0,00	18 450 142,59
RECETTES	35 595 193,00	18 772 536,02	0,00	16 822 656,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	43 709 500,00	36 254 950,54	0,00	7 454 549,46
RECETTES	43 709 500,00	42 208 008,04	0,00	1 501 491,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	79 304 693,00	53 400 000,95	0,00	25 904 692,05
TOTAL GENERAL DES RECETTES	79 304 693,00	60 980 544,06	0,00	18 324 148,94

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président.
 A , le 01/01/2000
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'AVANT-PROJET ET DE LA CONFIGURATION N° 3 « STATIONNEMENT UNIQUEMENT »

MONTAGE JURIDIQUE DE L'OPÉRATION

Le Maître d'œuvre Phoenix Énergie propose la solution d'autoconsommation hors de tout cadre juridique spécifique (appel d'offres de la CRE, arrêté du 9 mai 2017).

En effet, les aides financières qui sont attribuées à la CCRG pour l'opération sont de 297 381 €, réparties comme suit :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 à hauteur de 208 167 €.
- Collectivité européenne d'Alsace : Fonds d'Attractivité du Territoire de Vie à hauteur de 89 214 €.

Elles sont bien supérieures à l'aide potentielle délivrée par l'État par les dispositifs juridiques spécifiques existants (environ 100 000 € pour ce projet par exemple en passant par un appel d'offres de la CRE).

MONTAGE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'OPÉRATION

Les caractéristiques du transformateur Haute tension / Basse tension, propre à Nautilia, ne permettent pas d'injecter le surplus d'électricité.

Il faudrait le remplacer par un transformateur élévateur de tension disposant d'un écran électrostatique.

➤ **Impossibilité d'injecter le surplus dans le réseau ou d'avoir recours à un dispositif de stockage virtuel**

Le coût pour un éventuel remplacement de transformateur serait de 60 000 € TTC (comprenant la dépose de l'existant, puis la fourniture et la pose du nouveau transformateur).

Ce surplus pourrait alors être vendu à un fournisseur d'électricité, soit en achat direct, soit par le biais du dispositif de stockage virtuel.

Dans les deux cas, la valorisation financière de ce surplus est assez faible, de l'ordre de 5 c€/kWh.

De plus, la présence du transformateur HT/BT induit une perte due au rendement de ce dernier, d'environ 5 %, ce qui dégrade davantage la pertinence économique du surplus.

DIMENSIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

La puissance de l'installation photovoltaïque optimale déterminée par le Maître d'œuvre est de **400 kWc**.

L'ombrière photovoltaïque sera montée par un système de poteaux ancrés dans le sol.

Puis des barres longitudinales et transversales permettront de créer un support plat et stable pour la pose des modules photovoltaïques.

Il n'y a aucun système de stockage électrochimique ou autre prévu sur cette installation.

L'emprise au sol des ombrières est de 1 878 m², soit 27 % de la surface totale du parking.

Elle permettra de couvrir 97 places de stationnement sur les 212 que compte le parking.

Caractéristiques des modules photovoltaïques :

- Modules à haut rendement de conversion (énergie solaire → énergie électrique). Ceci permet de disposer d'une forte puissance sous une surface moindre et donc de minimiser les coûts liés à la structure métallique.
- Technologie au silicium cristallin : la plus économique, la plus éprouvée, la plus répandue sur le marché. D'un point de vue écologique, cette technologie est pertinente car le silicium est un matériau très abondant (représentant 23 % de la masse de croûte terrestre), déjà abondamment utilisé pour l'électronique de puissance (transistor, diode...).

BUREAU D'ETUDES
Phoenix Energie
173, Rue Emile Romanet
ZA Bissy
73000 Chambéry
04 56 11 39 68
<http://www.phoenix-energie.fr>
contact@phoenix-energie.fr



MAÎTRE D'OUVRAGE
Communauté d'Agglomération de
la Région de Guebwiller (CCRG)
1 Rue des Malgré-Nous
68 502 Guebwiller



Centre Aquatique Nautilia

Réalisation d'ombrières
photovoltaïques sur le parking

PC 2 : Plan de masse
(Plan d'implantation du champ
photovoltaïque)

Pc = 400 kWc
(1 000 modules de 400 Wc)

Date : Mars 2021
Dessinateur : AA
Version : 1
Modification :
Vérification :
Format d'impression : A3
Phase : DCE

LEGENDES

-  Module photovoltaïque
-  Câble électrique aérien (sous les panneaux ou sur l'abri-vélo)
-  Câble électrique souterrain (tranchée à réaliser)
-  Poteau porteur
-  Onduleur (fixé à l'ombrière sous le champ photovoltaïque)
-  Pénétration des câbles à l'intérieur du bâtiment



PC6 - document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



PC7 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



PC7 - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE DE L'OPÉRATION

Tableau prévisionnel établi par Phoenix Énergie – Phase AVP mars 2021 :

Configuration architecturale	Configuration n° 3 "Stationnement uniquement" Coût TTC
Matériau de la structure porteuse	Métal
Puissance photovoltaïque	Pc = 400 kWc
Taux d'autoconsommation	98,58 %
Taux d'autoproduction (économie sur la facture d'électricité)	20,38 %
Investissement de service (Maîtrise d'œuvre, BC)	60 000 €
Investissement de travaux	581 763 €
Investissement total	641 763 €
Récupération de la TVA	105 275 €
Subvention État	208 167 €
Subvention CeA	89 214 €
Économie sur la facture d'électricité	52 547 €/an
Charges de maintenance préventive et curative de la structure des ombrières	1 000 €/an
Charges de maintenance préventive et curative de l'installation photovoltaïque	13 000 €/an
Charges d'assurance des ombrières photovoltaïques	3 000 €/an
Économies annuelles nettes (économie brute - charges)	35 547 €/an
Temps de retour sur investissement net, hors subventions	15,1 ans
Temps de retour net, avec subventions	6,7 ans
Gain à la vingtième année, avec subvention et récupération de la TVA	471 832 €

 <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER www.cc-guebwiller.fr</p>	<p>PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DU CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

OPTION 1 : SUBVENTION CeA AU TITRE DE 2020

Dates prévisionnelles	Descriptif
2/03/2021	Présentation de l'étude d'Avant-Projet en Bureau Prises de décision : <ul style="list-style-type: none"> - <i>retenir l'une des configurations d'implantation proposées par le Maître d'œuvre</i> - <i>faire le choix de la constitution de la structure, acier ou bois</i> - <i>se prononcer sur les abris vélos</i> - <i>valider l'Avant-Projet et la poursuite de la mission par l'élaboration du permis de construire et l'enclenchement de la tranche optionnelle n° 1</i> - <i>Étude PRO, DCE, ACT, DET, VISA, OPC et AOR</i> - <i>se prononcer sur les garanties de performances attendues</i> - <i>se prononcer au sujet du planning de l'opération et de la subvention de la CeA.</i>
9/03/2021	OS de validation AVP et déclenchement de la TO1
9/03/2021	Transmission à la DREAL de la demande au cas par cas relative à l'étude d'impact (délai d'instruction 1 mois)
Du 03/03 au 19/03/2021	Élaboration du permis de construire
23/03/2021	Dépôt du PC (3 mois d'instruction)
Du 03/03 au 23/03/2021	TO1 phase 2 : Études PRO + DCE rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE)
30/03/2021	Validation PRO-DCE
15/04/2021	Présentation des études au Conseil de Communauté
16/04/2021	Lancement de la consultation marchés de travaux (32 jours)
22/04/2021	Présentation des études au Conseil d'Administration de Nautilia
18/05/2021	Réception des offres
Du 19/05 au 28/05/2021	TO1 phase 3 : rédaction du rapport d'analyse des offres (ACT)
02/06/2021	Transmission des courriers de négociation (éventuels) (1 semaine de délai)
9/06/2021	Réception négociation
Du 10 au 15/06/2021	Rédaction du rapport d'analyse des offres après négociations
22/06/2021	Attribution des marchés de travaux en Bureau + positionnement TO4
23/06/2021	Date limite de retour de l'autorisation d'urbanisme

29/06/2021	Notification des marchés de travaux
30/06/2021	Transmission des notifications des marchés de travaux à la CeA
Juillet 2021	Démarche auprès de la Région Grand Est – Aide Climaxion
Juillet 2021	Délai de préparation et commande matériaux (2 mois hors congés été)
Octobre 2021	Démarrage des travaux – TO1 phase 4 : suivi de chantier et réception (DET, VISA, OPC, AOR) (4 mois de travaux)
À partir de la réception	TO4 : assistance à l'exploitant pour le suivi des performances durant la première année de fonctionnement (1 année)



**PROJET D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION
SUR LE PARKING DU CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA
SUR LA BASE D'UN GÉNÉRATEUR DE 400 kWc / 1878 m² DE PANNEAUX
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

PHASE AVANT-PROJET : CONFIGURATION N° 3 STATIONNEMENT UNIQUEMENT

Dépenses	Montants en €	Recettes	Montants en €
Coût travaux base phase étude de faisabilité	484 803		
Coût des travaux (APD)	484 803	FCTVA (16,404 %)	108 787
Études préalables (Assistance à Maîtrise d'ouvrage)	5 040		
Études techniques (CSPS, CT, géomètre)*	5 000		
Maîtrise d'œuvre (bureau d'études spécialisé) (mission APS, APD, DCE, ACT, DET, OPC, AOR et missions complémentaires)*	37 800	État : DSIL-DETR*	208 167
		Région / ADEME**	NC
		Collectivité européenne d'Alsace*	89 214
Sous-total frais d'études	47 840		
Aléas, révisions des prix	20 000		
Sous-total frais annexes	20 000		

Coût total de l'opération en € HT	552 643	Solde restant à financer (autofinancement)	257 004
TVA 20 %	110 529		

* Montant de subvention attribuée

**Démarche en cours

Coût total de l'opération en € TTC	663 172	Total recettes :	663 172
-------------------------------------------	----------------	-------------------------	----------------

Plan de financement établi au stade de l'étude d'Avant-Projet réalisé le Maître d'œuvre Phoenix Énergie



Avenant n° 1 à la convention Entretien des espaces verts de Nautilia par les Services Techniques de la CCRG

Entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), représentée par Monsieur Marcello Rotolo, Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date 15 avril 2021, sise 1 rue des Malgré-Nous - 68500 Guebwiller, ci-après désignée comme la CCRG

Et

La Régie personnalisée du Centre Aquatique Nautilia, représentée par Madame Angélique Muller, en qualité de Présidente du Conseil d'Administration, et Monsieur Sébastien Vichard, en sa qualité de Directeur, dûment habilités, ci-après dénommée Nautilia.

Préambule

La convention établie entre la CCRG et Nautilia prévoit que les travaux liés à l'entretien des espaces verts du Centre Aquatique soient effectués par les Services Techniques de la CCRG.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 14 de la convention d'entretien des espaces verts relatif au coût horaire des travaux. Actuellement, le coût horaire moyen des travaux est fixé à 45 € TTC.

Dans le cadre de la mise en concurrence des prestations de l'entretien du parc de Nautilia et afin de permettre à l'Équipe Technique de maintenir un travail concurrentiel, il est établi un tarif horaire de 24 € TTC par agent.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

L'ensemble des clauses de la convention initiale non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul exemplaire original.

À Guebwiller, le

**Le Président
de la CCRG**

**La Présidente
du Conseil d'Administration
de Nautilia**

**Le Directeur
de Nautilia**

Marcello ROTOLO

Angélique MULLER

Sébastien VICHARD



Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin
Pôle d'évaluation domaniale
Bât J – cité administrative – 3 rue Fleischhauer
68026 – COLMAR Cedex
téléphone : 03 89 24 85 68
mél. : ddfp68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

le 14/01/2021

Le Directeur à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Blandine CHOCAT
téléphone : 03 89 24 81 12
courriel : blandine.chocat@dgfip.finances.gouv.fr
Réf Lido : 2020-274V0571

*COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
DE GUEBWILLER
1 RUE DES MALGRES-NOUS
BP 80114
68 502 GUEBWILLER CEDEX*

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Ancienne maison de retraite.
Adresse du bien : 31 rue Principal à Rimbach-près-Guebwiller.
Valeur vénale : 210 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

affaire suivie par : François BECKER.

2 – DATE

de consultation : 06/10/2020

de réception : 19/10/2020

de visite : 19/11/2020

de dossier en état : 19/11/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Estimation de la valeur vénale dans le cadre d'une cession.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune de : Rimbach-près-Guebwiller.

La demande d'estimation porte sur une ancienne maison de retraite, fermée depuis 2013 et donc inoccupée.

Le bâtiment a été construit dans une pente, par conséquent, le sous-sol s'étend sur un tiers de la surface au sol approximativement, et le rez-de-chaussée sur les deux tiers environ.

Le sous-sol est une surface peu aménagée, à usage anciennement de buanderie, stockage, garage. Le rez-de-chaussée comporte un accueil, des pièces de vies, cuisines. Les trois niveaux suivants sont à usage de chambre majoritairement. Le 1^{er} étage comporte également une chapelle. Il y a des chambres doubles et individuelles avec salle d'eau, mais elles ne sont pas aux normes PMR. Les combles ne sont pas aménageables mais isolés avec de la laine de verre. Les revêtements sont globalement anciens et vétustes, des traces de vandalisme ont été constatés. L'immeuble n'est plus chauffé depuis plusieurs années bien qu'il dispose de deux chaudières Weisshaupt (1988).

L'immeuble est situé à l'écart du village, dans une vallée mal desservie (pas de réseau mobile, pas/peu de transports en commun).

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Communauté de communes de la Région de Guebwiller.

Cf. Livre Foncier de Guebwiller.

SECTION	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE
5	298	31 rue Principale	31,25 ares

6 – URBANISME – RÉSEAUX

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode par comparaison.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



CHOCAT Blandine
Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 25

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 28

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

30

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 904 938,11	G 4 000 320,09	G-A 1 095 381,98
	Section d'investissement	B 4 145 204,47	H 3 959 870,85	H-B -185 333,62

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 113 081,80 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 272 715,99 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 050 142,58	Q= G+H+I+J 11 345 988,73	=Q-P 4 295 846,15

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 904 938,11	= G+I+K 5 113 401,89	2 208 463,78
	Section d'investissement	= B+D+F 4 145 204,47	= H+J+L 6 232 586,84	2 087 382,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 050 142,58	= G+H+I+J+K+L 11 345 988,73	4 295 846,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
458101	Opération pour compte de tiers n° 01 - Opération pour compte de tiers n°01 (3)	0,00	0,00
458103	Opération pour compte de tiers n° 03 - Opération pour compte de tiers n°03 (3)	0,00	0,00
458201	Opération pour compte de tiers n° 01 - Opération pour compte de tiers n°01 (3)	0,00	0,00
458203	Opération pour compte de tiers n° 03 - Opération pour compte de tiers n°03 (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 305 100,00	1 081 924,65	0,00	0,00	223 175,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	656 196,00	576 010,58	0,00	0,00	80 185,42
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 500,00	74 699,12	0,00	0,00	2 800,88
Total des dépenses de gestion courante		2 038 796,00	1 732 634,35	0,00	0,00	306 161,65
66	Charges financières	160 000,00	120 494,21	16 295,46	0,00	23 210,33
67	Charges exceptionnelles	130 000,00	107 142,09	0,00	0,00	22 857,91
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 334 796,00	1 960 270,65	16 295,46	0,00	358 229,89
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 867 832,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	928 372,00	928 372,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 796 204,00	928 372,00			1 867 832,00
TOTAL		5 131 000,00	2 888 642,65	16 295,46	0,00	2 226 061,89
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	2 208,62	0,00	0,00	-2 208,62
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 271 203,00	2 732 325,12	550 000,00	0,00	-11 122,12
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	102 594,00	74 663,00	0,00	0,00	27 931,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,75	0,00	0,00	-0,75
Total des recettes de gestion courante		3 373 797,00	2 809 197,49	550 000,00	0,00	14 599,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	449 000,00	446 000,60	0,00	0,00	2 999,40
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 822 797,00	3 255 198,09	550 000,00	0,00	17 598,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	195 122,00	195 122,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		195 122,00	195 122,00			0,00
TOTAL		4 017 919,00	3 450 320,09	550 000,00	0,00	17 598,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 113 081,80				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	173 372,00	28 798,27	0,00	144 573,73
21	Immobilisations corporelles	89 000,00	66 816,21	0,00	22 183,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 295 000,00	2 250 905,61	0,00	5 044 094,39
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 557 372,00	2 346 520,09	0,00	5 210 851,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 600,00	11 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	506 510,00	477 513,28	0,00	28 996,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	39 396,00			
	Total des dépenses financières	557 506,00	489 113,28	0,00	68 392,72
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	4 410 000,00	1 114 449,10	0,00	3 295 550,90
	Total des dépenses réelles d'investissement	12 524 878,00	3 950 082,47	0,00	8 574 795,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	195 122,00	195 122,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	40 000,00	0,00		40 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	235 122,00	195 122,00		40 000,00
	TOTAL	12 760 000,00	4 145 204,47	0,00	8 614 795,53
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	629 100,00	17 805,60	0,00	611 294,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	29 570,66	0,00	-29 570,66
	Total des recettes d'équipement	629 100,00	47 376,26	0,00	581 723,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 111 981,00	369 673,49	0,00	742 307,51
106	Réserves (5)	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 611 981,00	1 869 673,49	0,00	742 307,51
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	4 410 000,00	1 114 449,10	0,00	3 295 550,90
	Total des recettes réelles d'investissement	7 651 081,00	3 031 498,85	0,00	4 619 582,15
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 867 832,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	928 372,00	928 372,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	40 000,00	0,00		40 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 836 204,00	928 372,00		1 907 832,00
	TOTAL	10 487 285,00	3 959 870,85	0,00	6 527 414,15
	Pour information	2 272 715,99			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 081 924,65		1 081 924,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	576 010,58		576 010,58
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	74 699,12		74 699,12
66	Charges financières	136 789,67	0,00	136 789,67
67	Charges exceptionnelles	107 142,09	0,00	107 142,09
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	928 372,00	928 372,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 976 566,11	928 372,00	2 904 938,11

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 904 938,11
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 600,00	195 122,00	206 722,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	477 513,28	0,00	477 513,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	28 798,27	0,00	28 798,27
21	Immobilisations corporelles (6)	66 816,21	0,00	66 816,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 250 905,61	0,00	2 250 905,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 114 449,10	0,00	1 114 449,10
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		3 950 082,47	195 122,00	4 145 204,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	4 145 204,47
----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 208,62		2 208,62
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 282 325,12		3 282 325,12
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	74 663,00		74 663,00
75	Autres produits de gestion courante	0,75		0,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	446 000,60	195 122,00	641 122,60
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 805 198,09	195 122,00	4 000 320,09

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 113 081,80
-----------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 113 401,89
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	369 673,49	0,00	369 673,49
13	Subventions d'investissement	17 805,60	0,00	17 805,60
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	29 570,66	0,00	29 570,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		928 372,00	928 372,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	1 114 449,10	0,00	1 114 449,10
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 531 498,85	928 372,00	2 459 870,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 272 715,99
-------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 500 000,00
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 232 586,84
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 305 100,00	1 081 924,65	0,00	0,00	223 175,35
604	Achats d'études, prestations de services	310 000,00	238 162,07	0,00	0,00	71 837,93
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	375 000,00	363 267,40	0,00	0,00	11 732,60
6062	Produits de traitement	80 000,00	84 858,12	0,00	0,00	-4 858,12
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00	4 286,91	0,00	0,00	713,09
6064	Fournitures administratives	600,00	60,51	0,00	0,00	539,49
6066	Carburants	20 000,00	15 042,65	0,00	0,00	4 957,35
6068	Autres matières et fournitures	22 000,00	16 854,92	0,00	0,00	5 145,08
6135	Locations mobilières	12 900,00	9 517,15	0,00	0,00	3 382,85
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	6 972,02	0,00	0,00	-1 972,02
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	22 000,00	14 986,64	0,00	0,00	7 013,36
61558	Entretien autres biens mobiliers	55 000,00	38 754,61	0,00	0,00	16 245,39
6156	Maintenance	13 000,00	13 463,85	0,00	0,00	-463,85
6161	Multirisques	12 800,00	11 464,07	0,00	0,00	1 335,93
6168	Autres	1 600,00	1 563,72	0,00	0,00	36,28
617	Etudes et recherches	53 000,00	10 009,00	0,00	0,00	42 991,00
618	Divers	4 200,00	3 051,60	0,00	0,00	1 148,40
6222	Commissions recouvrement redevance	22 000,00	12 954,06	0,00	0,00	9 045,94
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6228	Divers	36 900,00	40 776,00	0,00	0,00	-3 876,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	1 609,82	0,00	0,00	2 390,18
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	142,00	0,00	0,00	1 858,00
6241	Transports sur achats	500,00	1 074,75	0,00	0,00	-574,75
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	500,00	47,60	0,00	0,00	452,40
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	17 544,36	0,00	0,00	455,64
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 000,00	57,88	0,00	0,00	19 942,12
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	11 588,50	0,00	0,00	411,50
6287	Remboursements de frais	165 000,00	161 462,87	0,00	0,00	3 537,13
63512	Taxes foncières	1 400,00	1 304,00	0,00	0,00	96,00
6378	Autres taxes et redevances	700,00	1 047,57	0,00	0,00	-347,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	656 196,00	576 010,58	0,00	0,00	80 185,42
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	53 890,00	48 340,00	0,00	0,00	5 550,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 820,00	1 493,81	0,00	0,00	326,19
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 040,00	5 972,88	0,00	0,00	1 067,12
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 230,00	896,64	0,00	0,00	333,36
6411	Salaires, appointements, commissions	303 520,00	289 058,50	0,00	0,00	14 461,50
6413	Primes et gratifications	81 120,00	62 465,27	0,00	0,00	18 654,73
6414	Indemnités et avantages divers	3 170,00	2 614,44	0,00	0,00	555,56
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 650,00	51 090,73	0,00	0,00	14 559,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 170,00	81 870,45	0,00	0,00	16 299,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 790,00	2 047,27	0,00	0,00	-257,27
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 420,00	1 851,84	0,00	0,00	568,16
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 041,00	4 041,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 215,00	1 393,50	0,00	0,00	821,50
6478	Autres charges sociales diverses	9 920,00	7 016,44	0,00	0,00	2 903,56
648	Autres charges de personnel	20 200,00	15 857,81	0,00	0,00	4 342,19
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 500,00	74 699,12	0,00	0,00	2 800,88
6531	Indemnités élus	12 000,00	11 539,68	0,00	0,00	460,32
6533	Cotisations de retraite élus	1 500,00	987,54	0,00	0,00	512,46
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 000,00	3 470,93	0,00	0,00	529,07
6541	Créances admises en non-valeur	60 000,00	58 699,18	0,00	0,00	1 300,82
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,79	0,00	0,00	-1,79
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 038 796,00	1 732 634,35	0,00	0,00	306 161,65
66	Charges financières (b) (5)	160 000,00	120 494,21	16 295,46	0,00	23 210,33
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	138 740,45	0,00	0,00	21 259,55
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-18 246,24	16 295,46	0,00	1 950,78
67	Charges exceptionnelles (c)	130 000,00	107 142,09	0,00	0,00	22 857,91
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	7 616,42	0,00	0,00	22 383,58
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	99 525,67	0,00	0,00	474,33

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	6 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 334 796,00	1 960 270,65	16 295,46	0,00	358 229,89
023	Virement à la section d'investissement	1 867 832,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	928 372,00	928 372,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	928 372,00	928 372,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 796 204,00	928 372,00			1 867 832,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 796 204,00	928 372,00			1 867 832,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 131 000,00	2 888 642,65	16 295,46	0,00	2 226 061,89
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 950,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	2 208,62	0,00	0,00	-2 208,62
64198	Autres remboursements	0,00	1 745,59	0,00	0,00	-1 745,59
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	463,03	0,00	0,00	-463,03
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 271 203,00	2 732 325,12	550 000,00	0,00	-11 122,12
704	Travaux	258 703,00	313 615,61	0,00	0,00	-54 912,61
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 925 000,00	2 335 188,40	550 000,00	0,00	39 811,60
7065	Produits commissions recouvert assainist	25 000,00	1 963,65	0,00	0,00	23 036,35
7068	Autres prestations de services	21 500,00	44 180,21	0,00	0,00	-22 680,21
7078	Autres marchandises	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	21 500,00	21 500,00	0,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	19 000,00	15 877,25	0,00	0,00	3 122,75
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	102 594,00	74 663,00	0,00	0,00	27 931,00
741	Primes d'épuration	102 594,00	74 663,00	0,00	0,00	27 931,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,75	0,00	0,00	-0,75
7588	Autres	0,00	0,75	0,00	0,00	-0,75
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 373 797,00	2 809 197,49	550 000,00	0,00	14 599,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	449 000,00	446 000,60	0,00	0,00	2 999,40
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,60	0,00	0,00	-0,60
774	Subventions exceptionnelles	446 000,00	446 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 822 797,00	3 255 198,09	550 000,00	0,00	17 598,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	195 122,00	195 122,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	195 122,00	195 122,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		195 122,00	195 122,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 017 919,00	3 450 320,09	550 000,00	0,00	17 598,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 113 081,80				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	173 372,00	28 798,27	0,00	144 573,73
2031	Frais d'études	165 400,00	28 311,74	0,00	137 088,26
2033	Frais d'insertion	5 000,00	486,53	0,00	4 513,47
2051	Concessions et droits assimilés	2 972,00	0,00	0,00	2 972,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	89 000,00	66 816,21	0,00	22 183,79
2111	Terrains nus	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2154	Matériel industriel	80 000,00	60 237,59	0,00	19 762,41
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	6 578,62	0,00	-2 578,62
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	7 295 000,00	2 250 905,61	0,00	5 044 094,39
2313	Constructions	2 886 000,00	1 552 888,80	0,00	1 333 111,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 409 000,00	698 016,81	0,00	3 710 983,19
Total des dépenses d'équipement		7 557 372,00	2 346 520,09	0,00	5 210 851,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 600,00	11 600,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	11 600,00	11 600,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	506 510,00	477 513,28	0,00	28 996,72
1641	Emprunts en euros	450 000,00	422 186,35	0,00	27 813,65
1687	Autres dettes	56 510,00	55 326,93	0,00	1 183,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	39 396,00			
Total des dépenses financières		557 506,00	489 113,28	0,00	68 392,72
458101	Opération pour compte de tiers n°01 (4)	4 394 000,00	1 114 449,10	0,00	3 279 550,90
458103	Opération pour compte de tiers n°03 (4)	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		4 410 000,00	1 114 449,10	0,00	3 295 550,90
TOTAL DEPENSES REELLES		12 524 878,00	3 950 082,47	0,00	8 574 795,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	195 122,00	195 122,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	195 122,00	195 122,00		0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	77 548,00	77 548,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	96 612,00	96 612,00		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	14 503,00	14 503,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	417,00	417,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 042,00	6 042,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	40 000,00	0,00		40 000,00
2313	Constructions	20 000,00	0,00		20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00		20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		235 122,00	195 122,00		40 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 760 000,00	4 145 204,47	0,00	8 614 795,53
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	629 100,00	17 805,60	0,00	611 294,40
1313	Subv. équipt Départements	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	17 805,60	0,00	-17 805,60
1318	Autres subventions d'équipement	574 100,00	0,00	0,00	574 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	29 570,66	0,00	-29 570,66
2313	Constructions	0,00	1 317,20	0,00	-1 317,20
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	28 253,46	0,00	-28 253,46
	Total des recettes d'équipement	629 100,00	47 376,26	0,00	581 723,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 611 981,00	1 869 673,49	0,00	742 307,51
10222	FCTVA	1 111 981,00	369 673,49	0,00	742 307,51
1068	Autres réserves	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 611 981,00	1 869 673,49	0,00	742 307,51
458201	Opération pour compte de tiers n°01 (3)	4 394 000,00	1 114 449,10	0,00	3 279 550,90
458203	Opération pour compte de tiers n°03 (3)	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	4 410 000,00	1 114 449,10	0,00	3 295 550,90
	TOTAL DES RECETTES REELLES	7 651 081,00	3 031 498,85	0,00	4 619 582,15
021	Virement de la section d'exploitation	1 867 832,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	928 372,00	928 372,00		0,00
28031	Frais d'études	12 711,00	12 711,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 144,00	1 144,00		0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	297 454,00	297 454,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	526 008,00	526 008,00		0,00
28154	Matériel industriel	26 356,00	26 356,00		0,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	985,00	985,00		0,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	9 262,00	9 262,00		0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 722,00	3 722,00		0,00
28182	Matériel de transport	48 077,00	48 077,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	473,00	473,00		0,00
28184	Mobilier	52,00	52,00		0,00
28188	Autres	2 128,00	2 128,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 796 204,00	928 372,00		1 867 832,00
041	Opérations patrimoniales (6)	40 000,00	0,00		40 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00		20 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	0,00		20 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 836 204,00	928 372,00		1 907 832,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	10 487 285,00	3 959 870,85	0,00	6 527 414,15
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 272 715,99			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 159 857,25									
1641 Emprunts en euros (total)					8 159 857,25									
10553339812	BANQUE CRCAM	30/05/2002		01/04/2006	850 000,00	V		4,880	4,197		A	C		A-1
1059	AGENCE FRANCE LOCAL	10/07/2019		18/10/2019	620 000,00	F		0,800	0,805		T	X Echéance constante		A-1
20445203	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/10/2009		31/12/2009	25 000,00	F		4,157	4,222		T	X Echéance constante		A-1
20445204	BANQUE CREDIT MUTUEL	02/08/2011		30/09/2011	143 000,00	F		4,300	4,373		T	X Echéance constante		A-1
20445205	BANQUE CREDIT MUTUEL	14/05/2012		31/12/2012	190 000,00	V		1,000	1,035		T	C		A-1
32474901	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	259 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474903	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	460 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474904	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	211 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474909	BANQUE CCM GUEBWILLER	02/10/2007		30/09/2015	500 000,00	F		4,210	3,791		T	X Echéance constante		A-1
32474918	BANQUE CCM GUEBWILLER	30/06/2010		31/10/2012	275 000,00	F		3,750	2,999		T	X Echéance constante		A-1
32474919	BANQUE CCM GUEBWILLER	30/06/2010		31/01/2013	440 000,00	F		3,750	3,068		T	X Echéance constante		A-1
32474921	BANQUE CCM GUEBWILLER	29/11/2011		30/09/2015	250 000,00	F		4,500	4,241		T	X Echéance constante		A-1
3740072	BANQUE CAISSE D EPARGNE	16/11/2001		31/03/2006	426 857,25	V		3,340	1,933		T	C		A-1
5122277	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	16/12/2015		01/07/2016	215 000,00	R		1,500	1,331		T	X Echéance constante		A-1
5122278	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	16/12/2015		01/07/2016	215 000,00	F		1,590	1,559		T	X Echéance constante		A-1
9023391	BANQUE CAISSE D EPARGNE	20/04/2012		30/07/2012	300 000,00	F		4,800	4,897		T	C		A-1

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
9215539	BANQUE CAISSE D EPARGNE	25/05/2013		30/09/2013	1 200 000,00	F		3,710	3,766		T	C		A-1
9216797	BANQUE CAISSE D EPARGNE	27/05/2013		30/06/2013	530 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
9342405	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,470	3,470		T	C		A-1
9342482	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		31/07/2014	600 000,00	F		3,470	3,412		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					55 100,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					55 100,00									
AGENCE DE BASSIN	AGENCE DE BASSIN RHIN MEUSE	01/02/2010		01/02/2011	55 100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					8 214 957,25									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2020

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 330 500,73					422 186,12	136 291,57	0,00	6 532,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 330 500,73					422 186,12	136 291,57	0,00	6 532,86
10553339812		0,00	A-1	127 500,00	2,83	V		4,197	42 500,00	0,00	0,00	0,00
1059		0,00	A-1	584 085,32	18,58	F		0,805	28 760,42	4 816,62	0,00	947,52
20445203		0,00	A-1	7 765,32	3,75	F		4,222	1 876,09	371,95	0,00	0,90
20445204		0,00	A-1	89 993,19	10,50	F		4,373	6 646,63	4 049,29	0,00	10,75
20445205		0,00	A-1	85 499,89	6,75	V		1,035	12 666,68	934,17	0,00	2,38
32474901		0,00	A-1	64 759,37	3,83	F		3,850	15 754,46	2 874,14	0,00	0,00
32474903		0,00	A-1	115 016,45	3,83	F		3,850	27 980,92	5 104,64	0,00	0,00
32474904		0,00	A-1	52 757,73	3,83	F		3,850	12 834,71	2 341,49	0,00	0,00
32474909		0,00	A-1	226 956,60	7,25	F		3,791	27 042,31	8 537,61	0,00	0,00
32474918		0,00	A-1	185 628,69	11,58	F		2,999	12 354,26	7 251,98	0,00	0,00
32474919		0,00	A-1	297 005,76	11,67	F		3,068	19 766,84	11 603,16	0,00	0,00
32474921		0,00	A-1	165 205,40	11,25	F		4,241	11 450,13	6 809,67	0,00	0,00
3740072		0,00	A-1	29 611,18	1,00	V		1,933	28 540,45	26,17	0,00	0,00
5122277		0,00	A-1	171 949,21	15,33	R		1,331	9 893,63	2 440,23	0,00	659,14
5122278		0,00	A-1	172 360,06	15,33	F		1,559	9 738,83	2 820,73	0,00	681,08
9023391		0,00	A-1	172 500,00	11,33	F		4,897	15 000,00	8 730,00	0,00	0,00
9215539		0,00	A-1	750 000,00	12,50	F		3,766	60 000,00	29 216,26	0,00	77,29
9216797		0,00	A-1	331 250,00	12,50	F		3,710	26 500,00	12 903,84	0,00	34,14
9342405		0,00	A-1	298 125,00	13,08	F		3,470	22 500,00	10 832,91	0,00	1 752,89
9342482		0,00	A-1	402 531,56	13,33	F		3,412	30 379,76	14 626,71	0,00	2 366,77
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					5 510,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					5 510,00	0,00	0,00	0,00
AGENCE DE BASSIN		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	5 510,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 330 500,73					427 696,12	136 291,57	0,00	6 532,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 330 500,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-11-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriq	20	01/01/2000
L	Appareils de laboratoire, bureau, outillage	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Organes de régulation (électroniques, capteurs etc)	8	01/01/2000
L	Pompes, appareils électro-mécaniques, installations de chauffage	15	01/01/2000
L	Réseaux d'assainissement	60	01/01/2000
L	Station d'épuration, ouvrages lourds	30	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		4 008,90	4 008,90	0,00	4 008,90
Provision pour créances contentieuses	0,00	31/12/2020	4 008,90	4 008,90	0,00	4 008,90
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		4 008,90	4 008,90	0,00	4 008,90

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		741 028,00	672 635,28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		506 510,00	477 513,28
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	422 186,35
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	56 510,00	55 326,93
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		234 518,00	195 122,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	195 122,00	195 122,00
020	Dépenses imprévues	39 396,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	672 635,28	0,00	0,00	672 635,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 908 185,00	1 298 045,49
Ressources propres externes de l'année (a)		1 111 981,00	369 673,49
10222	FCTVA	1 111 981,00	369 673,49
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 796 204,00	928 372,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	12 711,00	12 711,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 144,00	1 144,00
281311	Bâtiments d'exploitation	297 454,00	297 454,00
281532	Réseaux d'assainissement	526 008,00	526 008,00
28154	Matériel industriel	26 356,00	26 356,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	985,00	985,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	9 262,00	9 262,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 722,00	3 722,00
28182	Matériel de transport	48 077,00	48 077,00
28183	Matériel de bureau et informatique	473,00	473,00
28184	Mobilier	52,00	52,00
28188	Autres	2 128,00	2 128,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 867 832,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 298 045,49	0,00	2 272 715,99	1 500 000,00	5 070 761,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 672 635,28
Ressources propres disponibles	IV 5 070 761,48
Solde	V = IV – II (3) 4 398 126,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers n°01				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	4 331 190,71	4 394 000,00	1 114 449,10	0,00	3 279 550,90	5 445 639,81
458101 Dépenses nouvelles (2)	4 022 437,47	830 000,00	1 114 449,10	0,00	-284 449,10	5 136 886,57
458101 (2)	308 753,24	0,00	0,00	0,00	0,00	308 753,24
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	3 564 000,00	0,00	0,00	3 564 000,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	4 331 190,71	830 000,00	1 114 449,10	0,00	-284 449,10	5 445 639,81
RECETTES (b)	4 331 190,71	4 394 000,00	1 114 449,10	0,00	3 279 550,90	5 445 639,81
458201 Financement par le tiers (4)	4 109 966,90	830 000,00	1 114 449,10	0,00	-284 449,10	5 224 416,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	221 223,81	0,00	0,00	0,00	0,00	221 223,81
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458201 Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	3 564 000,00	0,00	0,00	3 564 000,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	4 331 190,71	830 000,00	1 114 449,10	0,00	-284 449,10	5 445 639,81

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers n°02				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	493 487,25	0,00	0,00	0,00	0,00	493 487,25
458102 Dépenses nouvelles (2)	488 592,22	0,00	0,00	0,00	0,00	488 592,22
458102 Mouvements réels dépenses (2)	4 895,03	0,00	0,00	0,00	0,00	4 895,03
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	493 487,25	0,00	0,00	0,00	0,00	493 487,25
RECETTES (b)	493 487,25	0,00	0,00	0,00	0,00	493 487,25
458202 Financement par le tiers (4)	488 646,04	0,00	0,00	0,00	0,00	488 646,04
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers n°02				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	4 841,21	0,00	0,00	0,00	0,00	4 841,21
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	493 487,25	0,00	0,00	0,00	0,00	493 487,25

N° opération : 45803		Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers n°03				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	238 568,77	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	238 568,77
458103 Dépenses nouvelles (2)	238 568,77	0,00	0,00	0,00	0,00	238 568,77
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	238 568,77	0,00	0,00	0,00	0,00	238 568,77
RECETTES (b)	238 568,77	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	238 568,77
458203 Financement par le tiers (4)	238 568,77	0,00	0,00	0,00	0,00	238 568,77
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458203 Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	238 568,77	0,00	0,00	0,00	0,00	238 568,77

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

<p>ARTICLE 20 - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)</p>

Lors de la mise en service d'un réseau collectif d'eaux usées neuf, tous les usagers propriétaires d'un immeuble à raccorder déjà existant sont assujettis, conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, à une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).

La PAC « pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf) » est fixée par délibération du Conseil de Communauté.

Cette PAC est recouvrée pour chaque branchement créé.

Si l'immeuble à raccorder a été édifié postérieurement à la mise en service du réseau collectif d'eaux usées, l'usager est assujetti, conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, à une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC). La PAC « pour immeubles neufs (réseaux déjà existants) » est fixée par délibération du Conseil de Communauté.

Une PAC « pour immeubles neufs (réseaux déjà existants) » sera demandée par parcelle ou lot ayant vocation à accueillir un logement ou tout autre immeuble. Une PAC sera également demandée lors de travaux d'aménagement, avec création de logement ou lot supplémentaire, d'activité professionnelle autre que dédiée à l'habitation.

La demande de raccordement sera faite par le lotisseur ou l'aménageur avant le début des travaux.

Dans tous les cas, le fait générateur de la PAC conditionnant le montant exigible est la date de raccordement au réseau collectif.

La PAC « pour immeubles neufs (réseaux déjà existants) » est recouvrée dans les conditions suivantes :

- transformation d'une dépendance en habitation : 1 PAC
 - maison individuelle : 1 PAC
 - maison jumelée : 2 PAC
 - transformation de maison en appartements ou gîtes : 1 PAC par logement créé
 - immeuble : 1 PAC par logement pondérée du coefficient suivant :
 - 0,8 de 3 à 6 logements
 - 0,5 au-dessus de 7 logements.
 - bâtiment industriel, commercial, artisanal, tertiaire, etc^(*) : 1 PAC
 - transformation d'une maison ou d'un bâtiment en plusieurs lots industriel, commercial, artisanal, tertiaire, etc^(*) : 1 PAC par lot
 - lot viabilisé dans le cadre d'un aménagement global à vocation industrielle, commerciale, artisanale, tertiaire, etc^(*) : 1 PAC par lot
- * toute activité professionnelle autre que dédiée à l'habitation.*

- parcelle ou lot viabilisé dans le cadre d'un lotissement ou d'un aménagement géré par une Association Foncière Urbaine (AFU) : 1 PAC par parcelle ou lot.

- établissements offrant un service d'hébergement à une clientèle ou des usagers de passage (équipements de santé, hôtels, EPHAD...) : 1 PAC par branchement créé + 400 € par lit créé.

Avant tout raccordement sur le réseau d'eaux usées de la CCRG, une instruction technique et administrative sera effectuée par le service Assainissement.

ARTICLE 55 - SALUBRITÉ PUBLIQUE - POUVOIR DE POLICE SPÉCIALE

Pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique due soit à l'absence, soit au mauvais fonctionnement d'un système d'assainissement, le maire territorialement compétent peut, en application de son pouvoir de police générale (article L2212-2 du CGCT), prendre toute mesure réglementaire ou individuelle, sans préjudice des mesures pouvant être prises par le Préfet (article L2215-1 du CGCT).

Par ailleurs, l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 stipule que : « (...) lorsqu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité. »

Le transfert des pouvoirs de police spéciale précité intervient au 1^{er} décembre 2011 sauf pour les communes dont le Maire a notifié au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale son opposition au transfert. S'agissant de la CCRG, l'ensemble des communes ont accepté le transfert automatique des pouvoirs de police ~~à l'exception de la Commune de Sultz~~. Le Président de la CCRG dispose donc du pouvoir de police spéciale relatif à l'assainissement collectif sur l'ensemble des communes membres, ~~à l'exception de la Commune de Sultz~~.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900104	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : CCRG BUDGET EAU POTABLE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

26

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 103 919,76	G 2 545 958,30	G-A 442 038,54
	Section d'investissement	B 1 280 921,40	H 792 448,88	H-B -488 472,52

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 652 135,57 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 424 489,57 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 384 841,16	Q= G+H+I+J 5 415 032,32	=Q-P 2 030 191,16

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 103 919,76	= G+I+K 3 198 093,87	1 094 174,11
	Section d'investissement	= B+D+F 1 280 921,40	= H+J+L 2 216 938,45	936 017,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 384 841,16	= G+H+I+J+K+L 5 415 032,32	2 030 191,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	598 309,00	596 765,46	0,00	0,00	1 543,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	506 420,00	444 747,41	0,00	0,00	61 672,59
014	Atténuations de produits	265 510,00	226 744,00	0,00	0,00	38 766,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	5 187,68	0,00	0,00	22 812,32
Total des dépenses de gestion courante		1 398 239,00	1 273 444,55	0,00	0,00	124 794,45
66	Charges financières	55 200,00	32 064,65	5 327,27	0,00	17 808,08
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	634,41	0,00	0,00	1 865,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	66 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 521 939,00	1 306 143,61	5 327,27	0,00	210 468,12
023	Virement à la section d'investissement (4)	740 409,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	798 652,00	792 448,88			6 203,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 539 061,00	792 448,88			746 612,12
TOTAL		3 061 000,00	2 098 592,49	5 327,27	0,00	957 080,24
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	4 593,30	0,00	0,00	-4 593,30
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 381 432,00	1 584 927,74	0,00	0,00	-203 495,74
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	49 325,00	7 196,62	0,00	0,00	42 128,38
75	Autres produits de gestion courante	910 000,00	881 907,82	0,00	0,00	28 092,18
Total des recettes de gestion courante		2 340 757,00	2 478 625,48	0,00	0,00	-137 868,48
76	Produits financiers	25 000,00	24 527,11	0,00	0,00	472,89
77	Produits exceptionnels	5 000,00	4 698,49	0,00	0,00	301,51
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 370 757,00	2 507 851,08	0,00	0,00	-137 094,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 108,00	38 107,22			0,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		38 108,00	38 107,22			0,78
TOTAL		2 408 865,00	2 545 958,30	0,00	0,00	-137 093,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		652 135,57				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	107 000,00	48 217,42	0,00	58 782,58
21	Immobilisations corporelles	2 731 992,00	993 160,97	0,00	1 738 831,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 838 992,00	1 041 378,39	0,00	1 797 613,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	229 000,00	201 435,79	0,00	27 564,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	229 000,00	201 435,79	0,00	27 564,21
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 067 992,00	1 242 814,18	0,00	1 825 177,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	38 108,00	38 107,22		0,78
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	38 108,00	38 107,22		0,78
	TOTAL	3 106 100,00	1 280 921,40	0,00	1 825 178,60
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	740 409,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	798 652,00	792 448,88		6 203,12
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 539 061,00	792 448,88		746 612,12
	TOTAL	1 681 611,00	792 448,88	0,00	889 162,12
	Pour information	1 424 489,57			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	596 765,46		596 765,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	444 747,41		444 747,41
014	Atténuations de produits	226 744,00		226 744,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 187,68		5 187,68
66	Charges financières	37 391,92	0,00	37 391,92
67	Charges exceptionnelles	634,41	0,00	634,41
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	792 448,88	792 448,88
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 311 470,88	792 448,88	2 103 919,76

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 103 919,76
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	38 107,22	38 107,22
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	201 435,79	0,00	201 435,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	48 217,42	0,00	48 217,42
21	Immobilisations corporelles (6)	993 160,97	0,00	993 160,97
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 242 814,18	38 107,22	1 280 921,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 280 921,40
----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 593,30		4 593,30
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 584 927,74		1 584 927,74
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	7 196,62		7 196,62
75	Autres produits de gestion courante	881 907,82		881 907,82
76	Produits financiers	24 527,11	0,00	24 527,11
77	Produits exceptionnels	4 698,49	38 107,22	42 805,71
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 507 851,08	38 107,22	2 545 958,30

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	652 135,57
-----------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 198 093,87
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		759 871,45	759 871,45
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			32 577,43	32 577,43
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	792 448,88	792 448,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 424 489,57
-------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 216 938,45
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	598 309,00	596 765,46	0,00	0,00	1 543,54
605	Achats d'eau	100 000,00	95 765,13	0,00	0,00	4 234,87
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	30 000,00	29 160,23	0,00	0,00	839,77
6062	Produits de traitement	10 000,00	12 957,46	0,00	0,00	-2 957,46
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 000,00	40 783,11	0,00	0,00	-10 783,11
6064	Fournitures administratives	1 800,00	588,93	0,00	0,00	1 211,07
6066	Carburants	9 000,00	6 783,25	0,00	0,00	2 216,75
6068	Autres matières et fournitures	16 000,00	40 958,17	0,00	0,00	-24 958,17
6071	Compteurs	50 000,00	28 603,95	0,00	0,00	21 396,05
6132	Locations immobilières	14 810,00	15 066,15	0,00	0,00	-256,15
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 461,48	0,00	0,00	538,52
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	2 487,06	0,00	0,00	7 512,94
61523	Entretien, réparations réseaux	150 000,00	210 057,75	0,00	0,00	-60 057,75
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	10 000,00	2 290,82	0,00	0,00	7 709,18
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	3 559,99	0,00	0,00	2 440,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	506,59	0,00	0,00	4 493,41
6156	Maintenance	20 000,00	9 851,64	0,00	0,00	10 148,36
6161	Multirisques	3 500,00	3 139,28	0,00	0,00	360,72
6168	Autres	1 000,00	880,24	0,00	0,00	119,76
617	Etudes et recherches	15 000,00	14 378,76	0,00	0,00	621,24
618	Divers	5 199,00	3 235,00	0,00	0,00	1 964,00
6226	Honoraires	6 500,00	9 254,35	0,00	0,00	-2 754,35
6228	Divers	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	3 104,16	0,00	0,00	11 895,84
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 130,00	0,00	0,00	-1 130,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	934,38	0,00	0,00	65,62
6257	Réceptions	1 000,00	39,67	0,00	0,00	960,33
6261	Frais d'affranchissement	4 600,00	1 901,90	0,00	0,00	2 698,10
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	7 273,18	0,00	0,00	4 726,82
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 400,00	45,45	0,00	0,00	2 354,55
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 700,00	692,00	0,00	0,00	1 008,00
6287	Remboursements de frais	7 500,00	760,00	0,00	0,00	6 740,00
6378	Autres taxes et redevances	50 000,00	47 115,38	0,00	0,00	2 884,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	506 420,00	444 747,41	0,00	0,00	61 672,59
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 420,00	1 214,23	0,00	0,00	205,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 750,00	5 064,77	0,00	0,00	685,23
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	900,00	728,99	0,00	0,00	171,01
6411	Salaires, appointements, commissions	257 500,00	242 349,11	0,00	0,00	15 150,89
6413	Primes et gratifications	54 100,00	42 019,21	0,00	0,00	12 080,79
6414	Indemnités et avantages divers	3 000,00	3 015,24	0,00	0,00	-15,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	64 700,00	55 156,27	0,00	0,00	9 543,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 350,00	42 354,46	0,00	0,00	7 995,54
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 400,00	4 577,31	0,00	0,00	822,69
6458	Cotisa ^o autres organismes sociaux	700,00	455,00	0,00	0,00	245,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 800,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 243,40	0,00	0,00	-43,40
6478	Autres charges sociales diverses	6 600,00	5 501,85	0,00	0,00	1 098,15
648	Autres charges de personnel	22 000,00	8 267,57	0,00	0,00	13 732,43
014	Atténuations de produits (4)	265 510,00	226 744,00	0,00	0,00	38 766,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	155 400,00	140 536,00	0,00	0,00	14 864,00
706129	Reverst redevance modernisa ^o agence eau	110 110,00	86 208,00	0,00	0,00	23 902,00
65	Autres charges de gestion courante	28 000,00	5 187,68	0,00	0,00	22 812,32
6541	Créances admises en non-valeur	28 000,00	5 186,18	0,00	0,00	22 813,82
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,50	0,00	0,00	-1,50
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 398 239,00	1 273 444,55	0,00	0,00	124 794,45
66	Charges financières (b) (5)	55 200,00	32 064,65	5 327,27	0,00	17 808,08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000,00	50 040,30	0,00	0,00	-40,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-17 975,65	5 327,27	0,00	12 648,38
6618	Intérêts des autres dettes	5 200,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	634,41	0,00	0,00	1 865,59
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00	634,41	0,00	0,00	865,59
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	66 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 521 939,00	1 306 143,61	5 327,27	0,00	210 468,12
023	Virement à la section d'investissement	740 409,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	798 652,00	792 448,88			6 203,12
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	765 652,00	759 871,45			5 780,55
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	33 000,00	32 577,43			422,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 539 061,00	792 448,88			746 612,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 539 061,00	792 448,88			746 612,12
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 061 000,00	2 098 592,49	5 327,27	0,00	957 080,24
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 648,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	4 593,30	0,00	0,00	-4 593,30
64198	Autres remboursements	0,00	4 593,30	0,00	0,00	-4 593,30
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 381 432,00	1 584 927,74	0,00	0,00	-203 495,74
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 075 000,00	1 272 814,05	0,00	0,00	-197 814,05
701241	Redevance pollution d'origine domestique	155 400,00	159 338,20	0,00	0,00	-3 938,20
70128	Autres taxes et redevances	35 490,00	35 775,18	0,00	0,00	-285,18
706121	Redevance modernisation des réseaux	110 110,00	103 907,73	0,00	0,00	6 202,27
7084	Mise à disposition de personnel facturée	5 432,00	0,00	0,00	0,00	5 432,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	13 092,58	0,00	0,00	-13 092,58
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	49 325,00	7 196,62	0,00	0,00	42 128,38
747	Subv. et participat° collectivités	49 325,00	7 196,62	0,00	0,00	42 128,38
75	Autres produits de gestion courante	910 000,00	881 907,82	0,00	0,00	28 092,18
757	Redevances des fermiers, concession..	910 000,00	881 906,42	0,00	0,00	28 093,58
7588	Autres	0,00	1,40	0,00	0,00	-1,40
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 340 757,00	2 478 625,48	0,00	0,00	-137 868,48
76	Produits financiers (b)	25 000,00	24 527,11	0,00	0,00	472,89
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	25 000,00	24 527,11	0,00	0,00	472,89
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	4 698,49	0,00	0,00	301,51
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,06	0,00	0,00	-0,06
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	165,79	0,00	0,00	-165,79
778	Autres produits exceptionnels	5 000,00	4 532,64	0,00	0,00	467,36
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 370 757,00	2 507 851,08	0,00	0,00	-137 094,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	38 108,00	38 107,22			0,78
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	38 108,00	38 107,22			0,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		38 108,00	38 107,22			0,78
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 408 865,00	2 545 958,30	0,00	0,00	-137 093,30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		652 135,57				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	107 000,00	48 217,42	0,00	58 782,58
2031	Frais d'études	106 000,00	48 217,42	0,00	57 782,58
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 731 992,00	993 160,97	0,00	1 738 831,03
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	343 200,00	54 444,40	0,00	288 755,60
2151	Installations complexes spécialisées	158 400,00	13 850,28	0,00	144 549,72
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 701 400,00	876 525,11	0,00	824 874,89
21561	Service de distribution d'eau	26 400,00	28 777,00	0,00	-2 377,00
2182	Matériel de transport	20 100,00	18 223,76	0,00	1 876,24
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 340,42	0,00	-340,42
2188	Autres immobilisations corporelles	481 492,00	0,00	0,00	481 492,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 838 992,00	1 041 378,39	0,00	1 797 613,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	229 000,00	201 435,79	0,00	27 564,21
1641	Emprunts en euros	200 000,00	173 694,13	0,00	26 305,87
1687	Autres dettes	29 000,00	27 741,66	0,00	1 258,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		229 000,00	201 435,79	0,00	27 564,21
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 067 992,00	1 242 814,18	0,00	1 825 177,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	38 108,00	38 107,22		0,78
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	38 108,00	38 107,22		0,78
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	2 287,00	2 286,66		0,34
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	32 241,00	32 240,80		0,20
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	416,00	416,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 142,00	1 142,26		-0,26
13918	Autres subventions d'équipement	2 022,00	2 021,50		0,50
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		38 108,00	38 107,22		0,78
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 106 100,00	1 280 921,40	0,00	1 825 178,60
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	124 750,00	0,00	0,00	124 750,00
1314	Subv. équipt Communes	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		142 550,00	0,00	0,00	142 550,00
021	Virement de la section d'exploitation	740 409,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	798 652,00	792 448,88		6 203,12
28031	Frais d'études	317,00	737,00		-420,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 073,00	7 333,16		-260,16
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	707,00	1 981,80		-1 274,80
28151	Installations complexes spécialisées	827,00	934,43		-107,43
281531	Réseaux d'adduction d'eau	29 807,00	21 862,24		7 944,76
281561	Service de distribution d'eau	1 354,00	1 354,00		0,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	295,00	294,81		0,19
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 901,00	1 900,55		0,45
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	57 436,00	57 435,64		0,36
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	119,00	118,57		0,43
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	48 452,00	48 452,46		-0,46
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	396 015,00	396 014,71		0,29
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	218 739,00	218 738,82		0,18
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	764,00	763,78		0,22
281783	Matériel bureau et info (mise à dispo)	31,00	30,80		0,20
281784	Mobilier (mise à disposition)	277,00	277,31		-0,31
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	630,00	630,79		-0,79
28183	Matériel de bureau et informatique	908,00	1 010,58		-102,58
4817	Pénalités de renégociation de la dette	33 000,00	32 577,43		422,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 539 061,00	792 448,88		746 612,12
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 539 061,00	792 448,88		746 612,12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 681 611,00	792 448,88	0,00	889 162,12
Pour information		1 424 489,57			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 552 503,78									
1641 Emprunts en euros (total)					3 552 503,78									
00028819104	BANQUE CCM GUEBWILLER	01/06/2011		30/09/2011	60 000,00	F		3,850	3,907		T	X Echéance constante		A-1
00099967203 003	BANQUE CREDIT MUTUEL	28/12/2006		31/03/2007	130 000,00	F		3,850	3,854		A	X Echéance constante		A-1
0677 334 G	BANQUE CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/12/2004		30/06/2005	220 000,00	V	EURIBOR	2,310	1,643		T	P		A-1
20055405	BANQUE CCM GUEBWILLER	29/03/2017		30/09/2017	44 000,00	F		1,350	1,359		T	X Echéance constante		A-1
20809701	BANQUE CREDIT MUTUEL	22/05/2013		31/08/2013	200 000,00	F		3,750	3,804		T	X Echéance constante		A-1
608	SA AGENCE FRANCE LOCALE	01/06/2018		20/09/2018	580 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
85.5706800.78	BANQUE CAISSE D EPARGNE	19/04/2007		25/12/2007	546 608,18	F		3,720	3,779		A	X Echéance constante		A-1
984	SA AGENCE FRANCE LOCALE	27/05/2019		20/09/2019	930 000,00	F		1,167	1,205		T	X Echéance constante		A-1
999672-001-01	BANQUE CREDIT MUTUEL	29/12/2003		31/12/2004	170 000,00	F		4,300	4,502		T	X Echéance constante		A-1
MON283118EUR	BANQUE DEXIA CREDIT LOCAL	29/04/2014		01/09/2014	76 672,97	F		1,990	2,005		T	X Echéance constante		A-1
MON519355EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	04/01/2016		01/02/2018	595 222,63	F		3,210	3,271		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 552 503,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 233 940,78					188 872,09	47 326,36	0,00	5 005,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 233 940,78					188 872,09	47 326,36	0,00	5 005,18
00028819104		0,00	A-1	3 577,06	0,50	F		3,907	6 951,61	305,79	0,00	0,38
00099967203 003		0,00	A-1	48 340,57	5,25	F		3,854	7 044,26	2 132,32	0,00	1 401,00
0677 334 G		0,00	A-1	55 285,28	4,25	V	EURIBOR	1,643	12 266,67	0,00	0,00	3,55
20055405		0,00	A-1	31 486,88	6,50	F		1,359	4 603,98	463,98	0,00	1,18
20809701		0,00	A-1	113 906,35	7,42	F		3,804	12 918,17	4 575,67	0,00	376,18
608		0,00	A-1	507 500,00	17,50	F		1,439	29 000,00	7 555,85	0,00	221,08
85.5706800.78		0,00	A-1	51 663,58	3,00	F		3,779	16 300,22	2 570,39	0,00	32,48
984		0,00	A-1	867 518,03	18,50	F		1,205	41 775,88	10 429,08	0,00	309,34
999672-001-01		0,00	A-1	43 820,54	3,75	F		4,502	10 546,22	2 169,22	0,00	5,23
MON283118EUR		0,00	A-1	36 474,85	5,25	F		2,005	6 526,89	807,23	0,00	60,49
MON519355EUR001		0,00	A-1	474 367,64	13,17	F		3,271	40 938,19	16 316,83	0,00	2 594,27
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 233 940,78					188 872,09	47 326,36	0,00	5 005,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 233 940,78	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-10-2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements, aménagements de bâtiments et terrains	20	01/01/2000
L	Bâtiments durables	100	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insér	5	01/01/2000
L	Installations de traitement de l'eau potable	15	01/01/2000
L	Logiciels	2	01/01/2000
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000
L	Matériel de transport, véhicules	8	01/01/2000
L	Mobilier, appareils de laboratoire, outillage	10	01/01/2000
L	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8	01/01/2000
L	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le trai	70	01/01/2000
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage	10	01/01/2000
L	Réservoirs enterrés, château d'eau, station de pompage, forages	60	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		267 108,00	239 543,01
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		229 000,00	201 435,79
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	173 694,13
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	29 000,00	27 741,66
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		38 108,00	38 107,22
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	38 108,00	38 107,22
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	239 543,01	0,00	0,00	239 543,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 539 061,00	III 792 448,88
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 539 061,00	792 448,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	317,00	737,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 073,00	7 333,16
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	707,00	1 981,80
28151	Installations complexes spécialisées	827,00	934,43
281531	Réseaux d'adduction d'eau	29 807,00	21 862,24
281561	Service de distribution d'eau	1 354,00	1 354,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	295,00	294,81
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 901,00	1 900,55
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	57 436,00	57 435,64
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	119,00	118,57
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	48 452,00	48 452,46
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	396 015,00	396 014,71
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	218 739,00	218 738,82
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	764,00	763,78
281783	Matériel bureau et info (mise à dispo)	31,00	30,80
281784	Mobilier (mise à disposition)	277,00	277,31
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	630,00	630,79
28183	Matériel de bureau et informatique	908,00	1 010,58
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	33 000,00	32 577,43
021	Virement de la section d'exploitation	740 409,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	792 448,88	0,00	1 424 489,57	0,00	2 216 938,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 239 543,01
Ressources propres disponibles	IV 2 216 938,45
Solde	V = IV – II (3) 1 977 395,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

Entre :

La Commune de Berrwiller, représentée par son Maire, Monsieur Fabian Jordan, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du, désigné ci-après par « la Commune »,

D'une part,

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, dont le siège est situé 1 rue des Malgré-Nous - BP 80114 - 68502 Guebwiller Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Marcello Rotolo, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du, désignée ci-après par « la CCRG »,

D'autre part,

La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) Caléo, dont le siège est situé 7 route de Colmar – 68500 Guebwiller, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis Kleitz, désignée ci-après par « le délégataire »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule

Considérant que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller exerce la compétence *Eau potable* depuis le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la SAEML Caléo est liée à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller par un contrat de Délégation de Service Public jusqu'au 31 décembre 2026 sur neuf communes de la CCRG, dont la Commune de Hartmannswiller,

Considérant que la Commune de Hartmannswiller est membre de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,

Considérant que la Commune de Berrwiller fournit de l'eau en gros à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,

Considérant qu'il apparaît utile de mettre en place une convention pour établir les modalités techniques et financières d'achat et de vente d'eau en gros entre les deux collectivités compétentes, à savoir la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Commune de Berrwiller.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Commune de Berrwiller.

Il s'agit d'un échange d'eau pour couvrir, dans un sens, les besoins de pointe et pallier l'indisponibilité provisoire d'un forage de la Commune et assurer la continuité du service et, dans l'autre sens, contribuer à couvrir les besoins de pointe de la Commune de Hartmannswiller, en cas de besoin.

ARTICLE 2 : PROVENANCE DE L'EAU

Par la présente convention, les parties s'engagent réciproquement à vendre et acheter les volumes d'eau nécessaires à leurs services publics respectifs, à partir des ouvrages décrits par la présente convention et aux conditions fixées par celle-ci.

Les réseaux d'eau de la Commune et ceux de la Commune de Hartmannswiller sont reliés par une interconnexion en DN80 et DN125 Fonte.

L'eau de la Commune de Hartmannswiller est issue de sources ainsi que d'une alimentation de secours en provenance de la Commune de Wuenheim (commune membre de la CCRG).

L'eau de la Commune est issue d'un forage situé au sud-est de Berrwiller.

ARTICLE 3 : QUALITÉ DE L'EAU LIVRÉE

L'eau est livrée traitée par le Délégué et par la Commune.

La qualité de l'eau livrée par le Délégué à la Commune et celle livrée par la Commune au Délégué devra être, à tout moment, conforme à la réglementation en vigueur, relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le contrôle de la qualité de l'eau livrée sera effectué au moyen de prélèvements réalisés aux points de livraison, selon une périodicité définie par les services de l'Agence Régionale de Santé. Ces prélèvements et analyses à réaliser en amont immédiat de chaque point de livraison seront exécutés par et aux frais du gestionnaire du territoire en amont.

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement en cas d'analyses non conformes.

ARTICLE 4 : VOLUMES LIVRÉS

4.1- Les transferts d'eau réalisés par le Délégué vers la Commune sont destinés à la couverture des besoins de pointe et la fourniture d'une alimentation en eau de secours. Ce recours au secours doit être limité et ce dernier doit être utilisé à bon escient tel que, notamment, l'indisponibilité du forage de la Commune.

À l'exception de situations dans lesquelles la fourniture de secours affecterait la couverture des besoins propres de la Commune de Hartmannswiller, le Délégué s'engage à respecter ses obligations définies à l'article 12 de la présente convention et à fournir l'eau nécessaire pour couvrir les besoins de la Commune dans les limites suivantes :

Réservoir de Hartmannswiller vers la Commune :

	Situation immédiate	Situation future exceptionnelle
Débit horaire maximal (m ³ /h)	10 m ³ /h	23 m ³ /h
Débit journalier maximal (m ³ /j)	150 m ³ /j	550 m ³ /j

4.2- Les transferts d'eau de la Commune vers le Délégué au moment de ses plus forts besoins, notamment lors des mois de juin, seront réalisés dans les limites suivantes :

Forage de la Commune vers le réservoir de Hartmannswiller :

Débit horaire maximal (m ³ /h)	10 m ³ /h
Débit journalier maximal (m ³ /j)	100 m ³ /j

ARTICLE 5 : GESTION DES VOLUMES ÉCHANGÉS

Traditionnellement, l'alimentation du réservoir de Hartmannswiller est possible depuis le forage de la Commune. Le forage fonctionne selon les niveaux haut et bas du réservoir de Berrwiller grâce à une liaison spécifique entre automates. Lorsque le niveau du réservoir de Berrwiller atteint son niveau haut, une vanne à flotteur se ferme et un volume prédéfini paramétrable est pompé vers le réservoir de Hartmannswiller.

Dans le cadre de la présente convention et des échanges s'y référant, l'automatisme du forage de Berrwiller reste maître de la gestion des démarrages.

- Le démarrage des pompes du forage reste conditionné aux niveaux haut et bas du réservoir de Berrwiller.
- En cas de besoin à Hartmannswiller, lorsque le réservoir de Berrwiller est plein, un volume prédéfini pourra être pompé vers le réservoir de Hartmannswiller.
- Inversement, en cas de besoin au réservoir de Berrwiller, l'automate ordonne le démarrage des pompes situées au réservoir de Hartmannswiller sous réserve que le réservoir de Hartmannswiller soit au-dessus de la consigne minimale d'exploitation.

Un cycle de fonctionnement régulier est prévu sur les pompes de Hartmannswiller dans le but de renouveler l'eau stockée dans la conduite et de garder un fonctionnement opérationnel immédiat et instantané.

La Commune de Berrwiller et le Délégué de la CCRG devront faire des échanges réguliers, à hauteur d'une fois par semaine, de façon alternée, afin d'effectuer un renouvellement sanitaire de l'eau.

ARTICLE 6 : CRÉATION / ÉQUIPEMENT / ENTRETIEN / RENOUELEMENT DES FOSSES D'INTERCONNEXION

6.1- Principes généraux

En considérant le sens d'un pompage de Hartmannswiller vers Berrwiller, les équipements situés en amont du T de dérivation de Hartmannswiller sont entretenus et renouvelés par la Commune de Berrwiller.

Le bout de réseau situé entre le T de dérivation et la vanne de manœuvre est entretenu et renouvelé à hauteur de 50 % par la Commune de Berrwiller.

À partir de la vanne de manœuvre qui se trouve à l'entrée du réservoir de Hartmannswiller, les équipements sont gérés et entretenus par le Délégué de la CCRG jusqu'en limite du ban communal de Hartmannswiller (*voir schéma en annexe*). La CCRG prend à sa charge le renouvellement de la conduite jusqu'en limite du ban communal de Hartmannswiller.

6.1.1- Travaux d'entretien

Les abords extérieurs immédiats de chaque interconnexion et/ou poste de comptage seront entretenus par le gestionnaire du territoire, le Délégué ou la Commune, sur lequel l'équipement est implanté.

Le Délégué et la Commune assurent les visites de contrôle et les opérations de maintenance permettant d'assurer le bon fonctionnement des équipements dont ils ont la charge (*cf article 6.1 de la présente convention*).

6.1.2- Travaux de renouvellement à l'identique

Les travaux de renouvellement à l'identique des équipements déjà installés à la date de signature de la présente convention sont à la charge de la Commune lorsqu'ils sont sur sa propriété jusqu'à la limite du ban communal, ou du Délégué lorsqu'ils sont sur la vanne de manœuvre jusqu'en limite du ban communal. L'entretien de la canalisation de transit permettant d'acheminer l'eau dans les réservoirs, située entre le compteur de Berrwiller et la vanne de manœuvre du réservoir de Hartmannswiller, sera effectué par la Commune sur le ban communal de la Commune de Berrwiller et par le Délégué sur le ban communal de la Commune de Hartmannswiller. Le renouvellement de cette canalisation sera effectué par la Commune sur le ban communal de la Commune de Berrwiller et par la CCRG sur le ban communal de la Commune de Hartmannswiller. Le groupe de pompage sera entretenu et renouvelé par la Commune de Berrwiller.

6.1.3- Travaux neufs : création ou mise à niveau technique

Ces travaux ont pour but de mettre en place les équipements nécessaires :

- L'alimentation électrique du réservoir de Hartmannswiller et l'installation électrique, ainsi que les frais de Maîtrise d'œuvre pour l'installation électrique dont les coûts seront pris en charge à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et 50 % par la Commune de Berrwiller.
- À l'échange d'une quantité d'eau entre les communes pour pallier les manques de ressources ; un système de pompage à la charge de la Commune de Berrwiller sera installé dans la chambre de manœuvre du réservoir de Hartmannswiller.
- À la gestion et au paramétrage de ces échanges d'eau.
- Au bon fonctionnement des interconnexions.
- Pour permettre le renouvellement de l'eau dans les canalisations en antenne et assurer la qualité sanitaire de l'eau lorsque ces interconnexions ne sont pas utilisées.

La Commune de Berrwiller devra prendre en charge la modification du point haut situé sur le ban communal de Hartmannswiller afin d'assurer un fonctionnement optimum de l'installation.

Le Délégué et la CCRG autorisent la Commune à installer en fonction de ses besoins de gestion des dispositifs de télétransmission à l'intérieur de la chambre à vanne du réservoir de Hartmannswiller. Ces équipements seront financés et entretenus par la Commune.

La Commune de Berrwiller devra prévoir un accès à l'automate de supervision pour le Délégué de la CCRG.

En cas de dégradation des installations situées dans le réservoir de Hartmannswiller liée aux ouvrages installés et exploités par la Commune de Berrwiller, la prise en charge de l'intégralité des frais sera à la charge de la Commune de Berrwiller, de même qu'en cas de dégradation des installations situées dans le réservoir de Hartmannswiller liée aux ouvrages installés et exploités par le Délégué ; la prise en charge de l'intégralité des frais sera à la charge du Délégué.

Les données recueillies seront mises à la disposition du Délégué, systématiquement.

ARTICLE 7 : COMPTAGE

Par souci de commodité, les deux parties conviennent de :

- Confier au Délégué la responsabilité de l'exploitation du dispositif de comptage situé dans le réservoir de Hartmannswiller, pendant la durée de la présente convention.
- Confier à la Commune la responsabilité de l'entretien du dispositif de comptage situé dans le réservoir de Hartmannswiller, pendant la durée de la présente convention.
- Confier à la Commune la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation du dispositif de comptage situé dans le regard d'interconnexion de Berrwiller, pendant la durée de la présente convention.

Les compteurs installés doivent être d'un type et d'un modèle conformes à la réglementation relative aux instruments de mesure. Ils seront constamment maintenus dans un état permettant de garantir l'exactitude et la précision du comptage, fixées par cette même réglementation.

La Commune et le Délégué disposent, à tout moment, de la faculté de faire procéder à la vérification du bon fonctionnement des compteurs, en particulier leur étalonnage.

Lorsqu'une vérification est demandée par l'une des parties, le coût correspondant est à la charge :

- du demandeur si le compteur est déclaré conforme à la réglementation
- de l'autre partie si le compteur est déclaré non conforme à la réglementation.

Dans le cas où la non-conformité du compteur est constatée, le responsable doit immédiatement le réparer ou le remplacer. Le volume d'eau échangé est alors évalué, pour la période de facturation en cours :

- soit en appliquant un coefficient de correction au volume indiqué par le compteur, s'il a été montré que l'erreur de mesure est de type systématique
- soit sur la base du volume d'eau livré pendant la même période de l'année précédente
- soit, si aucune des deux méthodes précédentes ne peut être mise en œuvre, sur la base de toutes les justifications qui seront fournies par chacune des deux parties.

ARTICLE 8 : CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Deux compteurs électriques seront installés dans des coffrets à l'extérieur du réservoir de Hartmannswiller. Un des deux compteurs sera utilisé pour l'alimentation électrique des pompes de transfert afin de pouvoir alimenter le réservoir de Berrwiller. Ce compteur sera pris en charge par la Commune de Berrwiller ; cette dernière s'acquittera de l'abonnement ainsi que de la consommation électrique des pompes de surpression.

L'autre compteur sera installé pour l'alimentation électrique du réservoir de Hartmannswiller. Ce compteur sera pris en charge par le Délégué ; celui-ci s'acquittera de l'abonnement ainsi que de la consommation électrique du réservoir de Hartmannswiller.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Un contrôle périodique des installations électriques du réservoir de Hartmannswiller sera réalisé par un sous-traitant du Délégué de la CCRG ou par la Commune de Berrwiller. Toute entreprise intervenant au sein du réservoir de Hartmannswiller devra suivre les recommandations du Délégué lors de ses interventions. La Commune de Berrwiller devra prendre à sa charge tous les frais liés aux contrôles périodiques des installations électriques.

ARTICLE 10 : PRIX DE L'EAU ET FACTURATION

L'eau fournie par le Délégué et par la Commune sera valorisée au tarif de :

1,209 € HT/m³. Ce tarif sera réévalué par les deux parties chaque année, en fonction de l'indice INSEE en vigueur.

Chaque année, le Délégué établira le bilan des volumes échangés sur l'interconnexion dans le sens Hartmannswiller-Berrwiller à partir des informations recueillies sur le compteur du réservoir de Hartmannswiller. De même, la Commune établira le bilan des volumes échangés sur l'interconnexion dans le sens Berrwiller-Hartmannswiller à partir des informations recueillies sur le compteur du regard d'interconnexion à Berrwiller.

Sur la base de ce bilan, la Commune et le Délégué s'adresseront les factures correspondantes et établiront le décompte pour l'une ou l'autre des parties. Sur la base de ces factures, le Délégué reversera à la CCRG la part collectivité en vigueur, soit 0,5026 € HT en 2020. Ce tarif sera réévalué chaque année, en fonction de l'indice INSEE (*ICHT REV 1565183/FMOABE 10534796/ELEC 105347566*).

ARTICLE 11 : DURÉE

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature.

Elle a une durée de cinq (5) ans et met fin à toute disposition antérieure.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune, lors de sa demande d'utilisation de la connexion, devra préciser au Délégué les raisons qui nécessitent l'utilisation du secours. La Commune de Berrwiller ne peut utiliser le secours comme étant une solution pérenne dans le temps. La Commune de Berrwiller devra mettre en place des solutions alternatives afin que la Commune puisse redevenir autosuffisante en eau. L'augmentation progressive des besoins de la Commune ne pourra être couverte par cette alimentation de secours.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE

En cas de défaillance, de quelque nature qu'elle soit, empêchant la livraison normale de l'eau, le Délégué devra :

- En informer immédiatement la Commune en lui fournissant tous les éléments disponibles sur la situation et son évolution prévisible.
- Prendre, s'il y a lieu, toutes les mesures d'urgence nécessaires pour protéger la santé publique.
- Remettre ses installations en état de fonctionnement le plus rapidement possible.

ARTICLE 14 : OBLIGATIONS DES PARTIES

14.1- Toute demande d'augmentation du volume maximal de secours prévu dans la convention sera soumise à l'accord des parties et devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

14.2- Afin d'assurer pendant toute la durée de la présente convention la livraison d'eau dans les conditions prévues, les parties s'engagent à maintenir constamment en état de fonctionnement normal les ouvrages de production et de transport de l'eau jusqu'aux points de livraison.

14.3- En cas de travaux programmés de réparation ou de gros entretien des installations de production, les parties s'engagent à s'informer mutuellement préalablement, au plus tard dix (10) jours à l'avance, du démarrage de la durée des travaux et de la remise en route des installations. Le Délégué ainsi que la Commune de Berrwiller devront s'informer mutuellement lorsqu'un nettoyage sera réalisé au niveau d'un des deux réservoirs. À cet instant, la Commune de Berrwiller ou le Délégué ne pourra assurer le bon fonctionnement de l'interconnexion.

En cas de contestation pour l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du différend.

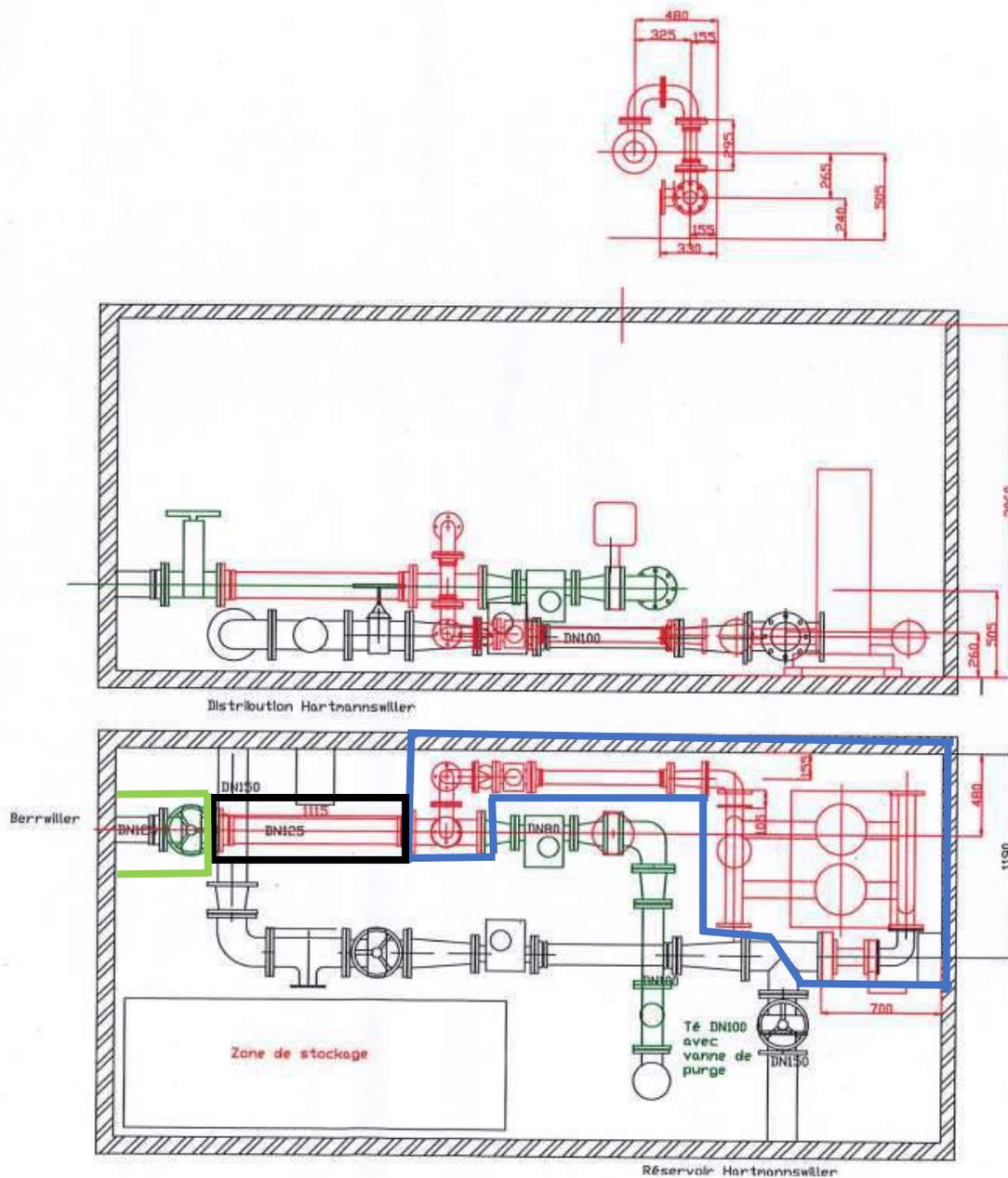
ARTICLE 15 : RÉSILIATION

Il pourra être mis fin à la présente convention dans les conditions suivantes :

- Par sa résiliation, de plein droit, qui interviendra en cas de non-exécution des obligations de l'une ou l'autre des parties après mise en demeure restée infructueuse.
- Par sa dénonciation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties dans un délai de douze (12) mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal.

ARTICLE 16 : CAS DE LA FIN DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public entre la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la SAEM Caléo, la Communauté de Communes, en sa qualité de concédant, se réserve la faculté de se substituer au Délégué dans l'application de la présente convention dans le cas où il serait mis fin au contrat.



Synoptique du réservoir de Hartmannswiller

Légende :

 Propriétaire : Commune de Berrwiler

 Propriétaires : 50 % CCRG / 50 % Commune de Berrwiler

 Propriétaire : CCRG

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC REGION DE GUEBWILLER (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCRG BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 24680056900070

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 68112	CC REGION DE GUEBWILLER CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL	CA 2020
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	39 397
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	615
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	91,61	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2,79	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	3 278,30 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 853 692,38	G	5 881 241,79
	Section d'investissement	B	5 762 328,72	H	5 304 818,94

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 626 198,95 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 242 220,05	= G+H+I+J	11 186 060,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 853 692,38	= G+I+K	5 881 241,79
	Section d'investissement	= B+D+F	7 388 527,67	= H+J+L	5 304 818,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	13 242 220,05	= G+H+I+J+K+L	11 186 060,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 321 500,00	3 600 456,41	0,00	0,00	1 721 043,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 321 500,00	3 600 456,41	0,00	0,00	1 721 043,59
66	Charges financières	11 500,00	8 583,30	233,77	0,00	2 682,93
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 333 000,00	3 609 039,71	233,77	0,00	1 723 726,52
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 235 700,00	2 235 601,83			98,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	11 500,00	8 817,07			2 682,93
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 247 200,00	2 244 418,90			2 781,10
TOTAL		7 580 200,00	5 853 458,61	233,77	0,00	1 726 507,62
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 524 700,00	5 762 328,72			762 371,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	11 500,00	8 817,07			2 682,93
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 536 200,00	5 771 145,79			765 054,21
TOTAL		7 580 200,00	5 881 241,79	0,00	0,00	1 698 958,21
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
	TOTAL	6 524 700,00	5 762 328,72	0,00	762 371,28
	Pour information	(2) 1 626 198,95			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 905 983,00	3 060 000,00	0,00	2 845 983,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 905 983,00	3 060 000,00	0,00	2 845 983,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	9 217,00	9 217,11	0,00	-0,11
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	9 217,00	9 217,11	0,00	-0,11
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 915 200,00	3 069 217,11	0,00	2 845 982,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
	TOTAL	8 150 900,00	5 304 818,94	0,00	2 846 081,06

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 600 456,41		3 600 456,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		8 817,07	8 817,07
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 817,07	0,00	8 817,07
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		2 235 601,83	2 235 601,83
Dépenses de fonctionnement – Total		3 609 273,48	2 244 418,90	5 853 692,38
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	5 762 328,72	5 762 328,72
Dépenses d'investissement – Total		0,00	5 762 328,72	5 762 328,72
Pour information				1 626 198,95
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 626 198,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 096,00		110 096,00
71	Production stockée (ou déstockage)		5 762 328,72	5 762 328,72
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		8 817,07	8 817,07
Recettes de fonctionnement – Total		110 096,00	5 771 145,79	5 881 241,79
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 217,11		9 217,11
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 060 000,00	0,00	3 060 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	2 235 601,83	2 235 601,83
Recettes d'investissement – Total		3 069 217,11	2 235 601,83	5 304 818,94
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 321 500,00	3 600 456,41	0,00	0,00	1 721 043,59
6015	Terrains à aménager	3 645 500,00	3 128 409,21	0,00	0,00	517 090,79
6045	Achats études, prestat° services (terrai	194 000,00	20 225,14	0,00	0,00	173 774,86
605	Achats matériel, équipements et travaux	1 482 000,00	451 822,06	0,00	0,00	1 030 177,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 321 500,00	3 600 456,41	0,00	0,00	1 721 043,59
66	Charges financières (b)	11 500,00	8 583,30	233,77	0,00	2 682,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	233,77	0,00	-233,77
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	11 500,00	8 583,30	0,00	0,00	2 916,70
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 333 000,00	3 609 039,71	233,77	0,00	1 723 726,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	2 235 700,00	2 235 601,83			98,17
71355	Variat° stocks terrains aménagés	2 235 700,00	2 235 601,83			98,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 235 700,00	2 235 601,83			98,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	11 500,00	8 817,07			2 682,93
608	Frais accessoires sur terrains en cours	11 500,00	8 817,07			2 682,93
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 247 200,00	2 244 418,90			2 781,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 580 200,00	5 853 458,61	233,77	0,00	1 726 507,62
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	233,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 044 000,00	110 096,00	0,00	0,00	933 904,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	6 524 700,00	5 762 328,72			762 371,28
71355	Variat° stocks terrains aménagés	6 524 700,00	5 762 328,72			762 371,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	11 500,00	8 817,07			2 682,93
796	Transferts charges financières	11 500,00	8 817,07			2 682,93
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 536 200,00	5 771 145,79			765 054,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 580 200,00	5 881 241,79	0,00	0,00	1 698 958,21
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
3555	Terrains aménagés	6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 524 700,00	5 762 328,72		762 371,28
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 524 700,00	5 762 328,72	0,00	762 371,28
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 626 198,95			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	5 905 983,00	3 060 000,00	0,00	2 845 983,00
1641	Emprunts en euros	5 905 983,00	3 060 000,00	0,00	2 845 983,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 905 983,00	3 060 000,00	0,00	2 845 983,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 217,00	9 217,11	0,00	-0,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 217,00	9 217,11	0,00	-0,11
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		9 217,00	9 217,11	0,00	-0,11
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 915 200,00	3 069 217,11	0,00	2 845 982,89
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
3555	Terrains aménagés	2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 235 700,00	2 235 601,83		98,17
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 150 900,00	5 304 818,94	0,00	2 846 081,06
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 060 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 060 000,00									
1355	SA AGENCE FRANCE LOCALE	18/02/2020		22/06/2020	3 060 000,00	F		0,340	0,345		A	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 060 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 060 000,00					0,00	8 583,30	0,00	262,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 060 000,00					0,00	8 583,30	0,00	262,99
1355		0,00	A-1	3 060 000,00	6,25	F		0,345	0,00	8 583,30	0,00	262,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 060 000,00					0,00	8 583,30	0,00	262,99

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - CA - 2020

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	1 626 198,95	1 626 198,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	9 217,11	9 217,11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 626 198,95
Ressources propres disponibles	IV 9 217,11
Solde	V = IV – II (3) -1 616 981,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président.
 A , le 01/01/2000
 Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



PROMESSE DE VENTE UNILATÉRALE

Entre

le promettant, Monsieur Joseph GSELL :

date et lieu de naissance :

nationalité :

profession :

situation matrimoniale (*mariage, PACS*) :

préciser le nom du conjoint :

régime matrimonial :

domicilié :

propriétaire de la parcelle objet de la présente

et

le bénéficiaire

la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), sise 1 rue des Malgré-Nous à 68500 Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, autorisé à l'effet de la présente par délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2020 (*point 7.2*)

ont convenu ce qui suit :

suite à la validation par le Conseil de Communauté, réuni le 11 avril 2019 (*point 9*), de la création d'une nouvelle Zone d'Activités Économiques au lieu-dit Daweid à Issenheim, il convient de formaliser le rachat de la parcelle faisant l'objet de la présente promesse de vente.

1- PROMESSE

Le promettant s'engage, dans le délai prévu ci-après, à vendre les biens et droits désignés ci-après au bénéficiaire qui accepte la présente option, en se réservant le droit de demander ou non la réalisation de la vente définitive.

Conformément aux dispositions de l'article 1124 du Code Civil, le promettant confère au bénéficiaire la faculté d'acquérir, si bon lui semble, dans les délais prévus aux articles 6 et 9, les biens et droits immobiliers ci-après désignés, pour le prix contractuellement convenu à l'article 8.

La révocation de la promesse pendant le temps laissé au bénéficiaire pour opter n'empêche pas la formation du contrat promis. Le contrat conclu en violation de la promesse unilatérale avec un tiers qui en connaît l'existence est nul. En toute hypothèse, le promettant qui cède ses biens en méconnaissance de la promesse engage sa responsabilité envers le bénéficiaire.

Le promettant s'engage, à compter de la signature des présentes par ses soins jusqu'au terme du délai d'option conféré au bénéficiaire et, en cas de levée de l'option, jusqu'à la réalisation des conditions suspensives définies ci-après ou jusqu'à la constatation de leur déchéance, à ne conférer aucun droit, temporaire ou non, de quelque nature que ce soit, sur les biens objets de la présente (notamment à bail ou à jouissance), à ne pas les donner en garantie et à ne pas en démembrer la propriété. Il s'engage à informer le promettant, sans délai et pendant la durée susvisée au précédent alinéa, de tout fait, événement, acte, etc. porté à sa connaissance affectant les biens objets de la présente promesse. Il s'engage aux présentes, tant à titre personnel que pour ses ayants droits, quels qu'ils soient, y compris en cas de décès.

2- SITUATION ET DÉSIGNATION DES BIENS

Les biens objets de la présente promesse de vente sont des terres agricoles appartenant au promettant.

Lieu-dit : Daweid.

Références cadastrales :

Ban d'Issenheim - Section : 25 - Parcelle : 30 - Superficie totale de la parcelle : 76,69 ares.

Le bénéficiaire déclare bien connaître les biens objets de la présente promesse pour les avoir vus, mesurés et visités et dispense de ce fait le promettant d'une plus ample désignation.

Le promettant certifie que les terres agricoles sus-mentionnées :

- sont libres de toute occupation et de tout bail ou location de toute nature
- sont exploitées personnellement par le promettant et non par une société agricole d'exploitation.

3- ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Les parcelles objets des présentes appartiennent au promettant. La propriété est inscrite au Livre Foncier d'Issenheim (Tribunal d'Instance de Guebwiller) au nom du promettant. Pour l'origine de propriété antérieure, les parties déclarent se référer expressément aux annexes du Livre Foncier.

4- CHARGES GREVANT L'IMMEUBLE

Le promettant déclare que les biens, objets des présentes, sont libres de tout privilège ou hypothèque. Si tout privilège ou hypothèque se révélait, il s'oblige à en rapporter la mainlevée et le certificat de radiation, à ses frais.

Le promettant déclare qu'à sa connaissance les biens objets de la présente promesse de vente ne sont grevés d'aucune servitude spéciale ou résultant de la situation naturelle des lieux ou des textes et règlements en vigueur concernant l'urbanisme.

Le promettant déclare que les biens objets des présentes sont libres de toute location ou occupation au jour de la signature des présentes. Il déclare qu'il n'a reçu aucune notification tendant à la réquisition des biens sus-désignés et que l'immeuble dont il s'agit ne fait l'objet d'aucune procédure administrative tendant à l'expropriation de tout ou partie de celui-ci.

5- CONDITIONS DE LA VENTE EN CAS DE LEVÉE D'OPTION

La vente sera faite sous les conditions ordinaires et de droit et sous celles suivantes, que le bénéficiaire s'oblige à exécuter :

- prendre également les biens vendus sans garantie de contenance, toute différence en plus ou en moins, s'il en existe, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte du bénéficiaire
- souffrir les servitudes passives, apparentes ou non, continues ou discontinues, pouvant grever les biens vendus, profiter de celles actives s'il en existe
- acquitter, à compter du jour de l'entrée en jouissance, toutes charges, taxes et impôts, étant précisé que la taxe foncière sera payée par les deux parties, au prorata de leur occupation dans l'année civile de l'entrée en jouissance
- payer tous les frais, droits et honoraires résultant des présentes et de ses suites.

6- CONDITIONS SUSPENSIVES ET PARTICULIÈRES DE LA VENTE

Une fois l'option de vente levée par le bénéficiaire, la vente est consentie et acceptée sous les conditions suspensives suivantes :

- Urbanisme : qu'un certificat d'urbanisme concernant les biens objets de la présente promesse soit obtenu et qu'il ne révèle aucune charge ou servitude, autre que celles décrites ci-dessus, de nature à restreindre le droit de propriété ou de jouissance ou rendre l'immeuble impropre à sa destination (à savoir l'assise foncière d'une unité de biométhanisation).
- Droit de préemption : que l'exercice d'aucun droit de préemption ne fasse obstacle à la réalisation de la vente, qu'il émane d'une collectivité publique ou de toute autre personne. Si un droit de préemption existe, le promettant s'engage, sans délai, à accomplir à sa charge les formalités nécessaires à sa purge.

Les conditions suspensives précitées sont stipulées au seul profit du bénéficiaire qui pourra y renoncer. Le renoncement prendra la forme d'une lettre recommandée avec avis de réception postal envoyée à l'adresse du promettant. La levée des conditions suspensives doit intervenir avant le 28 février 2022.

7- PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE

Le bénéficiaire sera propriétaire des biens à compter du jour de la signature de l'acte authentique ci-après prévue et il en prendra la jouissance à compter du même jour.

À défaut de signature de l'acte de vente par le promettant après levée de l'option et des conditions suspensives par le bénéficiaire :

- une pénalité de deux cents euros (200,00 €) par jour de retard sera due par le promettant à compter d'une mise en demeure du bénéficiaire de signer l'acte réitératif non suivie d'effet pendant quinze (15) jours
- le bénéficiaire pourra demander la constatation judiciaire de la vente, l'entrée en jouissance prenant alors effet un mois (1) après la réalisation de la dernière des conditions suspensives ou, à son choix, renoncer à la vente qui deviendra alors caduque et non avenue, le promettant devant alors rembourser au bénéficiaire tous les frais, honoraires et droits engagés pour la cession.

8- PRIX

En cas de réalisation, la vente aura lieu moyennant un prix total de huit cents euros hors taxes (800 € HT)/are, soit un prix total de soixante et un mille trois cent cinquante-deux euros hors taxes (61 352 € HT). Le prix s'entend sans autre forme d'indemnités supplémentaires (de type pertes de récolte ou de fumure).

Le cas échéant, le montant des taxes se rapportant à la vente sera précisé dans l'acte authentique passé devant notaire.

Le prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Il est formellement convenu et accepté qu'à défaut du versement du prix de vente entre les mains du notaire rédacteur de l'acte authentique, la vente sera considérée comme nulle et non avenue, le transfert de propriété ne pourra s'effectuer.

9- DÉLAIS

La présente promesse est consentie jusqu'au 28 février 2022 au plus tard. Faute d'avoir levé l'option de vente à cette date, le bénéficiaire sera déchu de tout droit.

La levée d'option de vente prendra la forme d'une lettre recommandée avec avis de réception postal envoyée à l'adresse du promettant.

La levée d'option sera acquise à la date de première présentation de la lettre recommandée avec avis de réception postal, soit par exploit d'huissier, soit par écrit remis contre récépissé.

La vente formée par la levée d'option devra être réitérée par un acte authentique dont la signature devra intervenir dans un délai maximum de six mois commençant à courir à compter de la levée d'option et des conditions suspensives, l'absence de signature de cet acte ne faisant cependant pas obstacle à la vente.

10-INDEMNITÉ D'IMMOBILISATION ET AVANCE

Aucune avance ou indemnité d'immobilisation n'est consentie au bénéfice du promettant.

11-ÉTAT DES RISQUES ET PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Un Plan de Prévention des Risques Inondation pour le bassin versant de la Lauch a été approuvé le 23 juin 2006. Les terrains objets de la présente promesse de vente ne figurent pas dans le périmètre affecté par le risque inondation.

L'arrêté préfectoral n° 2011-109-3 du 19 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs classe la commune d'Issenheim en zone 3 dite de sismicité modérée.

12-ENREGISTREMENT - LIVRE FONCIER

Les présentes seront soumises à la formalité de l'enregistrement dans le délai de dix (10) jours à compter de ce jour. Le bénéficiaire requiert expressément la publication au Livre Foncier et l'inscription d'une restriction au droit de disposer en garantie de la présente promesse.

L'ensemble des frais pouvant se rapporter aux démarches précitées sont à la charge du bénéficiaire.

13-AVIS DES DOMAINES

L'avis de France Domaine a été sollicité par la CCRG.

14-DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au domicile du promettant et à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sise 1 rue des Malgré-Nous à 68500 Guebwiller.

ANNEXES :

- fiche préfectorale pour la commune d'Issenheim comportant les informations sur les risques naturels et technologiques
- note relative aux risques inondation + deux cartes « zones inondables » pour la commune d'Issenheim
- avis de France Domaine et/ou demande d'avis faite à France Domaine.

DONT ACTE SUR CINQ (5) PAGES

En trois exemplaires originaux,
à Guebwiller, le ...

Pour acceptation du bénéfice de la promesse,

**Le bénéficiaire
Pour la CCRG,
Le Président**

Le promettant

Marcello ROTOLO

Joseph GSELL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900088	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CCRG BUDGET PEPINIÈRE D'ENTREPRISES (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 23

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

26

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 267 544,05	G 319 218,55	G-A 51 674,50
	Section d'investissement	B 80 249,45	H 85 283,45	H-B 5 034,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 129 599,03 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 6 578,22 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 354 371,72	Q= G+H+I+J 534 101,03	=Q-P 179 729,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 267 544,05	= G+I+K 448 817,58	181 273,53
	Section d'investissement	= B+D+F 86 827,67	= H+J+L 85 283,45	-1 544,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 354 371,72	= G+H+I+J+K+L 534 101,03	179 729,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	124 440,00	84 070,06	0,00	0,00	40 369,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 931,00	107 191,91	0,00	0,00	23 739,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	2 020,60	0,00	0,00	17 979,40
Total des dépenses de gestion courante		275 371,00	193 282,57	0,00	0,00	82 088,43
66	Charges financières	9 000,00	8 726,88	0,00	0,00	273,12
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	230,60	0,00	0,00	1 769,40
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	11 029,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		297 400,00	202 240,05	0,00	0,00	95 159,95
023	Virement à la section d'investissement (4)	48 796,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 304,00	65 304,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		114 100,00	65 304,00			48 796,00
TOTAL		411 500,00	267 544,05	0,00	0,00	143 955,95
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	170,00	0,00	0,00	-170,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 900,00	144 392,39	0,00	0,00	-28 492,39
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 000,00	42 533,41	0,00	0,00	-6 533,41
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,36	0,00	0,00	-3,36
Total des recettes de gestion courante		151 900,00	187 099,16	0,00	0,00	-35 199,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	87 521,00	89 639,39	0,00	0,00	-2 118,39
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		239 421,00	276 738,55	0,00	0,00	-37 317,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	42 480,00	42 480,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		42 480,00	42 480,00			0,00
TOTAL		281 901,00	319 218,55	0,00	0,00	-37 317,55
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		129 599,03				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	58 041,00	13 401,20	0,00	44 639,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	58 041,00	13 401,20	0,00	44 639,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	24 368,25	0,00	631,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	25 000,00	24 368,25	0,00	631,75
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	83 041,00	37 769,45	0,00	45 271,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	42 480,00	42 480,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	42 480,00	42 480,00		0,00
	TOTAL	125 521,00	80 249,45	0,00	45 271,55
	Pour information	6 578,22			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	2 979,45	0,00	-1 979,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	18 000,00	19 979,45	0,00	-1 979,45
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 000,00	19 979,45	0,00	-1 979,45
021	Virement de la section d'exploitation (2)	48 796,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	65 304,00	65 304,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	114 100,00	65 304,00		48 796,00
	TOTAL	132 100,00	85 283,45	0,00	46 816,55
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	84 070,06		84 070,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 191,91		107 191,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 020,60		2 020,60
66	Charges financières	8 726,88	0,00	8 726,88
67	Charges exceptionnelles	230,60	0,00	230,60
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	65 304,00	65 304,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	202 240,05	65 304,00	267 544,05

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	267 544,05
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	42 480,00	42 480,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 368,25	0,00	24 368,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	13 401,20	0,00	13 401,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	37 769,45	42 480,00	80 249,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	6 578,22
----------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	86 827,67
----------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	170,00		170,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	144 392,39		144 392,39
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	42 533,41		42 533,41
75	Autres produits de gestion courante	3,36		3,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	89 639,39	42 480,00	132 119,39
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		276 738,55	42 480,00	319 218,55

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	129 599,03
-----------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	448 817,58
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 979,45	0,00	2 979,45
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 304,00	65 304,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 979,45	65 304,00	68 283,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
-------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	17 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	85 283,45
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	124 440,00	84 070,06	0,00	0,00	40 369,94
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	29 100,00	22 104,63	0,00	0,00	6 995,37
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	7 365,13	0,00	0,00	-5 365,13
6064	Fournitures administratives	3 000,00	732,95	0,00	0,00	2 267,05
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	1 039,62	0,00	0,00	2 460,38
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 417,34	0,00	0,00	82,66
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	378,30	0,00	0,00	9 621,70
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6156	Maintenance	7 000,00	10 930,98	0,00	0,00	-3 930,98
6161	Multirisques	1 900,00	1 898,93	0,00	0,00	1,07
6168	Autres	500,00	144,98	0,00	0,00	355,02
618	Divers	7 700,00	1 584,61	0,00	0,00	6 115,39
6226	Honoraires	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6231	Annonces et insertions	240,00	0,00	0,00	0,00	240,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	55,00	0,00	0,00	4 945,00
6237	Publications	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6238	Divers	3 000,00	720,00	0,00	0,00	2 280,00
6257	Réceptions	3 000,00	611,51	0,00	0,00	2 388,49
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	4 973,66	0,00	0,00	1 526,34
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	12 835,99	0,00	0,00	3 164,01
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	7 351,63	0,00	0,00	-2 851,63
63512	Taxes foncières	9 000,00	8 592,00	0,00	0,00	408,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	1 332,80	0,00	0,00	667,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 931,00	107 191,91	0,00	0,00	23 739,09
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	11 200,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	420,00	307,63	0,00	0,00	112,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 400,00	1 285,07	0,00	0,00	114,93
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	185,26	0,00	0,00	114,74
6411	Salaires, appointements, commissions	68 700,00	52 028,77	0,00	0,00	16 671,23
6413	Primes et gratifications	5 500,00	5 077,28	0,00	0,00	422,72
6414	Indemnités et avantages divers	14 350,00	10 138,80	0,00	0,00	4 211,20
6415	Supplément familial	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 300,00	15 151,19	0,00	0,00	148,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 100,00	8 839,79	0,00	0,00	260,21
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 700,00	1 582,32	0,00	0,00	117,68
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	100,00	57,00	0,00	0,00	43,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	311,00	311,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	166,00	0,00	0,00	34,00
6478	Autres charges sociales diverses	900,00	861,80	0,00	0,00	38,20
648	Autres charges de personnel	1 420,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	2 020,60	0,00	0,00	17 979,40
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	2 020,00	0,00	0,00	17 980,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,60	0,00	0,00	-0,60
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		275 371,00	193 282,57	0,00	0,00	82 088,43
66	Charges financières (b) (5)	9 000,00	8 726,88	0,00	0,00	273,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	8 726,88	0,00	0,00	273,12
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	230,60	0,00	0,00	1 769,40
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	230,60	0,00	0,00	1 769,40
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	11 029,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		297 400,00	202 240,05	0,00	0,00	95 159,95
023	Virement à la section d'investissement	48 796,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	65 304,00	65 304,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	65 304,00	65 304,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		114 100,00	65 304,00			48 796,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		114 100,00	65 304,00			48 796,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		411 500,00	267 544,05	0,00	0,00	143 955,95
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 – RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	170,00	0,00	0,00	-170,00
64198	Autres remboursements	0,00	170,00	0,00	0,00	-170,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	115 900,00	144 392,39	0,00	0,00	-28 492,39
7083	Locations diverses	66 000,00	89 742,25	0,00	0,00	-23 742,25
7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 900,00	10 900,00	0,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	21 000,00	29 483,13	0,00	0,00	-8 483,13
7088	Autres produits activités annexes	18 000,00	14 267,01	0,00	0,00	3 732,99
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	36 000,00	42 533,41	0,00	0,00	-6 533,41
74	Subventions d'exploitation	36 000,00	42 533,41	0,00	0,00	-6 533,41
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,36	0,00	0,00	-3,36
7588	Autres	0,00	3,36	0,00	0,00	-3,36
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		151 900,00	187 099,16	0,00	0,00	-35 199,16
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	87 521,00	89 639,39	0,00	0,00	-2 118,39
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	39,39	0,00	0,00	-39,39
774	Subventions exceptionnelles	87 521,00	89 600,00	0,00	0,00	-2 079,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		239 421,00	276 738,55	0,00	0,00	-37 317,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	42 480,00	42 480,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	42 480,00	42 480,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 480,00	42 480,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		281 901,00	319 218,55	0,00	0,00	-37 317,55
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		129 599,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	58 041,00	13 401,20	0,00	44 639,80
2135	Installations générales, agencements	25 000,00	736,00	0,00	24 264,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 041,00	12 665,20	0,00	7 375,80
2184	Mobilier	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		58 041,00	13 401,20	0,00	44 639,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	24 368,25	0,00	631,75
1641	Emprunts en euros	24 000,00	23 315,72	0,00	684,28
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 052,53	0,00	-52,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		25 000,00	24 368,25	0,00	631,75
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		83 041,00	37 769,45	0,00	45 271,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	42 480,00	42 480,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	42 480,00	42 480,00		0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	8 032,00	8 032,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	16 628,00	16 628,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	8 498,00	8 498,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	9 252,00	9 252,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	70,00	70,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		42 480,00	42 480,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		125 521,00	80 249,45	0,00	45 271,55
Pour information		6 578,22			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	2 979,45	0,00	-1 979,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 000,00	19 979,45	0,00	-1 979,45
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 000,00	19 979,45	0,00	-1 979,45
021	Virement de la section d'exploitation	48 796,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	65 304,00	65 304,00		0,00
28121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00		0,00
28131	Bâtiments	54 756,00	54 756,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 299,00	1 299,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 992,00	4 992,00		0,00
28184	Mobilier	2 747,00	2 747,00		0,00
28188	Autres	1 482,00	1 482,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		114 100,00	65 304,00		48 796,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		114 100,00	65 304,00		48 796,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		132 100,00	85 283,45	0,00	46 816,55
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					450 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					450 000,00									
32474914	BANQUE CCM GUEBWILLER	25/06/2009		30/09/2015	450 000,00	F		4,400	4,055		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					450 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		234 703,65					23 315,72	8 726,88	0,00	22,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		234 703,65					23 315,72	8 726,88	0,00	22,82
32474914		0,00	A-1	234 703,65	8,50	F		4,055	23 315,72	8 726,88	0,00	22,82
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		234 703,65					23 315,72	8 726,88	0,00	22,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	234 703,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations elec	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78
Provision pour créance douteuse	0,00	31/12/2020	3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		3 758,78	3 758,78	0,00	3 758,78

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 480,00	65 795,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		24 000,00	23 315,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	23 315,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 480,00	42 480,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 480,00	42 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	65 795,72	0,00	6 578,22	72 373,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		114 100,00	65 304,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		114 100,00	65 304,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00
28131	Bâtiments	54 756,00	54 756,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 299,00	1 299,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 992,00	4 992,00
28184	Mobilier	2 747,00	2 747,00
28188	Autres	1 482,00	1 482,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	48 796,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	65 304,00	0,00	0,00	17 000,00	82 304,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 373,94
Ressources propres disponibles	82 304,00
Solde	V = IV – II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900054	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 22

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 23

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 278 743,77	G 268 986,01	G-A -9 757,76
	Section d'investissement	B 94 601,54	H 128 432,00	H-B 33 830,46

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 32 602,53 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 187 093,23 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 373 345,31	Q= G+H+I+J 617 113,77	=Q-P 243 768,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 278 743,77	= G+I+K 301 588,54	22 844,77
	Section d'investissement	= B+D+F 94 601,54	= H+J+L 315 525,23	220 923,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 373 345,31	= G+H+I+J+K+L 617 113,77	243 768,46

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	110 468,00	81 145,84	0,00	0,00	29 322,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	64 268,75	0,00	0,00	5 731,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 800,00	4 797,20	0,00	0,00	1 002,80
Total des dépenses de gestion courante		186 268,00	150 211,79	0,00	0,00	36 056,21
66	Charges financières	100,00	99,98	0,00	0,00	0,02
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 700,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		194 568,00	150 311,77	0,00	0,00	44 256,23
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	128 432,00	128 432,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		128 432,00	128 432,00			0,00
TOTAL		323 000,00	278 743,77	0,00	0,00	44 256,23
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 434,00	0,00	0,00	-1 434,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	96 000,00	72 179,22	0,00	0,00	23 820,78
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,84	0,00	0,00	-0,84
Total des recettes de gestion courante		96 000,00	73 614,06	0,00	0,00	22 385,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	129 978,00	130 951,95	0,00	0,00	-973,95
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		225 978,00	204 566,01	0,00	0,00	21 411,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	64 420,00	64 420,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		64 420,00	64 420,00			0,00
TOTAL		290 398,00	268 986,01	0,00	0,00	21 411,99
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		32 602,53				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	242 705,00	21 861,00	0,00	220 844,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	242 705,00	21 861,00	0,00	220 844,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 400,00	8 320,54	0,00	79,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	8 400,00	8 320,54	0,00	79,46
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	251 105,00	30 181,54	0,00	220 923,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	64 420,00	64 420,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	64 420,00	64 420,00		0,00
	TOTAL	315 525,00	94 601,54	0,00	220 923,46
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	128 432,00	128 432,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	128 432,00	128 432,00		0,00
	TOTAL	128 432,00	128 432,00	0,00	0,00
	Pour information	187 093,23			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	81 145,84		81 145,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 268,75		64 268,75
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 797,20		4 797,20
66	Charges financières	99,98	0,00	99,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	128 432,00	128 432,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	150 311,77	128 432,00	278 743,77

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 743,77
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	64 420,00	64 420,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 320,54	0,00	8 320,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 861,00	0,00	21 861,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	30 181,54	64 420,00	94 601,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	94 601,54
----------------------------------------------------	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 434,00		1 434,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 179,22		72 179,22
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,84		0,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	130 951,95	64 420,00	195 371,95
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		204 566,01	64 420,00	268 986,01

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	32 602,53
-----------------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	301 588,54
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		128 432,00	128 432,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	128 432,00	128 432,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	187 093,23
-------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	315 525,23
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	110 468,00	81 145,84	0,00	0,00	29 322,16
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	15 500,00	10 259,79	0,00	0,00	5 240,21
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 338,00	4 077,92	0,00	0,00	260,08
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
607	Achats de marchandises	5 000,00	1 291,76	0,00	0,00	3 708,24
6135	Locations mobilières	1 500,00	322,84	0,00	0,00	1 177,16
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	7 500,00	4 961,76	0,00	0,00	2 538,24
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	3 500,00	5 944,48	0,00	0,00	-2 444,48
61551	Entretien matériel roulant	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	1 072,74	0,00	0,00	1 927,26
6156	Maintenance	7 100,00	6 059,10	0,00	0,00	1 040,90
6161	Multirisques	500,00	517,29	0,00	0,00	-17,29
617	Etudes et recherches	500,00	190,00	0,00	0,00	310,00
618	Divers	16 330,00	3 264,10	0,00	0,00	13 065,90
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	3 480,00	0,00	0,00	-480,00
6237	Publications	14 300,00	9 646,56	0,00	0,00	4 653,44
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	2 103,92	0,00	0,00	-103,92
627	Services bancaires et assimilés	500,00	315,46	0,00	0,00	184,54
6282	Frais de gardiennage	8 000,00	8 783,19	0,00	0,00	-783,19
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	3 771,25	0,00	0,00	-1 771,25
63512	Taxes foncières	3 200,00	2 969,00	0,00	0,00	231,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 500,00	12 114,68	0,00	0,00	-1 614,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00	64 268,75	0,00	0,00	5 731,25
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	176,83	0,00	0,00	73,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	980,00	774,37	0,00	0,00	205,63
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	150,00	107,43	0,00	0,00	42,57
6411	Salaires, appointements, commissions	37 200,00	36 223,80	0,00	0,00	976,20
6413	Primes et gratifications	6 600,00	5 145,40	0,00	0,00	1 454,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 700,00	8 406,83	0,00	0,00	1 293,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 450,00	5 789,76	0,00	0,00	1 660,24
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	150,00	373,86	0,00	0,00	-223,86
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	100,00	513,92	0,00	0,00	-413,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	274,00	0,00	0,00	126,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 020,00	1 015,60	0,00	0,00	4,40
648	Autres charges de personnel	1 500,00	966,95	0,00	0,00	533,05
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 800,00	4 797,20	0,00	0,00	1 002,80
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	250,84	0,00	0,00	49,16
658	Charges diverses de gestion courante	5 500,00	4 546,36	0,00	0,00	953,64
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		186 268,00	150 211,79	0,00	0,00	36 056,21
66	Charges financières (b) (5)	100,00	99,98	0,00	0,00	0,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100,00	99,98	0,00	0,00	0,02
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	7 700,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		194 568,00	150 311,77	0,00	0,00	44 256,23
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	128 432,00	128 432,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	128 432,00	128 432,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		128 432,00	128 432,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		128 432,00	128 432,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	323 000,00	278 743,77	0,00	0,00	44 256,23
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	1 434,00	0,00	0,00	-1 434,00
64198	Autres remboursements	0,00	1 434,00	0,00	0,00	-1 434,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	96 000,00	72 179,22	0,00	0,00	23 820,78
707	Ventes de marchandises	6 000,00	2 210,95	0,00	0,00	3 789,05
7083	Locations diverses	90 000,00	69 968,27	0,00	0,00	20 031,73
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,84	0,00	0,00	-0,84
7588	Autres	0,00	0,84	0,00	0,00	-0,84
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		96 000,00	73 614,06	0,00	0,00	22 385,94
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	129 978,00	130 951,95	0,00	0,00	-973,95
774	Subventions exceptionnelles	129 978,00	130 000,00	0,00	0,00	-22,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	951,95	0,00	0,00	-951,95
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d)	0,00	0,00			0,00
	(4)					
TOTAL DES RECETTES REELLES		225 978,00	204 566,01	0,00	0,00	21 411,99
=a+b+c+d						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	64 420,00	64 420,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	64 420,00	64 420,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		64 420,00	64 420,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		290 398,00	268 986,01	0,00	0,00	21 411,99
(=Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information		32 602,53				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	242 705,00	21 861,00	0,00	220 844,00
2135	Installations générales, agencements	242 705,00	21 861,00	0,00	220 844,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		242 705,00	21 861,00	0,00	220 844,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 400,00	8 320,54	0,00	79,46
1641	Emprunts en euros	8 400,00	8 320,54	0,00	79,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		8 400,00	8 320,54	0,00	79,46
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		251 105,00	30 181,54	0,00	220 923,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	64 420,00	64 420,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	64 420,00	64 420,00		0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	6 666,00	6 666,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	19 290,00	19 290,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	21 181,00	21 181,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	17 213,00	17 213,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	70,00	70,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		64 420,00	64 420,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		315 525,00	94 601,54	0,00	220 923,46
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	128 432,00	128 432,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	42 989,00	42 989,00		0,00
28138	Autres constructions	80 071,00	80 071,00		0,00
28181	Installations générales, agencements	360,00	360,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	119,00	119,00		0,00
28184	Mobilier	1 414,00	1 414,00		0,00
28188	Autres	3 479,00	3 479,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		128 432,00	128 432,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		128 432,00	128 432,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		128 432,00	128 432,00	0,00	0,00
Pour information		187 093,23			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
32474915	BANQUE CCM GUEBWILLER	01/07/2005		30/09/2005	200 000,00	F		3,200	3,200		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					200 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					8 320,54	99,98	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					8 320,54	99,98	0,00	0,00
32474915		0,00	A-1	0,00	0,00	F		3,200	8 320,54	99,98	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					8 320,54	99,98	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers et abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds de voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		72 820,00	72 740,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 400,00	8 320,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 400,00	8 320,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		64 420,00	64 420,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	64 420,00	64 420,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	72 740,54	0,00	0,00	72 740,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		128 432,00	128 432,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		128 432,00	128 432,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	42 989,00	42 989,00
28138	Autres constructions	80 071,00	80 071,00
28181	Installations générales, agencements	360,00	360,00
28183	Matériel de bureau et informatique	119,00	119,00
28184	Mobilier	1 414,00	1 414,00
28188	Autres	3 479,00	3 479,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	128 432,00	0,00	187 093,23	0,00	315 525,23

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	72 740,54
Ressources propres disponibles	IV	315 525,23
Solde	V = IV – II (3)	242 784,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



CONTRAT DE DISTRIBUTION

Le présent Contrat est conclu et prend effet à compter du (« **Date de prise d'effet** ») entre les soussignés :

CAMPINGS.COM,

Société par actions simplifiée, au capital de 100.000€, dont le siège social est situé 18 Rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 508 290 947, Responsabilité Civile : SEGAP - LEGIO4383 à hauteur de 1 500 000€, Garantie LLOYDS à hauteur de 9 000 000€, représentée par Jérôme Mercier, Président

Ci-après dénommée « **CAMPINGS.COM** »,

D'une part,

ET

La société au capital social de euros, dont le siège social est situé à
immatriculée au RCS de
sous le numéro , représentée par en sa qualité de ,

Ci-après dénommée le « **Partenaire** »,

D'autre part,

Ci-après, individuellement désignée par la « **Partie** » ou collectivement par les « **Parties** »

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

- A. CAMPINGS.COM exploite une plateforme en ligne spécialisée dans la réservation en ligne d'Hébergement(s) de Plein Air.
- B. Le Partenaire est le propriétaire ou le gérant d'un ou de plusieurs établissements visés par le présent contrat.
- C. Les Parties ont convenu de mettre en place un partenariat de distribution.
- D. Les Parties ont donc accepté de collaborer selon les termes définis par le présent contrat.

ARTICLE 1 : CONTINGENT

Le Partenaire met à disposition de CAMPINGS.COM le contingent d'hébergements à travers du système suivant :

PMS	THELIS	
	RESALYS	
	CTOUTVERT	
	INAXEL	
	MAXXTON	
Campings.com	EXTRANET	

ARTICLE 2 : COMMISSION ET PAIEMENT DES RÉSERVATIONS

Le Partenaire s'engage à payer une commission de 20% TTC à CAMPINGS.COM. CAMPINGS.COM s'engage à procéder au règlement du prix des réservations déduction faite de sa commission à 30 jours après l'arrivée du client.

ARTICLE 3 : MARKETING

Pendant toute la durée du Contrat, le Partenaire autorise CAMPINGS.COM à utiliser le nom de ses campings, de ses établissements et/ou de ses marques dans le cadre des campagnes marketing suivantes :

Google Adwords, Bing Ads	
Google Hotel Ads	
Bing Ads	
Tripadvisor	
Les comparateurs	

Les campagnes marketing menées par CAMPINGS.COM n'engendrent pas de frais supplémentaires pour le Partenaire.

ARTICLE 4 : ACCORD DANS SON INTEGRALITE

Le contrat, y compris les annexes et les Conditions Générales, constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties relatif au sujet concerné. Tous les accords préalables ou contemporains, propositions, représentations ou arrangements, qu'ils soient écrits ou oraux, sont remplacés par cet Accord, à l'exception de tout accord de non-confidentialité entre les Parties, lequel continuera de produire ses effets selon ses stipulations.

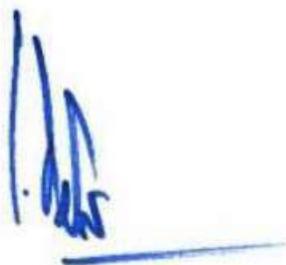
EN FOI DE QUOI, chaque Partie accepte les termes et conditions de ce contrat au moyen de la signature des représentants autorisés ci-dessous.

Fait au Mans, le

Signature et cachet CAMPINGS.COM

Signature et cachet du Partenaire

CAMPINGS.COM
18-20 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE
CS 42052
75541 PARIS CEDEX 11
RCS PARIS 508 290 947



CONDITIONS GENERALES

1. CONTINGENT

Le Partenaire s'engage à mettre à disposition de CAMPINGS.COM le contingent selon les modalités définies dans le contrat.

Le Partenaire confirme que tous les hébergements et emplacements vendus aux clients de CAMPINGS.COM se situent dans les limites du Camping ; tous les clients de CAMPINGS.COM bénéficient des infrastructures et services décrits sur le site du Camping au même titre que les clients directs du Camping

2. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le Partenaire s'engage à :

- maintenir le camping en bon état d'entretien en conformité avec les normes de classement, de sécurité et les normes sanitaires pendant la durée du séjour des clients de CAMPINGS.COM ;
- détenir un règlement intérieur du Camping qui sera accessible aux clients de CAMPINGS.COM durant leur séjour et de les informer des consignes de sécurité et d'hygiène dans le Camping ;
- informer par écrit CAMPINGS.COM dans un délai de quarante-huit (48) heures de toute difficulté, incident ou travaux pouvant remettre en cause la qualité des services attendus par les clients de CAMPINGS.COM
- informer par écrit CAMPINGS.COM dans un délai de quarante-huit (48) heures de toute difficulté ou incident survenus avec les clients de CAMPINGS.COM pendant le séjour.
- transmettre des informations exactes et précises sur le Camping, les hébergements et les installations.
- transmettre à CAMPINGS.COM des photographies récentes des installations du Camping, comportant au moins quinze (15) photographies HD par camping + trois (3) photographies par typologie d'hébergement citée(s) dans le Contrat dès sa signature. Ces photographies doivent mettre en valeur le Camping (espace aquatique, accueil, infrastructures, etc.) et les hébergements (photographies extérieures et intérieures). Ces photographies pourront être communiquées par CAMPINGS.COM à ses clients. A cette fin, le Partenaire s'engage à les mettre à jour régulièrement

3. PARITÉ

Le Partenaire doit assurer à CAMPINGS.COM la parité des tarifs et des conditions, c'est-à-dire :

- des tarifs égaux ou plus avantageux pour le même type d'hébergement et les mêmes dates de séjour
- des conditions égales ou plus avantageuses pour notamment les modalités de paiement, les modifications de réservations et conditions d'annulation.

En cas de non-respect de cette condition, Campings.com se réserve le droit de dépublier les offres du Partenaire.

4. DISTRIBUTION

Le business model de CAMPINGS.COM étant basé sur la distribution multicanal et multi-marché, les hébergements du Partenaire seront distribués sur tous les canaux de distribution de CAMPINGS.COM ou en partenariat avec CAMPINGS.COM (web, agences de voyages classiques et on-line, Comité d'entreprises, ventes événementielles, etc.) sur l'ensemble des marchés couverts par l'action commerciale de CAMPINGS.COM.

5. MERCHANDISING

L'ordre dans lequel le camping et les hébergements du Partenaire est déterminé de façon automatique et unilatérale par CAMPINGS.COM.

CAMPINGS.COM se réserve le droit d'afficher des commentaires et notes clients sur le Camping et les hébergements du Partenaire. Il reconnaît que CAMPINGS.COM agit en tant que distributeur des commentaires, et non pas en tant qu'éditeur.

6. SURRÉSERVATION

Le Partenaire s'engage à

- informer CAMPINGS.COM de son incapacité à fournir l'hébergement correspondant à la réservation enregistrée d'un client dans les meilleurs délais.
- trouver un hébergement de remplacement, de qualité égale ou supérieure

S'il était dans l'incapacité de proposer un hébergement de remplacement de qualité égale ou supérieure, le Partenaire s'engage à :

- payer la commission de la dite réservation à CAMPINGS.COM
- prendre en charge les coûts supplémentaires de la solution alternative proposée par CAMPINGS.COM à son client.

7. ANNULATIONS

CAMPINGS.COM s'engage à

- informer le Partenaire de toute annulation effectuée par l'un de ses clients dans les meilleurs délais.
- payer les indemnités suivantes:
 - Dans les 72h suivant la réservation: aucune indemnité
 - Plus de 30 jours avant le séjour: aucune indemnité
 - Entre 29 et 15 jours avant le séjour: 20%
 - Entre 14 et 7 jours avant le séjour: 35%
 - Entre 6 et 2 jours avant le séjour: 75%
 - Moins de 2 jours avant le séjour: 100%

Les frais d'annulation sont calculés sur le montant net de la réservation (déduction faite de la commission)

8. NON DISCRIMINATION

Le Partenaire s'engage à ne pas

- refuser un client de CAMPINGS.COM à cause de son origine ethnique, de son origine nationale, de sa religion, de son orientation sexuelle ou de sa situation de famille ;
- refuser un client de CAMPINGS.COM à cause d'un handicap réel ou perçu ;
- limiter l'accès aux services aux installations.

9. DUREE ET RESOLUTION DU CONTRAT

Le Contrat prend effet à compter de la Date de prise d'effet. pour une durée de 1 (un) an. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf résolution par l'une ou l'autre Partie, par notification écrite et moyennant un préavis de 30 jours avant le terme du contrat.

Le Contrat peut être résolu pour non-respect des obligations dans les conditions suivantes:

- Si l'autre Partie manquait à une quelconque disposition ou condition du Contrat et échouait à remédier à ce manquement sous trente (30) jours à compter de la notification écrite de la Partie non-défaillante ;
- Si l'autre Partie manquait à un quelconque paiement dû et échoue à remédier à une telle violation sous trente (30) jours à compter de la notification écrite de la Partie non-défaillante

En cas de résolution du Contrat, les deux parties s'engagent à honorer les réservations réalisées pendant la durée du contrat même si celles-ci portent sur des séjours postérieurs à la date de résiliation

10. RESPONSABILITES DES PARTIES

CAMPINGS.COM s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa portée afin de procéder à la commercialisation du Contingent.

Le Partenaire ne peut en aucun cas être considéré comme le mandataire de CAMPINGS.COM et demeure un prestataire de services indépendant.

Le Partenaire déclare disposer de toutes les autorisations administratives et des compétences lui permettant de gérer et d'exploiter le Camping. Le Partenaire garantit CAMPINGS.COM à ce titre.

Le Partenaire est responsable du contenu du règlement intérieur du Camping, lequel doit être clair, précis et compréhensible pour les clients de CAMPINGS.COM et prévoir les obligations des clients de CAMPINGS.COM (comportement attendu, tenue exigée, circulation, hygiène, propreté, visiteurs, etc.) et stipuler les limitations de responsabilité, notamment s'agissant de la sécurité et des dommages susceptibles de survenir (notamment les accidents d'enfants, etc.).

Le Partenaire garantit CAMPINGS.COM de toute non-conformité, mauvaise exécution ou exécution partielle, ou dommages causés aux clients de CAMPINGS.COM pendant la durée de leur séjour dans le Camping. Par conséquent, le Partenaire sera responsable soit directement vis-à-vis des clients de CAMPINGS.COM soit par appel en garantie par CAMPINGS.COM de tout dommage ou préjudice découlant du séjour, du Camping, de ses hébergements, des services fournis par le Partenaire ou encore des obligations imposées aux clients de CAMPINGS.COM dans le Camping (à titre d'exemple, sur les tenues des clients de CAMPINGS.COM). La présente clause est une condition essentielle et déterminante pour CAMPINGS.COM. Le Partenaire garantit CAMPINGS.COM à ce titre et indemniserà CAMPINGS.COM de tous frais de quelque nature que ce soit engagé à la suite d'une réclamation, demande, action en justice, instance, qui aurait été formulée ou introduite à son égard.

CAMPINGS.COM ne sera pas responsable en cas d'incident de sécurité, de vol, d'accident susceptible de survenir aux clients de CAMPINGS.COM à l'intérieur du Camping. Il s'agit d'une condition essentielle et déterminante.

11. PROTECTIONS DES DONNÉES

Chaque Partie s'engage à respecter ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel, y compris pour le traitement des données à caractère personnel des clients.

CAMPINGS.COM pourra communiquer au Partenaire : les noms, prénoms, numéros de téléphone des clients.

Le Partenaire est autorisé à traiter les données à caractère personnel des clients pour la seule fourniture de l'hébergement prévu dans le cadre du Contrat.

Pour participer à la protection des données à caractère personnel des clients, le Prestataire s'engage à :

- garantir la confidentialité les données à caractère personnel des clients traitées en exécution du Contrat ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel des clients pour la réalisation des prestations d'hébergement :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- le cas échéant, mettre à disposition de CAMPINGS.COM la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits et communiquer à CAMPINGS.COM le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données et à tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement notamment effectuées pour le compte de CAMPINGS.COM ;
- notifier conformément à la réglementation applicable à CAMPINGS.COM toute violation de données à caractère personnel des clients dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après en avoir pris connaissance et en adressant un courrier électronique à dpo@campings.com
- conserver les données à caractère personnel des clients pendant une durée raisonnable et conformément à la réglementation applicable

12. EMPECHEMENT – FORCE MAJEURE

12.1. Dans l'hypothèse où, au cours de l'exécution du contrat, les marchés de distribution de Campings.com et/ou le pays ou la région où se trouve localisé le camping étaient perturbés du fait d'évènements imprévus qui échappent à la volonté des parties (tel que par exemple et non-limitativement des évènements sociaux, politiques, climatiques, naturels ou sanitaires, CAMPINGS.COM ne sera tenu de régler que le prix des séjours de ses clients qui ont effectivement pu avoir lieu. Le Partenaire devra, sous 8 jours, rembourser le solde de tout dépôt et ou de toute somme avancée éventuellement par CAMPINGS.COM et CAMPINGS.COM ne sera plus tenu au paiement des avances stipulées aux conditions particulières pour les mois suivants.

Dans l'hypothèse où lesdits évènements imprévus qui échappent à la volonté des parties empêchent le Partenaire de fournir aux clients de Campings.com la prestation complète (à titre d'exemple, mais non exclusivement non ouverture complète ou partielle de piscine, impossibilité de mettre en place les animations, le club enfants, les services de restauration...) les deux Parties s'engagent à définir ensemble une réduction sur le prix de la réservation à proposer aux clients. Campings.com s'engage à communiquer cette réduction aux clients et, dans l'hypothèse où le client l'accepte, de le faire bénéficier du montant de ladite réduction. Dans ce cas, ce montant de la remise sera déduit du montant dû par Campings.com au Partenaire.

Dans l'hypothèse où le client n'accepte pas la remise proposée, Campings.com s'engage à en informer le Partenaire dans les meilleurs délais. Dans cette hypothèse, Campings.com pourra annuler la réservation sans frais.

12.2. En cas de survenance d'un évènement de force majeure, au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution de son obligation par l'une ou l'autre des parties, les obligations des parties découlant du présent contrat seront suspendues jusqu'à ce que les effets de l'évènement soient dissipés

Ces évènements, tels qu'habituellement retenus par la jurisprudence française, sont notamment : incendie, inondation, épidémie, pandémie, marée noire, cyclone, tremblement de terre, guerre (déclarée ou non), insurrection, grève, difficultés de transport, défaillances majeures du matériel, irrégularités ou interruptions de l'alimentation électrique ou des services de télécommunications, acte ou décision de l'autorité publique, empêchant l'exécution du Contrat qu'il intervienne ou non au sein de la Partie considérée, toute disposition d'ordre législatif, réglementaire et plus généralement tout acte, ayant force obligatoire ou

non, émanant de toute autorité compétente empêchant l'exécution en tout ou partie du Contrat par la Partie considérée.

Les Parties entendent par cas de force majeure tout événement tel que cité ci-dessus ayant pour conséquence de suspendre ou empêcher leurs obligations et la bonne exécution du Contrat, que ces événements impactent directement ou indirectement le camping. Par exemple, une marée noire affectant le littoral de la région où se situe le camping, la fermeture de points d'attraction à proximité etc. sont considérés comme des événements entraînant l'application de la présente clause.

Aucune Partie ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute inexécution ou suspension et/ou résolution du Contrat née d'un cas de force majeure et aucun dommage et intérêt ne pourra lui être réclamé à ce titre par l'autre Partie.

Dans ce cas, les paiements effectués au titre de dépôt ou d'avance au Partenaire, seront remboursés à CAMPINGS.COM dans les huit jours. La présente clause ne met pas obstacle à la négociation d'un accord permettant la signature d'un avenant ou la renégociation des termes du contrat, voire le décalage dans le temps de sa prise d'effet.

13. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le contrat est régi par la loi française. Dans l'hypothèse d'un quelconque litige relatif à ce contrat, son interprétation ou son exécution, les Parties tenteront de bonne foi de le résoudre de manière informelle entre elles, avec si nécessaire, une montée respective et immédiate aux niveaux de directions les plus élevés. Aucune action ou procédure ne sera intentée afin de résoudre un litige, à moins que les Parties n'aient pu réussir à résoudre avec succès un tel litige après tentative de bonne foi dans les trente (30) jours.

Les Tribunaux de Paris ont compétence exclusive pour tout différend né de la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la rupture du contrat, quelle que soit la pluralité de défendeurs ou demandes d'indemnisation.

14. MANDAT D'AUTOFACTURATION

Le montant de la commission est spécifié dans l'Article 2 de l'Accord.

Le Partenaire donne à titre gratuit à Campings.com, qui l'accepte, mandat exprès d'émettre, au nom et pour le compte du Partenaire, toutes les factures relatives à la

commande par Campings.com de toutes les prestations que Campings.com est autorisé à commercialiser selon le contrat de partenariat qui le lie avec le Partenaire et qui composent la réservation finale visée par la facturation.

Campings.com s'engage envers le Partenaire à établir les factures à bonne date, suivant les règles décrites au présent Contrat.

Campings.com s'engage à tout mettre en œuvre pour que les factures soient établies dans le respect des normes législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux mentions obligatoires à porter sur les factures. Ainsi, Campings.com procédera aux modifications et aux adaptations nécessitées par l'évolution des dites normes.

Conformément à la recommandation faite par la documentation administrative BOI 3 CA n°136 du 7 août 2003, Campings.com portera sur chacune des factures émises dans le cadre du présent mandat la mention « Facture établie par Campings.com au nom et pour le compte de [...] ».

Enfin, Campings.com ne pourra émettre ni délivrer de factures rectificatives pour le compte du Partenaire, sauf sur instructions expresses et écrites de ce dernier.

L'acceptation par le Partenaire de chaque facture éditée devient sans objet en vertu du présent mandat.

Les factures seront notifiées par voie dématérialisée au Partenaire et disponibles sur Camping Management App. Elles seront adressées à l'interlocuteur et à l'adresse mail renseignés par le Partenaire sur CMA.

Le Partenaire conserve l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales, notamment en matière de facturation le cas échéant. À ce titre, le Partenaire ne pourra pas arguer de la défaillance ou du retard de Campings.com dans l'établissement des factures pour se soustraire à ses obligations légales et fiscales.

Le Partenaire reste également responsable des mentions relatives à son identification et, à ce titre, s'engage à informer Campings.com de toute modification de ces mentions.

Le présent contrat de mandat prend effet à la date de prise d'effet du Contrat. Il prend fin automatiquement à l'expiration du Contrat.

15. DIVERS

Au cas où une stipulation du Contrat se révélerait nulle en tout ou partie, cette nullité n'affectera pas la validité du reste du Contrat. Dans un tel cas, les Parties substitueront à la stipulation illicite une stipulation licite ayant, dans toute la mesure du possible, un effet économique équivalent.

Toute modification ou amendement à ce contrat doit être effectué par écrit, signé par les deux Parties. Aucune renonciation par une Partie de toute stipulation ou condition de ce contrat ne produira d'effet, à moins qu'elle soit faite par écrit et signée par la Partie renonciatrice. Tout retard dans l'exercice ou défaut d'exercice de tout droit ne vaut pas renonciation à ce droit.

Aucune modification (rayures, changements, annulations) ne sera prise en compte sans accord préalable par écrit (sous forme d'avenant au contrat) de campings.com et du Partenaire.

Pour la commodité des Parties, le contrat sera signé en double, étant entendu que tous les doubles signés constituent ensemble du contrat. Les copies électroniques lisibles (faxées ou scannées) de l'intégralité du contrat, y compris toutes les pages et Annexes, seront considérées comme originales.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900096	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

31

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 091 830,15	G 6 832 131,48	G-A -259 698,67
	Section d'investissement	B 401 317,49	H 752 542,89	H-B 351 225,40

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 851 509,98 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 210 040,44 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 703 188,08	Q= G+H+I+J 8 436 184,35	=Q-P 732 996,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 091 830,15	= G+I+K 7 683 641,46	591 811,31
	Section d'investissement	= B+D+F 611 357,93	= H+J+L 752 542,89	141 184,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 703 188,08	= G+H+I+J+K+L 8 436 184,35	732 996,27

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1205	Opération d'équipement n° 1205	0,00	
1501	Opération d'équipement n° 1501	0,00	
2001	Opération d'équipement n° 2001	0,00	
2002	Opération d'équipement n° 2002	0,00	
2003	Opération d'équipement n° 2003	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 839 700,00	4 621 491,13	0,00	0,00	218 208,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	437 588,00	432 294,39	0,00	0,00	5 293,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	905 000,00	876 774,13	0,00	0,00	28 225,87
Total des dépenses de gestion courante		6 182 288,00	5 930 559,65	0,00	0,00	251 728,35
66	Charges financières	90 000,00	79 887,64	4 530,92	0,00	5 581,44
67	Charges exceptionnelles	783 350,00	732 932,94	0,00	0,00	50 417,06
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 800,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 076 438,00	6 743 380,23	4 530,92	0,00	328 526,85
023	Virement à la section d'investissement (4)	329 943,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343 919,00	343 919,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		673 862,00	343 919,00			329 943,00
TOTAL		7 750 300,00	7 087 299,23	4 530,92	0,00	658 469,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 208,00	12 000,13	0,00	0,00	-6 792,13
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 894 100,00	5 881 171,96	0,00	0,00	12 928,04
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	687 221,00	626 285,85	0,00	0,00	60 935,15
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	123 369,14	0,00	0,00	-969,14
Total des recettes de gestion courante		6 708 929,00	6 642 827,08	0,00	0,00	66 101,92
76	Produits financiers	0,00	0,10	0,00	0,00	-0,10
77	Produits exceptionnels	20 000,00	19 442,30	0,00	0,00	557,70
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	150 000,00	150 000,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 878 929,00	6 812 269,48	0,00	0,00	66 659,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 862,00	19 862,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 862,00	19 862,00			0,00
TOTAL		6 898 791,00	6 832 131,48	0,00	0,00	66 659,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		851 509,98				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	600 397,00	42 338,95	0,00	558 058,05
	Total des dépenses d'équipement	600 397,00	42 338,95	0,00	558 058,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	339 116,54	0,00	10 883,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	370 000,00	339 116,54	0,00	30 883,46
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	970 397,00	381 455,49	0,00	588 941,51
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	19 862,00	19 862,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 862,00	19 862,00		0,00
	TOTAL	990 259,00	401 317,49	0,00	588 941,51
	Pour information	210 040,44			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	186 000,00	156 266,55	0,00	29 733,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	186 000,00	156 266,55	0,00	29 733,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 438,00	7 357,34	0,00	88 080,66
106	Réserves (5)	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	340 438,00	252 357,34	0,00	88 080,66
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	526 438,00	408 623,89	0,00	117 814,11
021	Virement de la section d'exploitation (2)	329 943,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	343 919,00	343 919,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	673 862,00	343 919,00		329 943,00
	TOTAL	1 200 300,00	752 542,89	0,00	447 757,11
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 621 491,13		4 621 491,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	432 294,39		432 294,39
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	876 774,13		876 774,13
66	Charges financières	84 418,56	0,00	84 418,56
67	Charges exceptionnelles	732 932,94	0,00	732 932,94
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	343 919,00	343 919,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		6 747 911,15	343 919,00	7 091 830,15

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 091 830,15
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 862,00	19 862,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	339 116,54	0,00	339 116,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	42 338,95		42 338,95
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		381 455,49	19 862,00	401 317,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	210 040,44
----------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	611 357,93
----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	12 000,13		12 000,13
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 881 171,96		5 881 171,96
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	626 285,85		626 285,85
75	Autres produits de gestion courante	123 369,14		123 369,14
76	Produits financiers	0,10	0,00	0,10
77	Produits exceptionnels	19 442,30	19 862,00	39 304,30
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	150 000,00	0,00	150 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 812 269,48	19 862,00	6 832 131,48

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	851 509,98
-----------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 683 641,46
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	7 357,34	0,00	7 357,34
13	Subventions d'investissement	156 266,55	0,00	156 266,55
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	150 000,00
28	Amortissement des immobilisations		343 919,00	343 919,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		313 623,89	343 919,00	657 542,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
-------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	95 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	752 542,89
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	4 839 700,00	4 621 491,13	0,00	0,00	218 208,87
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 600,00	5 236,73	0,00	0,00	363,27
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 500,00	3 264,53	0,00	0,00	1 235,47
6064	Fournitures administratives	6 000,00	2 149,40	0,00	0,00	3 850,60
6066	Carburants	1 200,00	725,95	0,00	0,00	474,05
6068	Autres matières et fournitures	34 000,00	13 130,70	0,00	0,00	20 869,30
611	Sous-traitance générale	4 541 100,00	4 438 354,48	0,00	0,00	102 745,52
6135	Locations mobilières	12 000,00	9 697,07	0,00	0,00	2 302,93
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	3 229,60	0,00	0,00	770,40
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	3 000,00	1 060,28	0,00	0,00	1 939,72
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 628,97	0,00	0,00	371,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 000,00	9 798,05	0,00	0,00	3 201,95
6156	Maintenance	50 000,00	42 700,58	0,00	0,00	7 299,42
6161	Multirisques	2 000,00	1 416,92	0,00	0,00	583,08
6168	Autres	0,00	341,74	0,00	0,00	-341,74
617	Etudes et recherches	3 500,00	11 918,80	0,00	0,00	-8 418,80
618	Divers	6 000,00	1 169,80	0,00	0,00	4 830,20
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6226	Honoraires	20 000,00	3 360,00	0,00	0,00	16 640,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	1 218,47	0,00	0,00	4 781,53
6228	Divers	18 500,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 166,40	0,00	0,00	-166,40
6237	Publications	40 000,00	19 971,54	0,00	0,00	20 028,46
6241	Transports sur achats	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6248	Divers	2 500,00	449,66	0,00	0,00	2 050,34
6256	Missions	1 000,00	64,15	0,00	0,00	935,85
6257	Réceptions	0,00	30,30	0,00	0,00	-30,30
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	21 924,65	0,00	0,00	75,35
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	14 727,65	0,00	0,00	272,35
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 300,00	1 905,28	0,00	0,00	7 394,72
6287	Remboursements de frais	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	7 300,00	10 516,00	0,00	0,00	-3 216,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	333,43	0,00	0,00	666,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	437 588,00	432 294,39	0,00	0,00	5 293,61
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	39 000,00	34 771,00	0,00	0,00	4 229,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	1 168,23	0,00	0,00	131,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 800,00	4 487,54	0,00	0,00	312,46
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	850,00	700,61	0,00	0,00	149,39
6411	Salaires, appointements, commissions	223 850,00	224 627,72	0,00	0,00	-777,72
6413	Primes et gratifications	40 000,00	45 597,96	0,00	0,00	-5 597,96
6415	Supplément familial	1 000,00	885,48	0,00	0,00	114,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 100,00	34 591,01	0,00	0,00	6 508,99
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 450,00	62 925,92	0,00	0,00	524,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 750,00	1 074,51	0,00	0,00	675,49
6458	Cotisaat° autres organismes sociaux	700,00	2 127,76	0,00	0,00	-1 427,76
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 488,00	2 488,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 400,00	1 021,00	0,00	0,00	379,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 900,00	4 971,17	0,00	0,00	-1 071,17
648	Autres charges de personnel	12 000,00	10 856,48	0,00	0,00	1 143,52
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	905 000,00	876 774,13	0,00	0,00	28 225,87
6531	Indemnités élus	12 000,00	11 545,95	0,00	0,00	454,05
6533	Cotisations de retraite élus	1 500,00	1 295,34	0,00	0,00	204,66
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 000,00	3 532,50	0,00	0,00	467,50
6541	Créances admises en non-valeur	112 000,00	86 957,33	0,00	0,00	25 042,67
658	Charges diverses de gestion courante	775 500,00	773 443,01	0,00	0,00	2 056,99
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		6 182 288,00	5 930 559,65	0,00	0,00	251 728,35
66	Charges financières (b) (5)	90 000,00	79 887,64	4 530,92	0,00	5 581,44
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	85 322,00	0,00	0,00	4 678,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-5 434,36	4 530,92	0,00	903,44
67	Charges exceptionnelles (c)	783 350,00	732 932,94	0,00	0,00	50 417,06
672	Reverst excédent collectivité rattach	683 000,00	683 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	26,00	0,00	0,00	974,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	99 000,00	49 556,94	0,00	0,00	49 443,06
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	20 800,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		7 076 438,00	6 743 380,23	4 530,92	0,00	328 526,85
023	Virement à la section d'investissement	329 943,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	343 919,00	343 919,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	343 919,00	343 919,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		673 862,00	343 919,00			329 943,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		673 862,00	343 919,00			329 943,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 750 300,00	7 087 299,23	4 530,92	0,00	658 469,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-903,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	5 208,00	12 000,13	0,00	0,00	-6 792,13
64198	Autres remboursements	5 208,00	12 000,13	0,00	0,00	-6 792,13
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 894 100,00	5 881 171,96	0,00	0,00	12 928,04
706	Prestations de services	5 600 000,00	5 704 929,18	0,00	0,00	-104 929,18
707	Ventes de marchandises	100,00	15,00	0,00	0,00	85,00
7083	Locations diverses	15 000,00	7 557,68	0,00	0,00	7 442,32
7088	Autres produits activités annexes	279 000,00	168 670,10	0,00	0,00	110 329,90
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	687 221,00	626 285,85	0,00	0,00	60 935,15
74	Subventions d'exploitation	687 221,00	626 285,85	0,00	0,00	60 935,15
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	123 369,14	0,00	0,00	-969,14
7581	FCTVA	0,00	247,49	0,00	0,00	-247,49
7588	Autres	122 400,00	123 121,65	0,00	0,00	-721,65
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 708 929,00	6 642 827,08	0,00	0,00	66 101,92
76	Produits financiers (b)	0,00	0,10	0,00	0,00	-0,10
7688	Autres	0,00	0,10	0,00	0,00	-0,10
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	19 442,30	0,00	0,00	557,70
7714	Recouvré créances admises en non valeur	0,00	288,47	0,00	0,00	-288,47
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	73,08	0,00	0,00	-73,08
778	Autres produits exceptionnels	20 000,00	19 080,75	0,00	0,00	919,25
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	150 000,00	150 000,00			0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	150 000,00	150 000,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 878 929,00	6 812 269,48	0,00	0,00	66 659,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	19 862,00	19 862,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	19 862,00	19 862,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 862,00	19 862,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 898 791,00	6 832 131,48	0,00	0,00	66 659,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		851 509,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
1205	Opération d'équipement n° 1205 (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
1501	Opération d'équipement n° 1501 (3)	115 100,00	30 342,77	0,00	84 757,23
2001	Opération d'équipement n° 2001 (3)	180 297,00	5 737,80	0,00	174 559,20
2002	Opération d'équipement n° 2002 (3)	185 000,00	627,98	0,00	184 372,02
2003	Opération d'équipement n° 2003 (3)	120 000,00	5 630,40	0,00	114 369,60
Total des dépenses d'équipement		600 397,00	42 338,95	0,00	558 058,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00	339 116,54	0,00	10 883,46
1641	Emprunts en euros	350 000,00	339 116,54	0,00	10 883,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
Total des dépenses financières		370 000,00	339 116,54	0,00	30 883,46
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		970 397,00	381 455,49	0,00	588 941,51
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	19 862,00	19 862,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	19 862,00	19 862,00		0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	788,00	788,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	161,00	161,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	8 031,00	8 031,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	633,00	633,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	2 164,00	2 164,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	8 085,00	8 085,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 862,00	19 862,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		990 259,00	401 317,49	0,00	588 941,51
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		210 040,44			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	186 000,00	156 266,55	0,00	29 733,45
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	156 000,00	156 266,55	0,00	-266,55
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		186 000,00	156 266,55	0,00	29 733,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	190 438,00	102 357,34	0,00	88 080,66
10222	FCTVA	95 438,00	7 357,34	0,00	88 080,66
1068	Autres réserves	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		340 438,00	252 357,34	0,00	88 080,66
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		526 438,00	408 623,89	0,00	117 814,11
021	Virement de la section d'exploitation	329 943,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)/(5)	343 919,00	343 919,00		0,00
28031	Frais d'études	385,00	385,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	539,00	539,00		0,00
28128	Aménagement Autres terrains	24 483,00	24 483,00		0,00
28131	Bâtiments	91 767,00	91 767,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 900,00	3 900,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	1 545,00		-1 545,00
28154	Matériel industriel	0,00	14 238,00		-14 238,00
28157	Aménagements des matériels industriels	213 061,00	197 278,00		15 783,00
28182	Matériel de transport	4 958,00	4 958,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 338,00	4 338,00		0,00
28184	Mobilier	428,00	428,00		0,00
28188	Autres	60,00	60,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		673 862,00	343 919,00		329 943,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		673 862,00	343 919,00		329 943,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 200 300,00	752 542,89	0,00	447 757,11
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1205 (1)
LIBELLE : Recyclerie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	1 719 822,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		1 719 822,20
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		1 700 094,04
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00		19 728,16

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		156 000,00	C	156 266,55	0,00	-266,55	D	1 659 716,35
13	Subventions d'investissement	156 000,00		156 266,55	0,00	-266,55		989 988,19
1312	Subv. équipt Régions	0,00		0,00	0,00	0,00		372 727,48
1313	Subv. équipt Départements	0,00		0,00	0,00	0,00		159 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	156 000,00		156 266,55	0,00	-266,55		458 260,71
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		650 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	0,00	0,00		650 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		19 728,16
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00		19 728,16

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	156 266,55	D-B	-60 105,85

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1501 (1)
LIBELLE : Equipements du service Environnement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		115 100,00	A 30 342,77	0,00	84 757,23	B 247 059,60
20	Immobilisations incorporelles	4 600,00	1 618,80	0,00	2 981,20	4 311,92
2051	Concessions et droits assimilés	4 600,00	1 618,80	0,00	2 981,20	4 311,92
21	Immobilisations corporelles	110 500,00	28 723,97	0,00	81 776,03	242 747,68
2135	Installations générales, agencements	7 500,00	1 177,45	0,00	6 322,55	22 447,06
2154	Matériel industriel	68 000,00	24 294,00	0,00	43 706,00	144 649,54
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	46 402,04
2183	Matériel de bureau et informatique	32 000,00	3 252,52	0,00	28 747,48	25 008,76
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	4 240,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 49 560,87
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	49 560,87
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	15 370,87
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	27 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	-30 342,77	D-B -197 498,73

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : Aménagement des déchèteries de Buhl et Soultz

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		180 297,00	A 5 737,80	0,00	174 559,20	B 5 737,80
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 797,00	5 737,80	0,00	173 059,20	5 737,80
2135	Installations générales, agencements	142 000,00	5 737,80	0,00	136 262,20	5 737,80
2153	Installations à caractère spécifique	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	19 797,00	0,00	0,00	19 797,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-5 737,80	D-B	-5 737,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : Aménagement des bornes à verre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		185 000,00	A 627,98	0,00	184 372,02	B 627,98
20	Immobilisations incorporelles	0,00	627,98	0,00	-627,98	627,98
2033	Frais d'insertion	0,00	627,98	0,00	-627,98	627,98
21	Immobilisations corporelles	185 000,00	0,00	0,00	185 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		30 000,00	C 0,00	0,00	30 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	-627,98	D-B	-627,98

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : Bâtiment FloRIOM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		120 000,00	A 5 630,40	0,00	114 369,60	B 5 630,40
20	Immobilisations incorporelles	22 000,00	5 630,40	0,00	16 369,60	5 630,40
2031	Frais d'études	22 000,00	5 630,40	0,00	16 369,60	5 630,40
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00	0,00
2313	Constructions	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C-A	-5 630,40	D-B	-5 630,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 244 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 244 500,00									
1233223	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/10/2012		01/12/2013	700 000,00	F		3,540	3,540		A	X Echéance constante		A-1
32474917	BANQUE CCM GUEBWILLER	08/07/2010		31/03/2020	384 500,00	F		3,750	2,529		T	X Echéance constante	O	A-1
32474920	BANQUE CCM GUEBWILLER	18/02/2011		31/01/2012	800 000,00	F		2,950	2,981		T	X Echéance constante		A-1
32474922	BANQUE CCM GUEBWILLER	12/03/2014		30/09/2014	980 000,00	F		3,650	3,703		T	C		A-1
86290166417	BANQUE CRCAM	31/12/2015		31/03/2016	650 000,00	F		1,890	1,902		T	X Echéance constante		A-1
9216486	BANQUE CAISSE D EPARGNE	27/05/2013		30/09/2013	360 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
9455779	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/10/2014		31/01/2015	1 200 000,00	F		2,640	2,669		T	C		A-1
9749546	BANQUE CAISSE D EPARGNE	07/06/2016		31/12/2016	170 000,00	F		1,620	1,643		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 244 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 700 634,83					339 116,54	85 322,00	0,00	4 816,10
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 700 634,83					339 116,54	85 322,00	0,00	4 816,10
1233223		0,00	A-1	160 125,52	2,00	F		3,540	75 980,58	8 358,16	0,00	472,37
32474917		0,00	A-1	79 436,34	6,75	F		2,529	10 157,28	3 218,04	0,00	8,27
32474920		0,00	A-1	90 988,16	0,83	F		2,981	88 352,70	4 319,14	0,00	454,82
32474922		0,00	A-1	661 500,00	13,50	F		3,703	49 000,00	25 262,56	0,00	67,07
86290166417		0,00	A-1	509 709,81	15,00	F		1,902	29 125,98	9 978,38	0,00	26,76
9216486		0,00	A-1	225 000,00	12,50	F		3,710	18 000,00	8 764,88	0,00	23,19
9455779		0,00	A-1	840 000,00	13,83	F		2,669	60 000,00	23 166,00	0,00	3 757,60
9749546		0,00	A-1	133 875,00	15,75	F		1,643	8 500,00	2 254,84	0,00	6,02
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 700 634,83					339 116,54	85 322,00	0,00	4 816,10

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 700 634,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations elec.	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipements	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		980 000,00	980 000,00	150 000,00	830 000,00
Provision pour créances irrécouvrables	0,00	31/12/2020	630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00
Provision pour abandon de créance FloRIOM	0,00	31/12/2020	350 000,00	350 000,00	150 000,00	200 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		980 000,00	980 000,00	150 000,00	830 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		389 862,00	358 978,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		350 000,00	339 116,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	339 116,54
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		39 862,00	19 862,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	19 862,00	19 862,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	358 978,54	0,00	210 040,44	569 018,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		919 300,00	501 276,34
Ressources propres externes de l'année (a)		245 438,00	157 357,34
10222	FCTVA	95 438,00	7 357,34
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	150 000,00	150 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		673 862,00	343 919,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	385,00	385,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	539,00	539,00
28128	<i>Aménagement Autres terrains</i>	24 483,00	24 483,00
28131	<i>Bâtiments</i>	91 767,00	91 767,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	3 900,00	3 900,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	0,00	1 545,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	0,00	14 238,00
28157	<i>Aménagements des matériels industriels</i>	213 061,00	197 278,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	4 958,00	4 958,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	4 338,00	4 338,00
28184	<i>Mobilier</i>	428,00	428,00
28188	<i>Autres</i>	60,00	60,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	329 943,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	501 276,34	0,00	0,00	95 000,00	596 276,34

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 569 018,98
Ressources propres disponibles	IV 596 276,34
Solde	V = IV – II (3) 27 257,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,
 A le 01/01/2000
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Tarifs des prestations 2021
Vente de produits,
remplacement de bacs et pièces détachées
suite à dégradations, vols, utilisations inappropriées,
facturation du matériel manquant, services et prestations annexes, etc.

Applicables au 1^{er} mai 2021

Ces tarifs ne sont pas applicables suite à une dégradation due à la collecte, sauf en cas de dépassement de la charge utile du bac. Une vérification sera faite par le service Environnement avant toute facturation. Ils comprennent le coût d'acquisition du matériel et les frais de gestion.

		Tarif 2021 en €
Vente de produits		Par unité
	Composteur (par unité)	10,00
	Compost (par unité, sac de 30 litres)	1,50
	Compost vrac* (à la tonne) * - 10 % à partir de 3 tonnes	30,00
	Bioseau ventilé pour la pré-collecte des biodéchets	-
Remplacement de bacs (dégradation, non-restitution, etc) - hors serrure		Par unité
	Bacs de 80 et 120 litres	21,00
	Bac de 240 litres	28,00
	Bac de 360 litres	41,00
	Bac de 770 litres	110,00
Remplacement de pièces détachées sur les bacs (dégradation, non-restitution, etc)		Par unité
	Serrure dégradée	30,00
	Une (1) clef pour serrure (suite perte, vol, non restitution, etc.)	7,00
	Jeu de deux (2) clefs pour serrure (suite perte, vol, non restitution, etc.)	14,00
Roue	Bacs de 80, 120, 240, 360 litres	2,00
	Bac de 770 litres	9,00
Axe de roues	Bacs de 80, 120, 240 et 360 litres	2,50
Couvercle + clips	Bacs de 80, 120 et 240 litres	9,00
	Bac de 360 litres	20,00
	Bac de 770 litres	43,00
Remplacement de badges et de puces électroniques (perte, vol, dégradation, etc), sauf ceux dont la puce est défectueuse		Par unité
	Badge d'accès aux déchèteries	5,00
	Puce électronique d'identification	5,00
Serrure sur bac biodéchets		Par unité
	Mise en place d'une serrure sur un bac biodéchets (usagers particuliers)	45,00
Rouleaux de sacs		Par unité
	Sacs de tri sélectif ou sacs biodéchets (dotation au-delà de la grille de dotation)	0,00
	Rouleaux de sacs prépayés (26 sacs de 37 litres)	40,20
	Sac prépayé à l'unité (1 sac de 37 litres)	1,85

		Par acte
Frais administratifs (applicables en cas d'ouverture et/ou fermeture de compte)		10,00
Frais techniques (forfait lavage de bac restitué non nettoyé, livraison/retrait à domicile - par voyage, échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an)		15,00
Déménagement non signalé (frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement) et Collecte exceptionnelle à la demande d'un usager		25,00
Mise à disposition de benne "gravats", "déchets verts", "encombrants", "bois" et "Ordures Ménagères Résiduelles" (location)		Par location ou par tonne
Gravats	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	250,00
Déchets verts	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, ainsi que les frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	275,00
Encombrants et Bois	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	210,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Encombrants" (€/tonne)	200,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "Bois" (€/tonne)	100,00
Ordures Ménagères Résiduelles	Forfait journalier de mise à disposition de la benne, comprenant les frais de mise en place et de retrait de la benne, hors frais de traitement du contenu de la benne (€/benne)	145,00
	Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "OMR" (€/tonne)	175,00
Frais supplémentaires	Pénalité pour non-conformité (<i>déchets contenus dans la benne non conformes au règlement</i>) - Coût par tonne non-conforme, ayant été déclassée	200,00
	Compaction des déchets contenus dans la benne (€/heure, comprenant l'aller et le retour du dépôt FloRIOM vers le point de compaction)	95,00
	Forfait journalier supplémentaire pour la mise en place de la benne (€/jour supplémentaire, hors jour de pose et jour de dépose de la benne)	10,00

Modification du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCRG

Article 4.5 – Serrures

Les bacs peuvent être équipés de serrure sur demande :

- pour les bacs OMR des particuliers
- pour l'ensemble des bacs des professionnels (OMR, tri sélectif, biodéchets).

Les serrures sont mises en place par la CCRG. Elles sont accompagnées d'un jeu de deux clés. En cas de bac collectif, la reproduction des clés est à la charge du syndic gestionnaire de l'immeuble.

L'entretien de la serrure est à la charge de l'utilisateur. Il est interdit de changer le barillet de la serrure. Tout usager ne respectant pas cette disposition se verra facturer la serrure au rendu du bac selon les tarifs en vigueur.

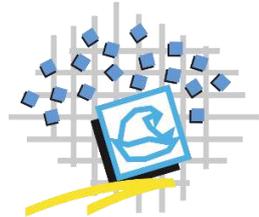
En cas de perte des clés permettant l'ouverture de la serrure, cette dernière peut être remplacée et sera facturée selon les tarifs en vigueur.

Les serrures sont facturées selon les grilles tarifaires en vigueur. Le matériel facturé ne fait l'objet d'aucun remboursement. Tout changement de situation (déménagement, retrait de matériel, etc.) ne donnera lieu à aucun remboursement.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1
Modification simplifiée

Lautenbach-Zell



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

1. Exposé des motifs

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Dossier approuvé par délibération du
Conseil Communautaire en date du

Le Président



Avril 2021

Exposé des motifs

La commune de LAUTENBACH-ZELL dispose d'un PLU approuvé le 23 octobre 2006.

Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme, en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est elle désormais qui conduit les procédures de modification des P.L.U. communaux et qui est chargée, à terme, de la mise en œuvre d'un P.L.U. intercommunal à l'échelle des 19 communes.

Dans le cas présent, au terme de 14 années d'application il convient d'apporter des réajustements ponctuels au P.L.U. de LAUTENBACH-ZELL, concernant le règlement des zones UA et UB. Pour ce faire, la commune a sollicité la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des changements de son document d'urbanisme.

Les rectifications considérées des dispositions réglementaires, de portée mineure et restreinte, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

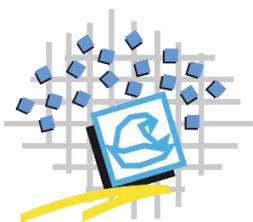
Ces rectifications sont détaillées et explicitées dans le document n°2 "Note de présentation".



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1
Modification simplifiée

Lautenbach-Zell



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

2. Note de présentation

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Dossier approuvé par délibération du Conseil
Communautaire en date du

Le Président

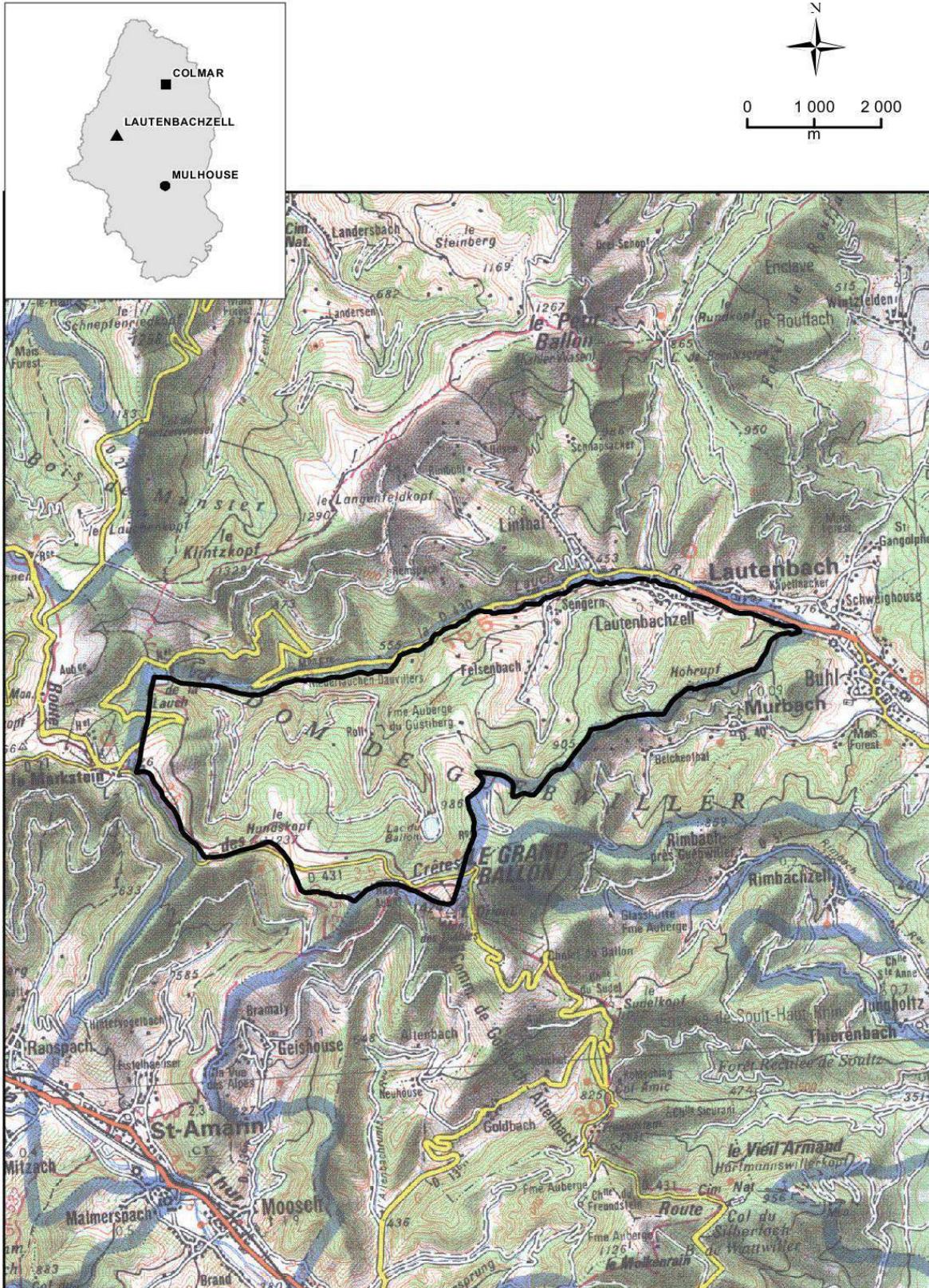


Avril 2021

Sommaire

1. Contexte de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. et cadre juridique.....	3
2. Objet et contenu de la modification simplifiée	5
3. Incidences prévisibles du projet de modification	11
4. Procédure adoptée	14
5. Dispositions modificatives	16
6. Justifications par rapport aux documents supra-communaux.....	19
7. Évolution du dossier suite à la consultation des personnes publiques associées.....	19

La commune dans son cadre géographique



Sources : SCAN 100 © IGN France 1997 BD CARTO © IGN France 1996

1. Contexte de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. et cadre juridique

La commune de LAUTENBACH-ZELL dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2006.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, véritable clé de voûte du document d'urbanisme de niveau communal, repose sur les deux axes prioritaires majeurs suivants :

Dynamiser LAUTENBACH-ZELL par la mise en valeur de son patrimoine

Conserver à LAUTENBACH-ZELL son identité et son caractère de village de montagne

Ces choix d'aménagement sont traduits sous forme de 4 orientations mettant en œuvre chacune un certain nombre d'opérations et d'actions d'aménagement :

- ➔ ***Assurer la vitalité communale ;***
- ➔ ***Promouvoir un développement cohérent du village fondé sur une évolution dynamique du patrimoine urbain ;***
- ➔ ***Développer une gestion écologique et paysagère du patrimoine naturel ;***
- ➔ ***Favoriser l'accueil d'activités qui renforcent le rayonnement et la notoriété de la commune.***

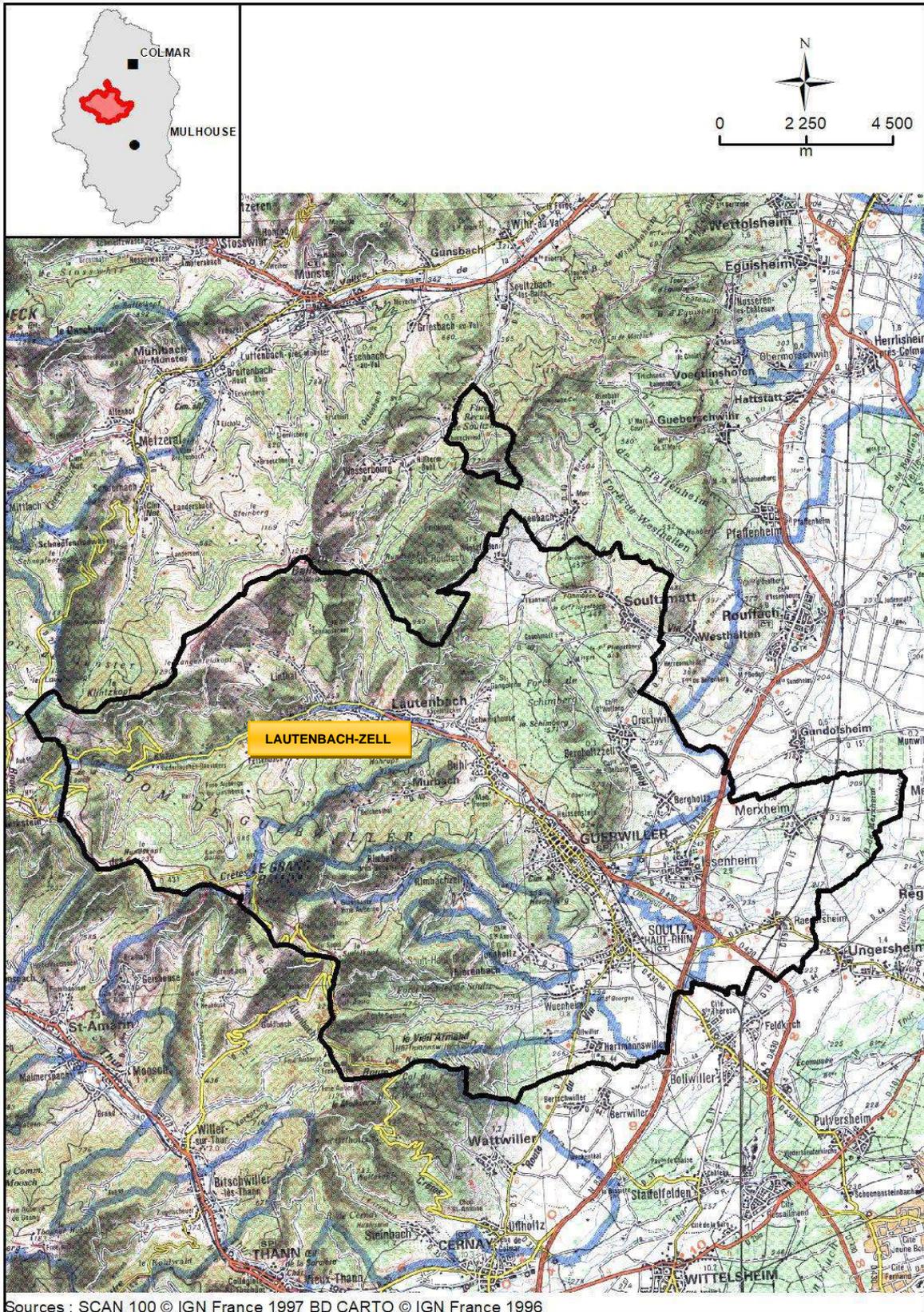
Le territoire communal appartient au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, approuvé le 14 décembre 2016, comprenant 39 communes et 3 Communautés de Communes. Dans l'organisation de l'armature urbaine définie par le document d'urbanisme de niveau supérieur, LAUTENBACH-ZELL appartient à la catégorie des communes "village" qui se voient attribuer un certain nombre de missions en termes :

- de services et commerces de proximité ;
- d'équipements ;
- de maintien d'une croissance démographique assurant le dynamisme des territoires ruraux.

Le P.L.U. s'inscrit dans le droit fil du SCoT en respectant pleinement ses objectifs.

Par ailleurs, la commune de LAUTENBACH-ZELL figure parmi les 19 communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller qui compte 38700 habitants répartis sur un territoire de 189 km².

La commune dans le contexte de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller



Par délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence, en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme, en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. C'est cette structure intercommunale désormais qui conduit les procédures de modification des P.L.U. communaux et qui est chargée, à terme, de la mise en œuvre d'un P.L.U. intercommunal à l'échelle des 19 communes.

Dans le cas présent, au terme de 14 années d'application, la commune de LAUTENBACH-ZELL est confrontée pour la première fois à la nécessité de faire évoluer son document d'urbanisme. Il s'agit d'opérer des rectifications des dispositions réglementaires portant sur :

- les règles de distance des constructions par rapport à la voie publique et aux limites séparatives ;
- l'aspect extérieur des constructions.

Afin de procéder à ces réajustements ponctuels du règlement des zones UA et UB, la commune de LAUTENBACH-ZELL a sollicité la Communauté de Communes qui dispose de la compétence nécessaire pour apporter ces changements à son document d'urbanisme.

Les rectifications considérées du règlement, de portée mineure et restreinte, relèvent de la procédure de modification simplifiée encadrée par les articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme créés par ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

2. Objet et contenu de la modification simplifiée

2.1. Rappel du contexte

A l'occasion de l'élaboration de son P.L.U., la commune a misé sur un développement du village limité à une optimisation des parcelles présentes au sein de l'enveloppe urbaine associée à une réutilisation des logements présents. Aucune zone en extension à urbaniser n'a été inscrite, l'urbanisation s'effectuant à l'intérieur des deux zones urbaines, UA et UB.

LAUTENBACH-ZELL bénéficie d'une situation avantageuse liée à la proximité de l'agglomération de Guebwiller, assurant un niveau élevé de commerces, d'emplois, de services et d'équipements, tout en conservant une ambiance rurale calme et champêtre de commune de montagne. Ce contexte se révèle très attractif pour de jeunes ménages qui s'installent en rachetant des maisons et entreprennent de les restaurer. Cette évolution permet un renouvellement au sein du parc résidentiel et une mise en valeur du patrimoine bâti allant ainsi dans le sens des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du P.L.U.

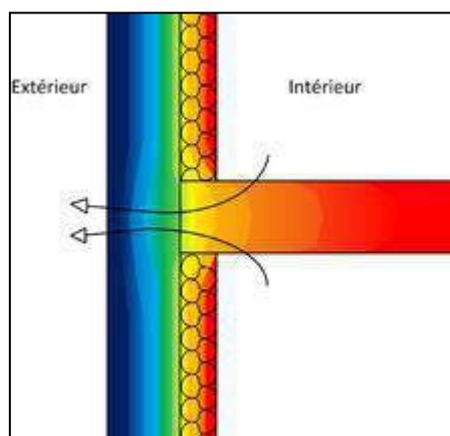
Pour conforter cette dynamique, qui a permis la réouverture d'une classe et de stabiliser le niveau de population au-delà de 950 habitants, il convient d'apporter des changements au règlement afin de favoriser les conditions de réhabilitation des constructions présentes et d'implantation de nouvelles maisons.

Cette évolution réglementaire est rendue nécessaire pour :

- ➔ autoriser l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des constructions existantes sans restriction de distance par rapport aux limites séparatives (zones UA et UB) et en admettant le surplomb du domaine public en zone UA ;
- ➔ assouplir la réglementation portant sur les pentes de toiture pour les extensions des constructions existantes et pour les nouvelles implantations de maisons d'habitation, en zones UA et UB.

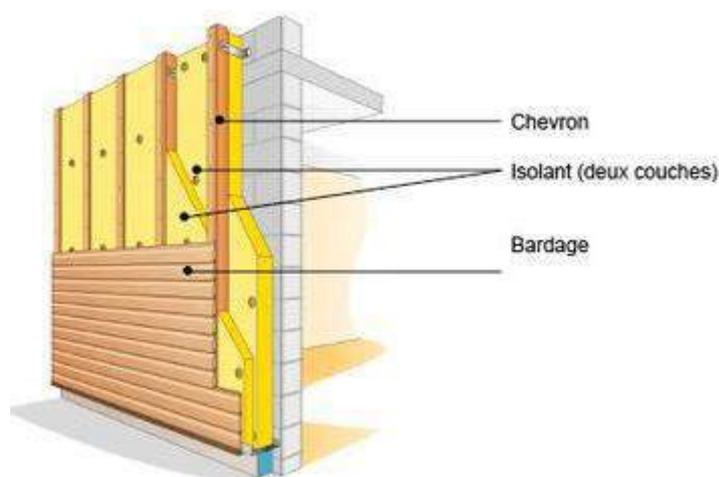
2.2. Isolation par l'extérieur des constructions

Le développement durable est au cœur de l'élaboration des documents d'urbanisme et concerne tout particulièrement la transition énergétique. Pour limiter les effets du changement climatique, il appartient au plan local d'urbanisme de contribuer, à son niveau, à travers le règlement de créer les conditions permettant la mise en place de dispositifs réduisant les besoins en énergie de l'habitat et l'émission, au plan local, de gaz à effet de serre.



Exemple de pont thermique

Il est nécessaire de préciser que l'isolation thermique par l'extérieur donne lieu à la pose d'une enveloppe autour de la construction, sous forme de panneaux, de bardages, de l'application d'enduit, ce qui crée une surépaisseur. Ce procédé offre l'avantage de lutter très efficacement contre les ponts thermiques responsables d'importantes pertes d'énergie. Par ailleurs, la surface habitable n'est pas réduite et le logement peut continuer à être occupé pendant les travaux. Au final, le propriétaire réalise des économies d'énergie, profite d'un gain en termes de confort thermique et acoustique et dispose d'un bien dont la valeur est augmentée.



Exemple de dispositif d'isolation par l'extérieur

Par conséquent, pour les deux zones urbaines (UA, UB), il convient d'autoriser l'isolation par l'extérieur des constructions existantes quelles que soient les distances de ces constructions par rapport aux limites séparatives de propriété.

Dans l'état actuel de la réglementation, les articles UA 7 et UB 7 imposent une distance égale à H/2 minimum 3 mètres par rapport aux limites séparatives.

Articles UA7/UB7 rédaction actuelle

Article UA 7/UB7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

7.1. A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

Dans ces conditions, la pose d'une surépaisseur de 10 à 30 cm (selon l'état de la construction et le type de matériau) sur une maison existante implantée à moins de 3 mètres de ces limites n'est pas autorisée. La règle doit être modifiée pour permettre la mise en œuvre de cette isolation par l'extérieur qui conditionne le confort thermique et la mise à niveau de plusieurs maisons d'habitation dans la commune.

Il faut préciser que pour les constructions implantées sur limite séparative, nombreuses en zone UA, le rajout d'une couche isolante va dépasser sur la propriété voisine. Dans ce cas, il est nécessaire d'établir une servitude d'empiètement exigeant l'accord préalable du voisin.

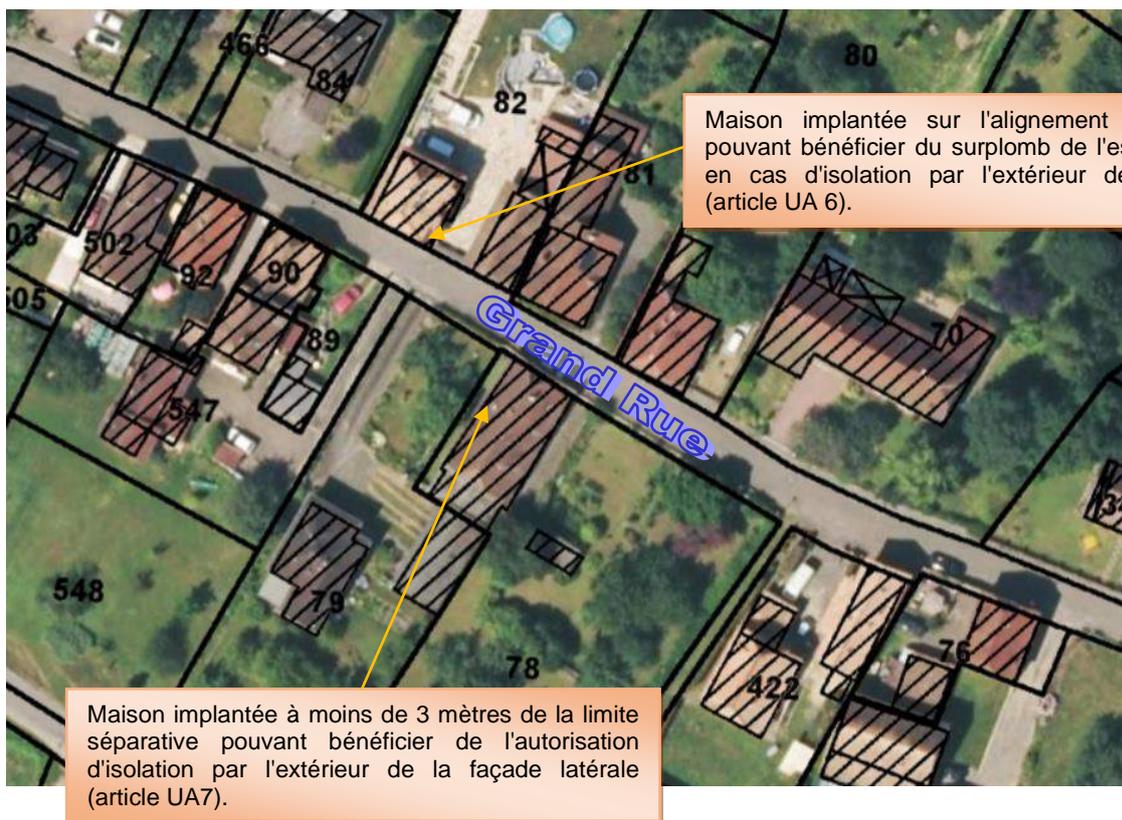
L'amélioration du volet énergétique du P.L.U. suppose également de rendre possible le surplomb du domaine public, dans le cas de constructions dont la façade ou le pignon est implanté en limite de l'emprise de la voie, situation fréquente dans le cœur de village.

Articles UA6 rédaction actuelle

Article UA 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

6.1. Les constructions principales à usages d'habitation ou d'activités devront être implantées sur l'alignement architectural des façades défini par les immeubles avoisinants. En l'absence d'un alignement clairement défini, les constructions pourront s'implanter à l'alignement de la voie ou en retrait de cet alignement.

L'article UA 6 est complété en ce sens tout en précisant que le surplomb du domaine public ne doit pas entraver la circulation des piétons et véhicules.



Exemples d'implantation en limite de l'emprise publique

➤ **Les règles de l'art**

Concevoir un projet d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) demande nécessairement une certaine connaissance des techniques de construction et de rénovation. À ce titre, la collectivité souhaite attirer l'attention des pétitionnaires sur la bonne application des règles de l'art.

Ainsi, lors des réflexions sur un projet d'ITE, il apparaît judicieux de se tourner vers des entreprises certifiées RGE et qui mettront en œuvres les bonnes techniques recensées dans les Documents Techniques Unifiés (DTU) et les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT).

Par ailleurs, la collectivité rappelle que l'ITE n'est pas toujours la solution la plus adaptée. Une vigilance particulière devra être portée concernant l'humidité des murs et la ventilation des locaux isolés, afin de s'assurer que l'ITE n'entraînera pas de dommage aux structures.

➤ **L'Espace Info Énergie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon**

L'Espace Info Énergie du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est un service qui donne une information gratuite sur les moyens d'économiser l'énergie et de protéger l'environnement.

Le conseiller de L'Espace Info Énergie pourra accompagner les pétitionnaires dans leur projet d'ITE. Ce service s'adresse plus particulièrement au grand public mais aussi aux petites entreprises.

2.3. Assouplissement de la règle de pente de toiture

Cet assouplissement porte sur l'adaptation de l'article 11 des zones UA et UB.

Articles UA11/UB11 rédaction actuelle

Article UA/UB 11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

11.4. Toitures

Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°.

Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40°, sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.

Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.

Il se trouve que depuis plusieurs années certains pétitionnaires, dans le cadre de nouvelles implantations en zones UA et UB, présentent des projets de construction dont une partie est traitée sous forme de toits plats qui ne peut être considérée comme un élément architectural d'accompagnement.

En outre, s'agissant des maisons d'habitation existantes, l'amélioration de leur confort et de leur habitabilité conduit les propriétaires à rajouter une pièce ou à couvrir une terrasse par une véranda. Dans ce cas, le respect d'une pente minimale de 40° complique ou rend impossible la réalisation de ce type d'extension. En conséquence, ces extensions doivent pouvoir être autorisées sans contrainte particulière relative à la pente de toiture.

Ces évolutions des articles 6, 7 et 11 créent un cadre réglementaire plus adapté offrant davantage de possibilités en termes de réfection et de rénovation du patrimoine bâti susceptibles de consolider la tendance actuelle de renouvellement du parc résidentiel. Cette dynamique interne concilie vitalité communale et limitation de la consommation d'espace.

3. Incidences prévisibles du projet de modification

➤ Site et paysage

Cette procédure de modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune de LAUTENBACH-ZELL se résume ainsi à des amendements limités du règlement portant sur l'article 6 de la zone UA et les articles 7 et 11 des zones UA et UB.

La mise en place de dispositions réglementaires ne faisant pas obstacle à l'isolation thermique par l'extérieur des constructions demeure sans conséquence en termes de paysage et de site villageois.

En ce qui concerne l'absence de contraintes en termes de pente de toiture appliquée aux extensions des constructions existantes et des nouvelles constructions, le règlement impose, dans tous les cas, le respect **d'une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.**

Cette condition offre suffisamment de latitude à l'autorité qui délivre les permis de construire pour refuser ou recadrer les projets à venir.

Dans le cas de la zone UA, délimitant le cœur de village du chef-lieu et de l'annexe Sengern, il convient de rappeler ses caractéristiques architecturales et urbaines. LAUTENBACH-ZELL présente une forme urbaine étirée liée à la topographie très contraignante de vallée étroite encadrée par des versants tendus. Le bâti rural traditionnel se distribue le long de la rue principale, la Grand Rue, au tracé sinueux et imprime fortement sa marque à l'espace villageois. Ce bâti se caractérise par des constructions comprenant deux niveaux à l'égout du toit, une toiture à double pan agrémentées d'une petite croupe, implantées le plus souvent le pignon à l'alignement de la voie ou en léger retrait. Des implantations la façade sur rue, c'est-à-dire le faîtage parallèle à la voie sont également présentes.



Alignement des constructions le long de la Grand Rue

Ce tissu urbain, par sa volumétrie, sa sobriété, le dialogue avec l'espace bâti qu'il crée, l'emploi de matériaux traditionnels confère un cachet particulier au village, témoigne d'une adaptation au site, au contexte montagnard et à ses contraintes.



Vues plongeantes sur les cœurs de village de Sengern et de Zell

Quand la condition rurale initiale est plus modeste, notamment dans le cas des ouvriers-paysans très nombreux au 19^{ème} siècle, les constructions présentent un seul niveau à l'égout du toit.

Granges et bâtiments agricoles en bois prolongent les corps d'habitation construits en pierres. A l'arrière, vergers et prés-vergers établissent une transition avec les espaces naturels et la forêt.



La trame urbaine

L'unité architecturale et urbaine de ces cœurs de village ne sera pas affectée par les dispositions modificatives autorisant des extensions pouvant présenter des pentes de toiture inférieures à 40° ou même des toits plats. En effet, l'organisation du bâti traditionnel impose de fait une implantation de ces agrandissements à l'arrière des constructions à l'écart de la rue, de telle sorte qu'ils ne seront pas perceptibles depuis la voie et l'espace public.

➤ **Nuisances - énergie**

Autoriser l'isolation des constructions par l'extérieur, quelles que soient les conditions d'implantation de ces constructions, participe d'une volonté d'améliorer l'efficacité énergétique du tissu bâti en place se traduisant par une réduction de la consommation d'énergie et une baisse locale de l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Il convient de rappeler que le secteur résidentiel-tertiaire occupe le deuxième poste d'émissions de GES en France, 20% du total national, après les transports (30 %), pour l'année 2017 selon le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA). La réglementation environnementale 2020 fixe des objectifs ambitieux en termes de diminution de l'impact carbone des bâtiments, d'amélioration de leur performance énergétique et de fraîcheur pendant les étés caniculaires. Or, il se trouve que cette nouvelle réglementation ne s'appliquera qu'aux **constructions neuves** à partir du 1er janvier 2021. Par conséquent, l'effort majeur dans le secteur de l'habitat doit porter sur la mise à niveau du parc de **logements existants** à laquelle le P.L.U. doit contribuer.

4. Procédure adoptée

Cette procédure de modification du P.L.U. se résume à un amendement limité du règlement des zones UA et UB, sans conséquence majeure sur les caractéristiques du site, du paysage et de l'environnement.

Par conséquent, il ressort de la combinaison des articles L153-31 et L153-36 du Code de l'Urbanisme que le P.L.U. peut faire l'objet d'une évolution par voie de procédure de modification, dès lors que les changements envisagés :

- ne changent pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Par ailleurs, conformément aux articles L 153-41 et L 153-45 du Code de l'Urbanisme, le contenu du présent dossier de modification simplifiée du P.L.U. n'a pas pour effet :

- de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, en zones UA et UB, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- de diminuer ces possibilités de construire ;
- de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

S'agissant de l'autorisation des pentes de toitures inférieures à 40°, il convient de se référer aux orientations figurant au Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document qui fixe la feuille de route en matière d'urbanisme communal et précise notamment :

"D'une manière générale, la prise en compte du patrimoine par le P.L.U., conçue de manière dynamique et non pas conservatrice, concerne également les constructions à venir qui constituent le patrimoine de demain. Dans cette perspective, les opérations futures doivent concilier la référence au territoire et le souci de répondre aux besoins actuels liés à l'évolution des modes de vie. Il ne s'agit ici en aucun cas de reproduire sous une forme ou une autre l'habitat traditionnel correspondant à une société rurale aujourd'hui disparue, mais de promouvoir une innovation et créativité architecturale soucieuse d'une adaptation réussie au site et à son environnement."

En conséquence, autoriser des pentes de toitures inférieures à 40° ne contrevient en rien au P.A.D.D., dès lors que l'adaptation au site et à l'environnement est garantie.

Les différentes étapes de la modification du P.L.U. par procédure simplifiée sont expressément prévues par les articles L153-47 et L153-48 du Code de l'Urbanisme et peuvent être résumées de la manière suivante :

- la Communauté de Communes délibère pour définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification ;
- ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il est important de préciser que cette mise à disposition du public ne porte que sur les points visés au chapitre 2 "Objet et contenu de la modification simplifiée" ;
- le dossier du projet de modification est notifié, avant le début de la mise à disposition du public, à l'ensemble des personnes publiques associées ainsi qu'à la mission régionale de l'autorité environnementale en vue d'un examen au cas par cas du dossier ;
- la mise à disposition du public a lieu pendant un mois en mairie de LAUTENBACH-ZELL et au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ainsi que par voie informatique sur les sites internet respectifs ; un registre accompagne le dossier afin que le public puisse consigner ses observations éventuelles ;
- à l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté de Communes en présente le bilan au conseil communautaire qui approuve la modification du P.L.U. par délibération motivée.

5. Dispositions modificatives

La présente procédure de modification simplifiée du P.L.U. ne porte exclusivement que sur les articles suivants :

- UA 6.
- UA 7.1.
- UA 11.4.
- UB 7.1.
- UB 11.4.

Les modifications apportées aux différents articles apparaissent **en caractères italiques gras rouge**

Article UA 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques	
P.L.U. approuvé	P.L.U. modifié
<p>6.1.Les constructions principales à usages d'habitation ou d'activités devront être implantées sur l'alignement architectural des façades défini par les immeubles avoisinants. En l'absence d'un alignement clairement défini, les constructions pourront s'implanter à l'alignement de la voie ou en retrait de cet alignement.</p> <p>6.2.Dans le cas des terrains ayant une construction principale en première position, les constructions en deuxième position sont admises.</p> <p>6.3.Les équipements publics pourront s'implanter soit à l'alignement de la voie soit en retrait de cet alignement.</p>	<p>6.1.Les constructions principales à usages d'habitation ou d'activités devront être implantées sur l'alignement architectural des façades défini par les immeubles avoisinants. En l'absence d'un alignement clairement défini, les constructions pourront s'implanter à l'alignement de la voie ou en retrait de cet alignement.</p> <p>6.2.Dans le cas des terrains ayant une construction principale en première position, les constructions en deuxième position sont admises.</p> <p>6.3.Les équipements publics pourront s'implanter soit à l'alignement de la voie soit en retrait de cet alignement.</p> <p>6.4.<i>Le surplomb du domaine public est autorisé en cas d'isolation des façades par l'extérieur, sous réserve de ne pas entraver la circulation publique.</i></p>

Article UA 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

P.L.U. approuvé	P.L.U. modifié
<p>7.1. A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.</p>	<p>7.1.A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.</p> <p><i>D'autres implantations sont possibles en cas d'isolation thermique extérieure des constructions existantes.</i></p>

Article UA 11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

P.L.U. approuvé	P.L.U. modifié
<p>11.4. Toitures</p> <p>Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°.</p> <p>Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40°, sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.</p> <p>Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.</p>	<p>11.4. Toitures</p> <p>Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°.</p> <p>Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40° <i>et dans le cas d'extension du corps principal de construction à vocation d'habitat ou d'activité,</i> sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.</p> <p>Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.</p>

Article UB 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

P.L.U. approuvé	P.L.U. modifié
<p>7.1. A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.</p>	<p>7.1.A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.</p> <p><i>D'autres implantations sont possibles en cas d'isolation thermique extérieure des constructions existantes.</i></p>

Article UB 11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

P.L.U. approuvé	P.L.U. modifié
<p>11.4. Toitures</p> <p>Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°.</p> <p>Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40°, sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.</p> <p>Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.</p>	<p>11.4. Toitures</p> <p>Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°.</p> <p>Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40° <i>et dans le cas d'extension du corps principal de construction à vocation d'habitat ou d'activité,</i> sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.</p> <p>Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.</p>

6. Justifications par rapport aux documents supra-communaux

➤ Les servitudes d'utilité publique

Le territoire de la commune de LAUTENBACH-ZELL est couvert par les servitudes d'utilité publique suivantes :

- A4 Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ;
- A5 Pose des canalisations publiques ;
- AC1 Protection des Monuments Historiques ;
- ASI protection des eaux potables ;
- I4 Lignes électriques ;
- JS1 Installations sportives ;
- T7 servitude aéronautique.

Toutefois, aucune de ces servitudes ne s'oppose aux dispositions du P.L.U. modifié.

➤ Le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016

Les changements apportés au P.L.U. demeurent de portée mineure et de niveau local et n'interfèrent pas avec ce document d'urbanisme de niveau supérieur dont le rôle est de fixer les grands équilibres du bassin de vie.

7. Évolution du dossier suite à la consultation des personnes publiques associées

Afin de donner suite à l'avis émis par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, des éléments explicatifs complémentaires concernant le volet technique/thermique de l'isolation sont ajoutés dans la présente note (voir page 9).

De plus, concernant le volet architectural/esthétique également abordé par le Parc, la collectivité a décidé de répondre directement dans la délibération approuvant la présente procédure de modification simplifiée n°1.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1
Modification simplifiée

Lautenbach-Zell



3. Règlement modifié (extraits) Zones UA-UB

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Dossier approuvé par délibération du Conseil
Communautaire en date du

Le Président



Avril 2021

Modifications du règlement :

Les modifications du règlement correspondent à des rajouts qui apparaissent ***en caractères italiques gras rouge***

Ne figurent ci-après que les articles du règlement concernés par ces changements :

- UA 6
- UA 7
- UA 11
- UB 7
- UB 11

UA 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

- 6.1. Les constructions principales à usages d'habitation ou d'activités devront être implantées sur l'alignement architectural des façades défini par les immeubles avoisinants. En l'absence d'un alignement clairement défini, les constructions pourront s'implanter à l'alignement de la voie ou en retrait de cet alignement.
- 6.2. Dans le cas des terrains ayant une construction principale en première position, les constructions en deuxième position sont admises.
- 6.3. Les équipements publics pourront s'implanter soit à l'alignement de la voie soit en retrait de cet alignement.
- 6.4. *Le surplomb du domaine public est autorisé en cas d'isolation des façades par l'extérieur, sous réserve de ne pas entraver la circulation publique.*

UA 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

- 7.1. A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

D'autres implantations sont possibles en cas d'isolation thermique extérieure des constructions existantes.
- 7.2. Toutefois, la reconstruction ou l'extension d'une construction existante à la date d'approbation du présent P.L.U. pourra s'effectuer avec une distance d'implantation inférieure à 3 mètres par rapport à la limite séparative, s'il s'agit de conserver un passage étroit entre deux constructions (Schlupf).

UA 11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

11.1. Bâtiments

Les constructions devront présenter un aspect compatible avec le caractère des lieux avoisinants, des sites et des paysages. Les bâtiments annexes devront être traités en harmonie avec les constructions principales.

11.2. Matériaux

Les matériaux ne présentant pas, par eux-mêmes, un aspect suffisant de finition doivent être enduits ou recouverts d'un revêtement approprié.

11.3. Façades

Les revêtements de façade, les teintes des ravalements extérieurs et l'aspect des toitures seront choisis en harmonie avec le site, les constructions avoisinantes et l'environnement naturel. Le guide architectural et de coloration des façades de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller devra être consulté.

11.4. Toitures

Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°. Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40° **et dans le cas d'extension du corps principal de construction à vocation d'habitat ou d'activité**, sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.

Pour les autres types de construction, notamment les équipements publics, les garages et annexes, la pente de toiture est libre.

UB 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

- 7.1. A moins que le bâtiment à construire ne soit implanté sur la limite séparative, la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres.

D'autres implantations sont possibles en cas d'isolation thermique extérieure des constructions existantes.

- 7.2. Toutefois, la reconstruction ou l'extension d'une construction existante à la date d'approbation du présent P.L.U. pourra s'effectuer avec une distance d'implantation inférieure à 3 mètres par rapport à la limite séparative, s'il s'agit de conserver un passage étroit entre deux constructions (Schlupf).

UB 11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

11.1. Bâtiments

Les constructions devront présenter un aspect compatible avec le caractère des lieux avoisinants, des sites et des paysages. Les bâtiments annexes devront être traités en harmonie avec les constructions principales.

11.2. Matériaux

Les matériaux ne présentant pas, par eux-mêmes, un aspect suffisant de finition doivent être enduits ou recouverts d'un revêtement approprié.

11.3. Façades

Les revêtements de façade, les teintes des ravalements extérieurs et l'aspect des toitures seront choisis en harmonie avec le site, les constructions avoisinantes et l'environnement naturel. Le guide architectural et de coloration des façades de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller devra être consulté.

11.4. Toitures

Dans le corps principal des constructions à usage d'habitation ou d'activité principale, la pente des toitures ne pourra pas être inférieure à 40°. Toutefois, des toitures de forme différente sont admises en tant qu'éléments architecturaux d'accompagnement d'une toiture de pente supérieure à 40° ***et dans le cas d'extension du corps principal de construction à vocation d'habitat ou d'activité***, sous réserve de respecter une harmonie globale du bâtiment et une insertion satisfaisante dans le site et le paysage.

